

PLUi

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE (72)



Élaboration

RAPPORTS DE SYNTHÈSE DES DIAGNOSTICS AGRICOLES

SOURCE : CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SARTHE

05.7



Vu pour être annexé la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sud Sarthe en date du 13 février 2020,

Approuvant l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes Sud Sarthe,

Le Président,
François BOUSSARD

Diagnostic agricole PLUi

Communauté de Communes

Canton de Pontvallain

Mars 2017



Siège : 11 place Pierre Bélin - CERANS FOULLETOUTTE
Tél : 02 43 87 12 58 - Fax : 02 43 47 07 99
e-mail : accueil@cdcpontvallain.com

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SARTHE



TERRES d'avenir



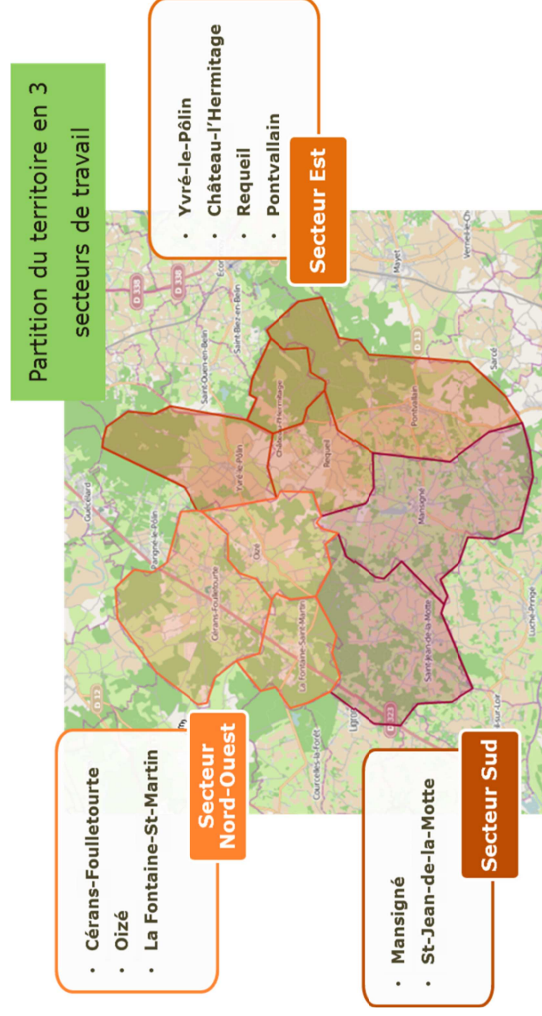
Introduction

Le diagnostic agricole constitue une des études thématiques nécessaires à la réalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal entrepris par la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain. La présente étude a été réalisée au moyen d'un partenariat entre la Chambre d'agriculture et la Communauté de Communes, afin d'entretenir un dialogue permanent et d'ajuster les actions en fonction des besoins. Un comité de pilotage, présidé par M. Boussard, a été spécialement constitué par la Communauté de Communes. Anabelle Chartrain et Denis Pineau sont les représentants professionnels de la Chambre d'agriculture pour cette mission.

L'objectif de l'étude agricole est de comprendre le fonctionnement des espaces et de l'économie agricole, les liens qu'ils entretiennent avec le territoire. La mission a été menée sur 8 mois, d'avril à décembre 2016. Fin décembre, l'étude a été restituée aux agriculteurs et aux élus locaux du territoire.

Partition du territoire en 3 secteurs agricoles

Le diagnostic agricole a été conduit simultanément et avec une méthodologie unique sur l'ensemble des 9 communes. Le territoire a cependant été partitionné en trois secteurs. Cette organisation permet de présenter une vision globale de l'agriculture et des regards plus précis sur les spécificités territoriales.



Préambule

Collecte des données : lors des rencontres en mairie	
Invités : tous les exploitations professionnelles ayant leur siège sur les communes concernées et les exploitations professionnelles hors CdC intervenant sur le territoire. Animation Chambre d'agriculture	
Données des exploitations	Données territorialisées
 - Carte d'identité de l'entreprise, - Systèmes et productions, - Bâtis et parcellaires, - Commercialisation, - Projets, pérennité...	 - Circulations agricoles, - Usages et fonctionnement agricoles

Code INSEE	Commune	Date et lieux	Nb de pers. présentes
72051	CERANS-FOULLETOURTE &	9 mai et 10 juin	5
72135	LA FONTAINE-SAINT-MARTIN		
72226	OIZE &		
72385	YVRE-LE-POLIN	10 mai	14
72252	REQUEIL &		
72243	PONTVALLAIN &	23 mai	12
72072	CHATEAU-L'HERMITAGE		
72291	SAINT-JEAN-DE-LA-MOTTE		
72182	MANSIGNE	19 mai	9
		2 juin	23
	Total	6 réunions	63



Réunion de collecte à Mansigné

Méthodologie

La Chambre d’agriculture s’est appuyée sur des données existantes (Schéma prospectif agricole Vallée du Loir, Recensement Agricole 2010, Registre Parcellaire Graphique 2007 à 2014 notamment) et des données spécifiquement collectées pour le diagnostic agricole du PLUi.

Collecte des données entreprise	Siège sur la CdC	Siège hors CdC	Total général
Ont participé aux réunions	42	8	51
Ont été contacté par téléphone	36	17	53
Abandon - pas de réponse malgré pls appel - 1 refus	16		16
Total général	94	26	120

Code INSEE	Commune	Nb d'exploitations catégorie moyennes et grandes - RA 2010	Nb d'expl. professionnelles enquêtées
72051	CERANS-FOULLETOURTE	15	10 !
72072	CHATEAU-L'HERMITAGE	0	0
72135	LA FONTAINE-SAINT-MARTIN	2	3 ✓
72182	MANSIGNE	20	22 ✓
72226	OIZE	8	8 ✓
72243	PONTVALLAIN	7	6 ✓
72252	REQUEIL	7	4 !
72291	SAINT-JEAN-DE-LA-MOTTE	12	13 ✓
72385	YVRE-LE-POLIN	9	7 !
Total		80	73 ✓

Préambule

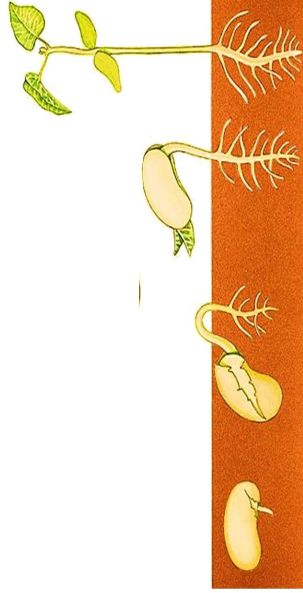
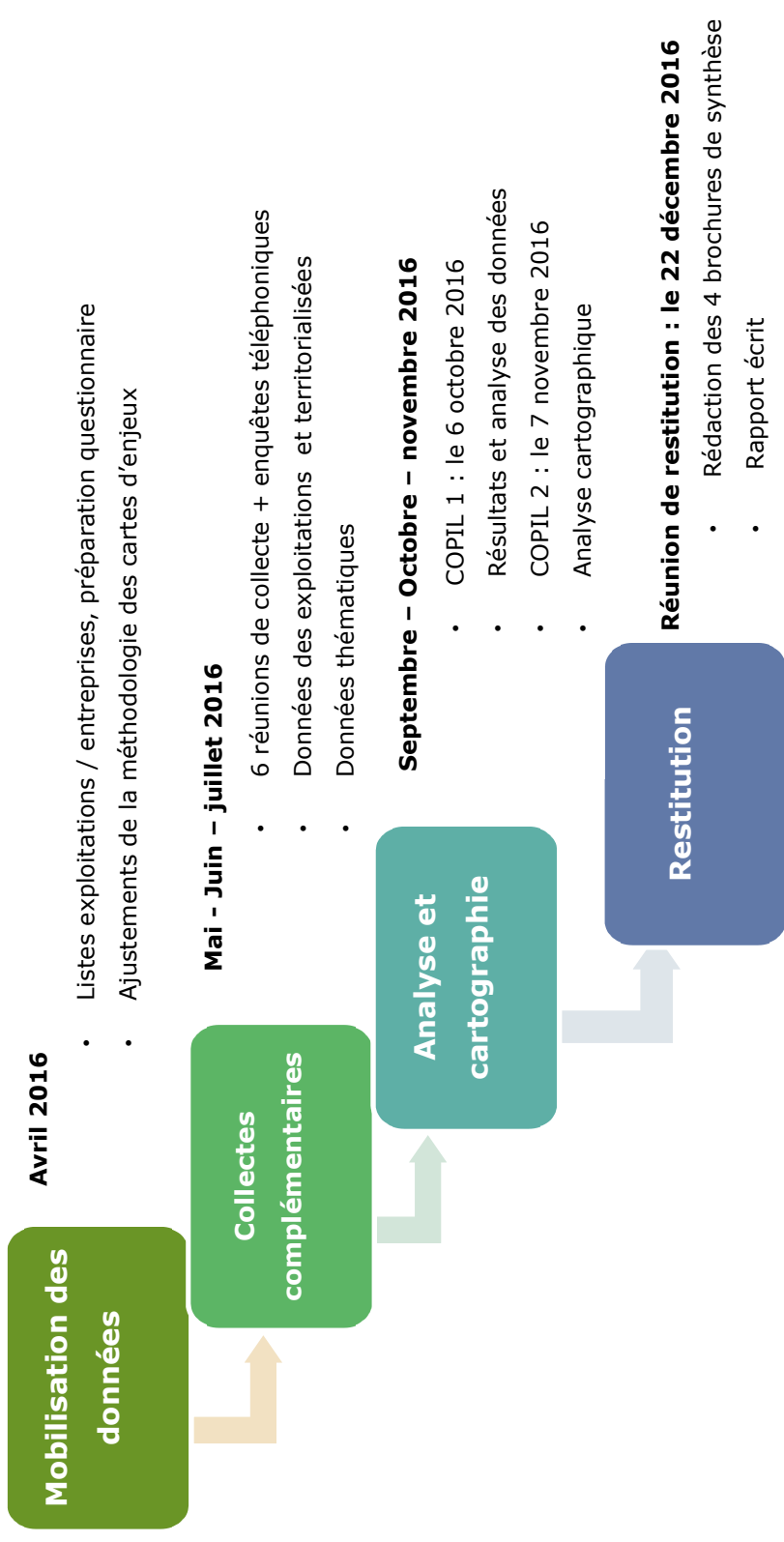
Bilan de la collecte des données

Entre le 9 mai et le 2 juin 2016, 51 agriculteurs ont participé aux 6 réunions de collecte en mairie. En juillet, 53 entretiens téléphoniques ont permis de compléter l'échantillon. Au final, 105 entreprises agricoles ont participé à l'enquête, dont 73 des 76 exploitations professionnelles de la Communauté de Communes.

La comparaison des résultats de l'enquête avec les données du recensement de 2010 et du registre parcellaire graphique de 2014 est présentée dans le tableau ci-dessous. Avec 73 exploitations professionnelles ayant répondu au questionnaire et plus de 8.500 ha attribués, les résultats de collecte couvrent 91% des exploitations moyennes et grandes recensées en 2010 et la quasi-totalité des surfaces agricoles déclarées à la PAC en 2014.

			Données collectées			Analyse RPG 2014				Données Effectif IPG 2015			
Code INSEE	Commune	Nombre ilot	Surface Agricole Utile totale	Part de surface exploitée par les entreprises de la commune	Part de surface collectée/surface PAC	Sous-total culture spécialisée	Sous-total grandes cultures	Sous-total prairies	Vache laitière	Bovin viande	Vache allaitante	Chèvre laitière	
72051	CERANS-FOULLETOURTE	234	1 276	100%	78%	0%	46%	52%	221	1 003	280		
72072	CHATEAU-L'HERMITAGE	22	93	82%		0%	42%	46%					
72135	LA FONTAINE-SAINT-MARTIN	28	189	100%	70%	0%	34%	66%		95	54	228	
72182	MANSIGNE	298	2 379	100%	74%	5%	55%	38%	454	1 427	442		
72226	OIZE	158	822	100%	52%	9%	51%	38%	118	478	184		
72243	PONTVALLAIN	198	1 000	99%	41%	4%	53%	40%	26	165	57		
72252	REQUEIL	151	727	100%	37%	1%	54%	35%	160	76	7		
72291	SAINT-JEAN-DE-LA-MOTTE	217	1 358	100%	88%	0%	66%	33%	233	742	224		
72385	YVRE-LE-POLIN	164	743	100%	52%	10%	56%	31%	146	348	27		
Total		1 470	8 587						1 358	4 334	1 275	228	

Préambule

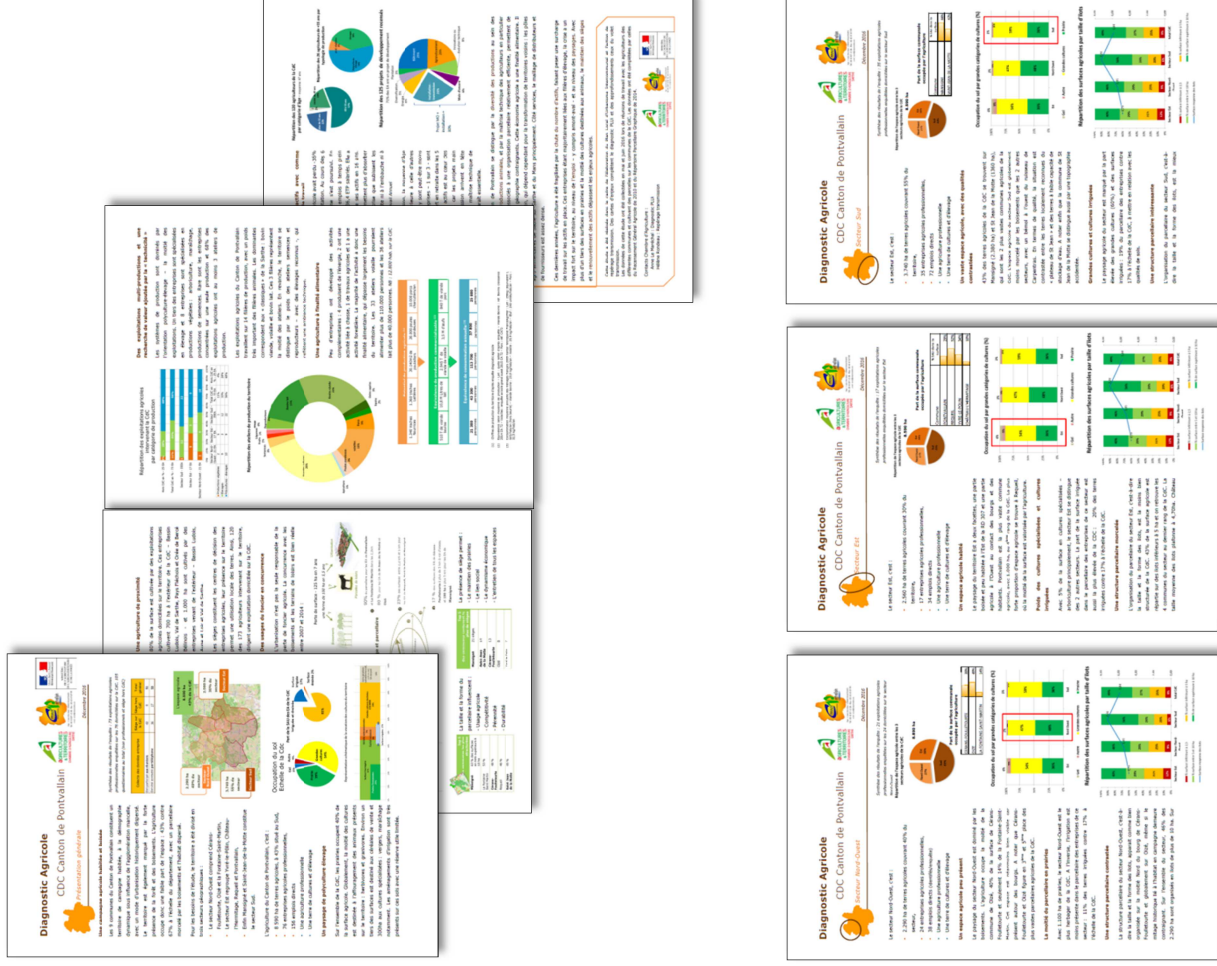


Préambule

Déroulé de la mission

Le graphique précédent relate le déroulé et les grandes étapes de la mission. Les deux comités de pilotage ont permis de présenter les résultats en détail et d'approfondir les échanges avec les élus, cf. annexes en pièces jointes.

Pour la restitution aux agriculteurs et élus du 22 décembre, des brochures de synthèse ont été rédigées. Elles figurent en annexes.

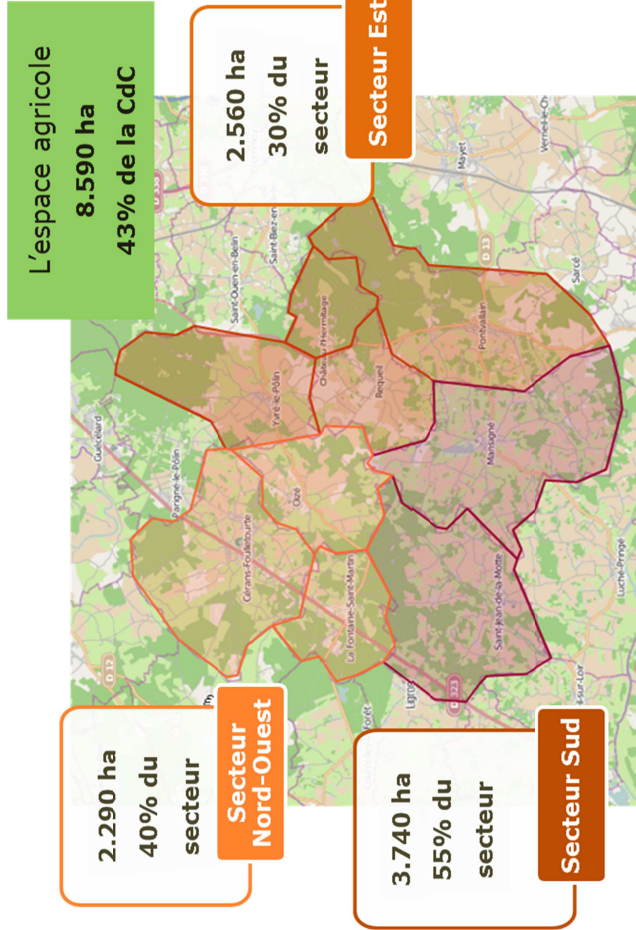


Sommaire

Introduction	3
1 – L’espace agricole	11
1-1 Les chiffres clés	11
1-2 Utilisation et organisation du parcellaire	15
1-3 Evolution récente des surfaces agricoles	21
2 - L’économie agricole	23
2-1 Les chiffres clés	23
2-2 Orientation économique des entreprises agricoles	27
2-3 Les productions du territoire	31
2-4 Le développement agricole	33
3 – L’enjeu de préservation de l’agriculture	37
4 – Préservation de l’agriculture dans le PLUi	38
4-1 Construction des cartes d’enjeux agricoles	38
4-2 Légendes des cartes d’enjeux agricoles	41
4-3 Principaux enjeux des pourtours d’urbanisation	47
Conclusion & préconisations	55

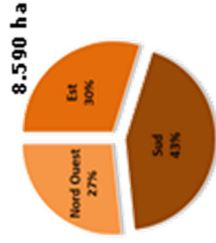
1 – L’espace agricole

1-1 Les chiffres clés



Commune	SAU (ha)	% SAU dans la surface
PONTVALLAIN	1 000	29%
REQUEIL	727	52%
YVRE-LE-POLIN	743	34%
CHÂTEAU L'HERMITAGE	93	10%
CERANS-FOULLETOURTE	1 276	39%
OIZE	822	49%
LA FONTAINE-SAINT-MARTIN	189	14%
MANSIGNE	2 379	66%
SAINT-JEAN-DE-LA-MOTTE	1 358	42%

Répartition de l'espace agricole entre les 3 secteurs agricoles de la cdc



Surface agricole du territoire

La Communauté de Communes du Canton de Pontvallain regroupe 9 communes et s'étend sur 21.000ha. Elle constitue un territoire de campagne habitée, à la démographie dynamique sous influence de l'agglomération mancelle, avec un mode d'urbanisation historiquement dispersé. Le territoire est également marqué par la forte présence de la forêt et des boisements. L'espace agricole représente 8.590ha. L'agriculture occupe donc une faible part de l'espace : 43% contre 67% à l'échelle du département, avec un parcellaire morcelé par les boisements et l'habitat dispersé.

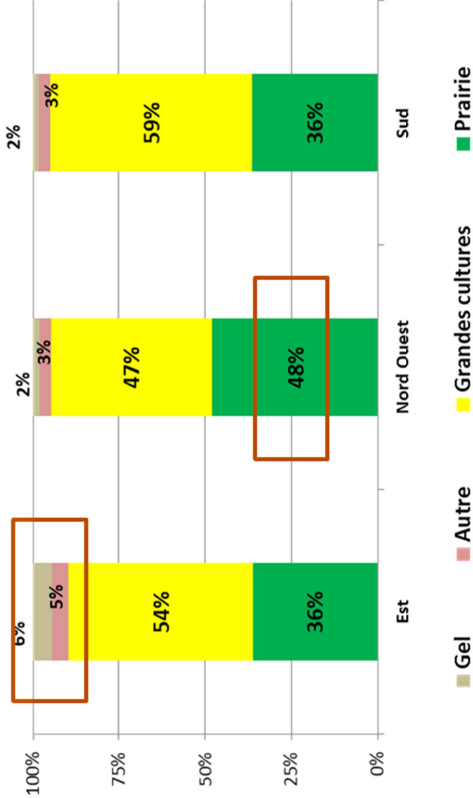
Le paysage du **secteur Nord-Ouest** est dominé par les boisements. L'agriculture occupe la moitié de la commune de Oizé, 40% de la surface de Cérans-Foulletourte et seulement 14% de la Fontaine-Saint-Martin. Cet espace est néanmoins bien visible car présent autour des bourgs. A noter que Cérans-Foulletourte et Oizé figure en 3ème et 5ème place des plus vastes parcellaires agricoles de la Communauté de Communes.

Le paysage du **territoire Est** a deux facettes : une partie boisée et peu habitée à l'Est de la RD 307 et une partie agricole à l'Ouest au contact des bourgs et des habitants. Pontvallain est la plus vaste commune agricole, avec 1.000 ha, au 4ème rang de la Cdc. La plus forte proportion d'espace agricole se trouve à Requeil, où la moitié de la surface est valorisée par l'agriculture.

43% des terres agricoles de la Communauté de Communes se trouvent sur Mansigné (2.380 ha) et St Jean de la Motte (1360 ha), qui sont les 2 plus vastes communes agricoles. L'espace agricole du **secteur Sud** est globalement moins morcelé par les boisements que les 2 autres secteurs, avec un bémol à l'ouest du ruisseau de

Carpentras. En termes de qualité, la situation est contrastée entre les terres localement reconnues du « plateau de St Jean » et les autres terres à faible capacité de stockage d'eau. A noter enfin que la commune de St Jean de la Motte se distingue aussi par une topographie accidentée.

Occupation du sol par grandes catégories de cultures (%)

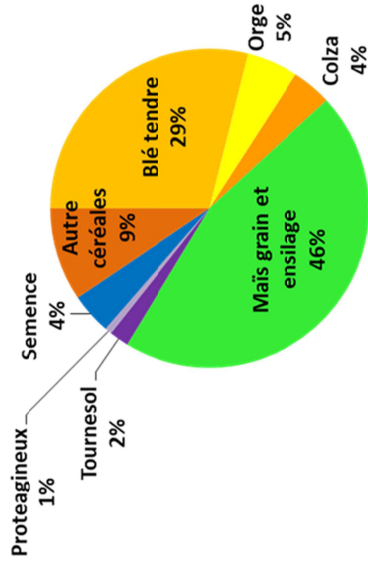


Occupation du Sol

Sur l'ensemble de la Communauté de Communes, les prairies occupent 40% de la surface agricole. Globalement, la moitié des cultures est destinée à l'affouragement des animaux présents sur le territoire : herbivores et granivores. Environ un tiers des surfaces est destiné aux céréales de vente et 300ha aux cultures spécialisées : vergers, maraîchage notamment. Le secteur Nord-Ouest est le plus herbager et le secteur Est se distingue avec 5% de cultures spécialisées. Les aménagements d'irrigation sont très présents sur ces sols avec une réserve utile limitée.

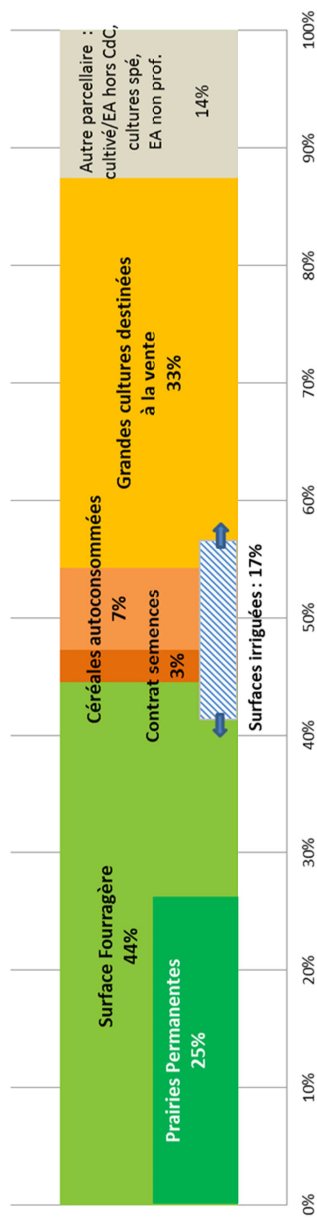
La catégorie grandes cultures regroupent les cultures de céréales (blé, orges, ...) et les cultures oléo protéagineuses (colza, tournesol...). Le maïs représente 46% des surfaces dites en grandes cultures. Cette production est importante dans les systèmes fourragers, puisqu'ils participent à l'autonomie alimentaire pour les troupeaux.

Répartition des surfaces de grandes cultures (Echelle Cdc)



Sources RPG 2014

Représentation schématique de la vocation des cultures du territoire

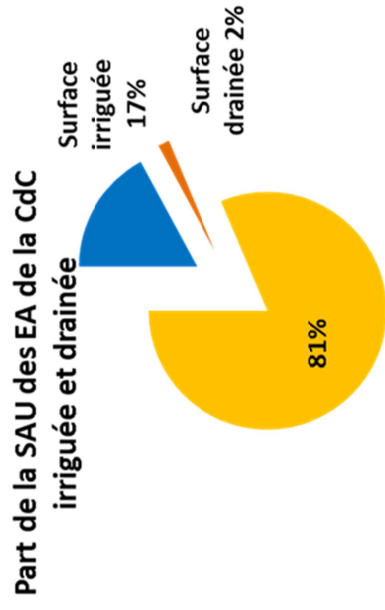


D'après enquêtes des EA professionnelles de la CdC

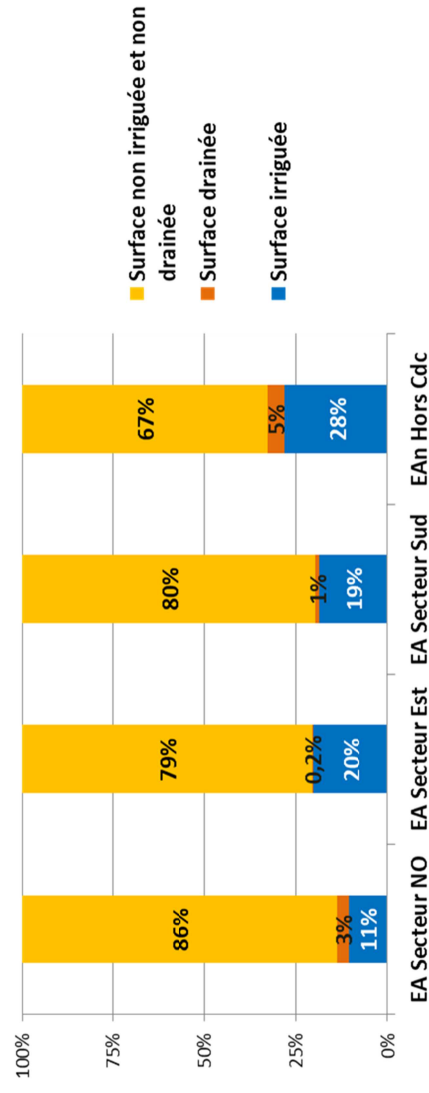
Aménagements de drainage et irrigation

Exceptés sur quelques plateaux plus fertiles, les sols du Canton du Pontvallain disposent d'une faible capacité de stockage de l'eau. Les aménagements d'irrigation sont très présents. Avec 17% des surfaces irriguées, cet espace agricole est parmi les plus irrigués du département. La moitié des exploitations professionnelles irriguent et certains systèmes en dépendent totalement - 100% des cultures spécialisées - ou fortement - 70% des EA polyculture élevage avec 2 ateliers d'élevages et plus.

Compte-tenu de la faible réserve utile des sols et des besoins d'affouragement, le maintien de l'élevage et la dynamique agricole dépendent fortement de l'irrigation. Or, les prélèvements agricoles dans la nappe du cénonanien ne sont pas prioritaires.



Part des surfaces irriguées et drainées dans les SAU des EA pro domiciliées sur chaque secteur



Quelques définitions



- Une parcelle = « un champ »



- Un ilot = ensemble de parcelle cultivé par un même exploitant et communiquant directement entre elles



- Le parcellaire d'une exploitation ou d'un territoire = ensemble de parcelles/ilots cultivé par un même exploitant ou situé sur le territoire = Surface Agricole Utile

L'organisation du parcellaire



- Structure du parcellaire = 3 notions : taille de la « maille » + la forme + continuité de l'espace agricole



- Parcellaire déstructuré = parcellaire morcellé et/ou déformé et/ou fragmenté petite taille des parcelles ou ilots, forme complexe et coupures par des infrastructures, l'urbanisation ou des espaces non agricoles

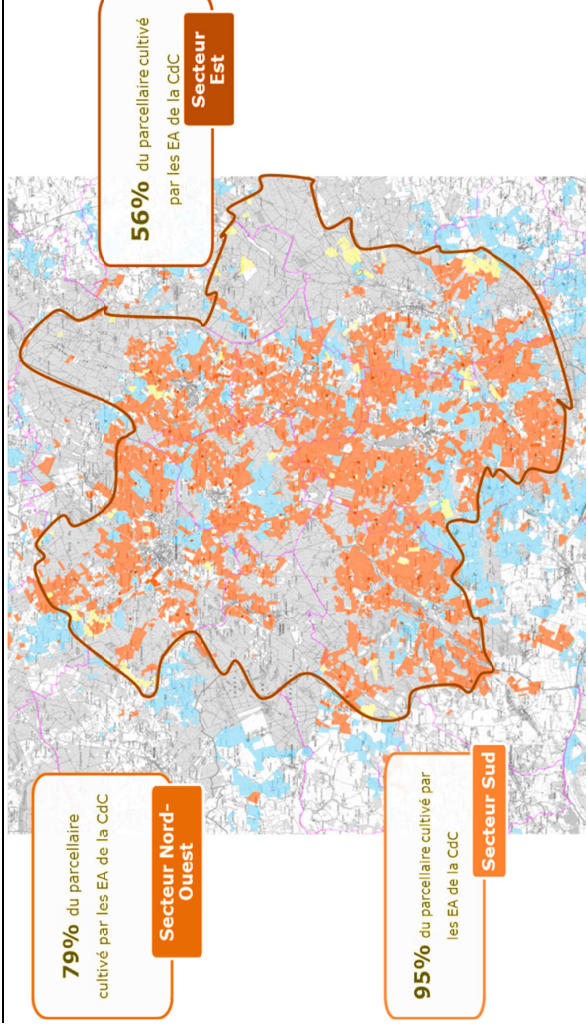


- Parcellaire dispersé

Pour une exploitation agricole, le degré d'éclatement des ilots

1 - L'espace agricole

1-2 Utilisation et organisation du parcellaire



En orange : parcellaire EA Pro de la Cdc

En turquoise : parcellaire EA Pro hors Cdc

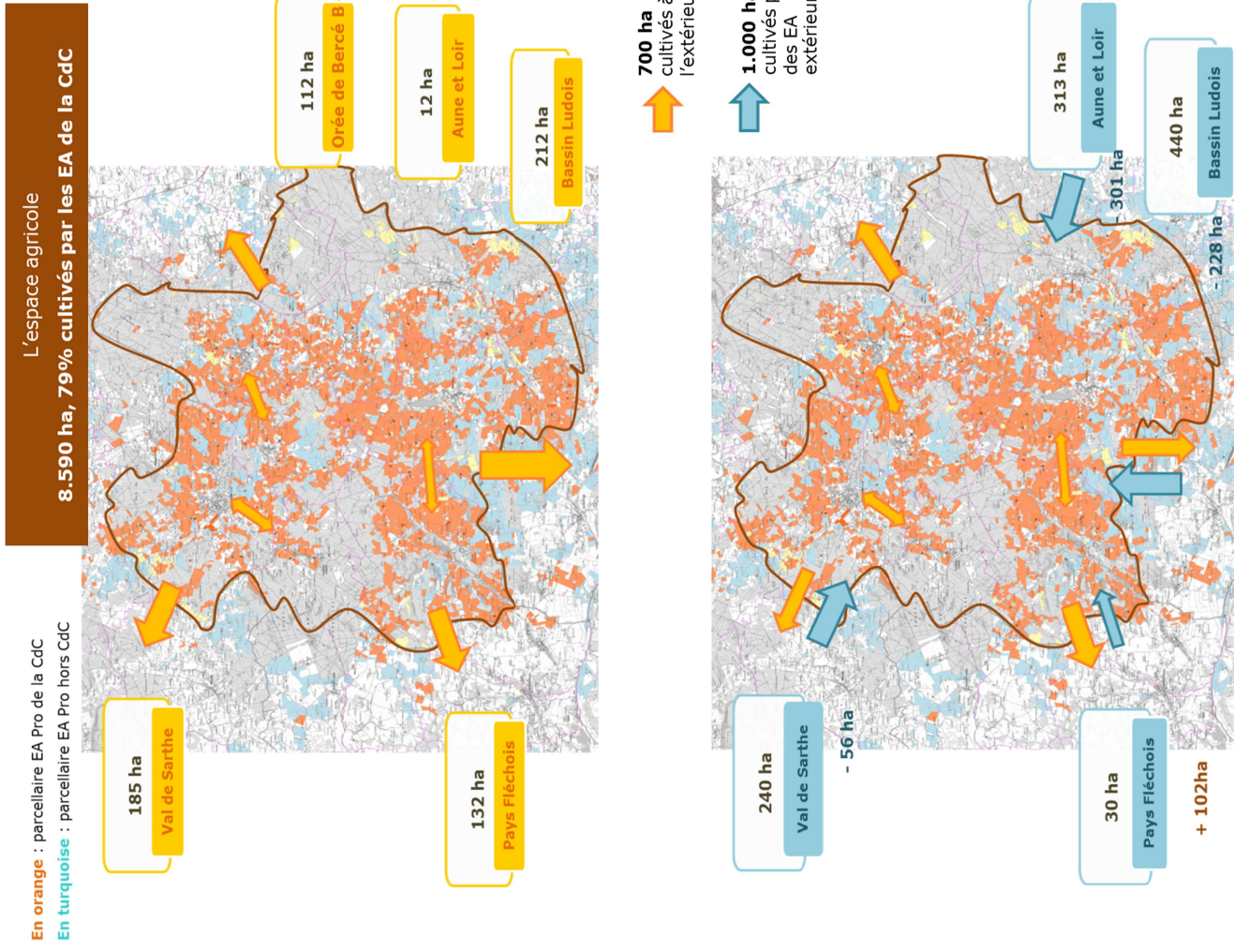
La carte ci-contre représente le parcellaire agricole sur le fond IGN. Trois couleurs sont utilisées. Les îlots agricoles cultivés par les exploitations dont le siège se situe sur la Communauté de Communes ont été localisés en orange. A l'inverse, le parcellaire cultivé par les entreprises ayant un siège en dehors de la Communauté de Communes est identifié en bleu. En jaune sont représentés les îlots déclarés à la PAC qui n'ont pas pu être attribués. Cette carte permet d'étudier les connexions entre les parcellaires agricoles et les entreprises qui les cultivent.

80% de la surface est cultivée par des exploitations agricoles domiciliées sur le territoire. Ces entreprises cultivent 700 ha à l'extérieur de la Communauté de Communes - Bassin Ludois, Val de Sarthe, Pays Fléchois et Orée de Bercé Bélois - et 1.000 ha sont cultivés par des entreprises venant de l'extérieur - Bassin Ludois, Aune et Loir et Val de Sarthe.

Tableau : Part des surfaces cultivées par les entreprises domiciliées sur la commune et part des surfaces cultivées hors commune

Commune	Part de surface cultivée par les entreprises de la commune	SAU cultivée hors commune/ SAU commune
CERANS-FOULLETOUTRE	78%	32%
OIZE	44%	38%
LA FONTAINE-SAINT-MARTIN	70%	11%
YVRE-LE-POLIN	52%	39%
PONTVALLAIN	41%	19%
REQUEIL	37%	19%
CHATEAU-L'HERMITAGE	74%	35%
MANSIGNÉ	88%	20%
SAINT-JEAN-DE-LA-MOTTE	88%	20%

Les sièges constituent les centres de décision des entreprises agricoles, leur présence sur le territoire permet une utilisation locale des terres. Ainsi, 120 des 173 agriculteurs intervenant sur le territoire, dirigent une exploitation domiciliée sur la Communauté de Communes.



Territoire Nord-Ouest

80% des surfaces agricoles du Secteur Nord-Ouest sont cultivées par les entreprises de la Communauté de Communes. Les besoins de surfaces de ces entreprises n'étant pas satisfaisants, elles vont chercher l'équivalent de 30 % de la surface de Cérans-Foulletourte et de 35% de Oizé à l'extérieur de ces communes. La majorité des flux hors CdC se réalisent avec Val de Sarthe : 185 ha pour les entreprises locales sur Val de Sarthe et 240 ha de terres locales cultivées par Val de Sarthe.

Territoire Est

Les relations entre l'agriculture et le territoire ont tendance à s'éloigner. Seulement 40% des terres sont cultivées par les agriculteurs de Pontvallain ou de Requeil, c'est-à-dire que les centres de décisions ne sont pas sur place. On observe de nombreux mouvements entre Yvré-le Polin, Oizé et Requeil et que 315 ha sont cultivés par les entreprises domiciliées sur Aune et Loir. En dehors de la Communauté de Communes, les flux les plus importants sont vers Orée de Bercé Bélinois.

Territoire Sud

La majorité des terres sont cultivées par des entreprises domiciliées sur la Communauté de Communes. Les échanges sont néanmoins importants avec Bassin Ludois : 210 ha cultivées sur Bassin Ludois et 440 ha cultivés par Bassin Ludois. Les flux vers le Pays Fléchois sont nettement au profit des entreprises de la Communauté de Communes.

L'organisation du parcellaire

Cette carte, sur un fond IGN, hiérarchise les îlots agricoles en fonction de leur surface. Quatre couleurs sont utilisées pour représenter la taille des îlots :

- En rouge, les surfaces de moins de 2,5ha
- En orange, les îlots de 2,5 à 5ha
- En vert clair : les surfaces de 5 à 10ha
- En vert foncé : les îlots agricoles de plus de 10ha.

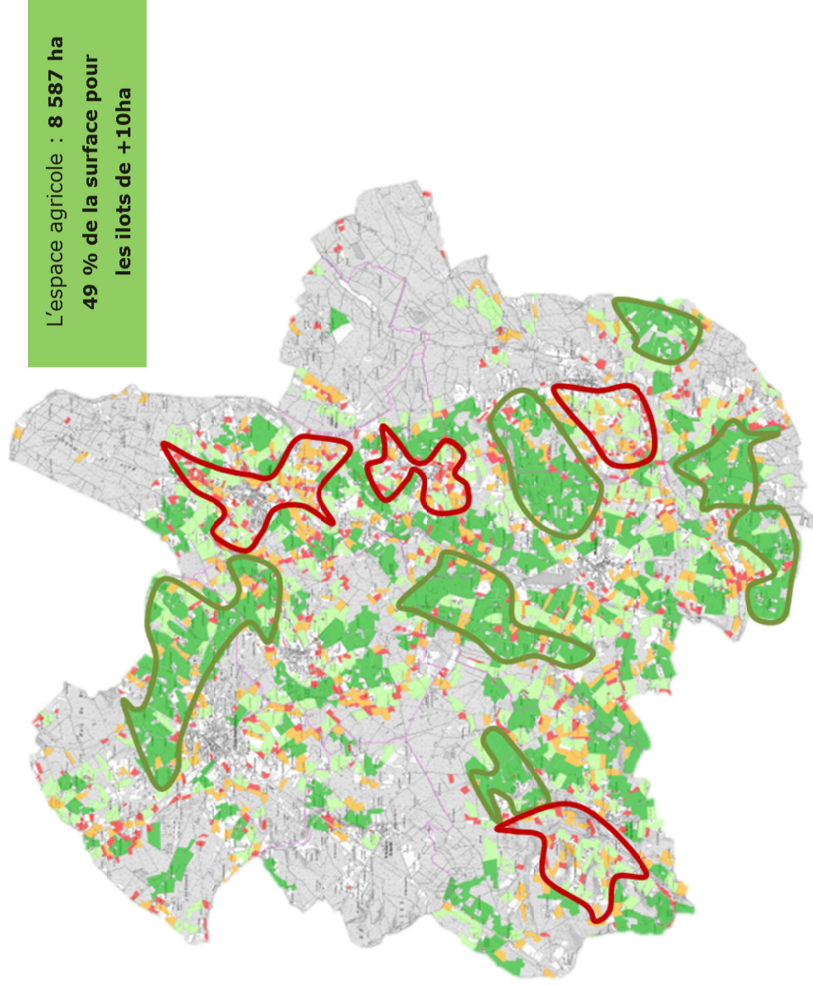
Définitions

L'étude de la structure parcellaire s'établit à partir de 2 notions :

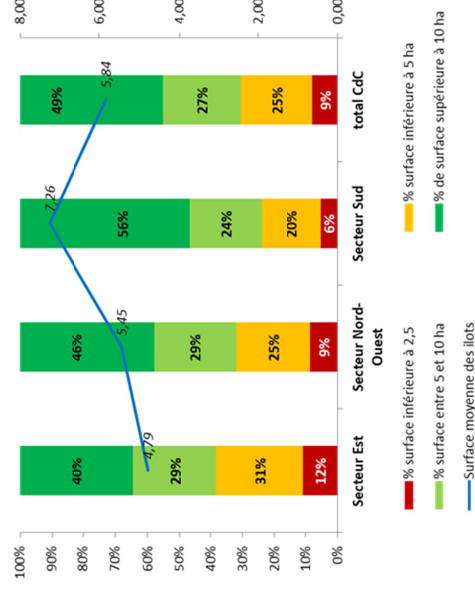
- **La taille et la forme de la maille** : plus les îlots sont grands, plus ils sont intéressants : facilité de déplacement des engins et des troupeaux, optimisation des temps de travaux (semis, récolte etc...).... De même, un îlot géométriquement simple limitera les manœuvres et les aménagements d'irrigation par exemple.

- **La continuité de l'espace agricole** (ou la dispersion des îlots) : des îlots de petites tailles (<5ha), s'ils sont bien organisés autour de l'exploitation permettront à l'agriculteur de s'organiser (pâturage avec chemin de transfert par exemple, chemin agricole reliant les îlots...). A l'inverse, la dispersion des îlots contraind fortement la performance et l'usage agricole.

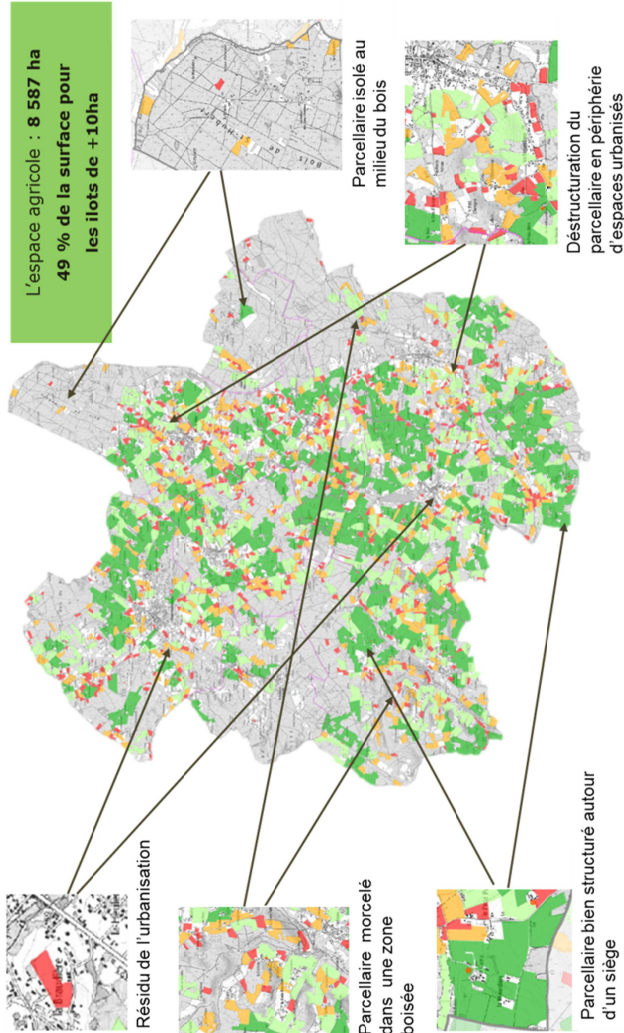
On parle de parcellaire déstructuré, lorsqu'il est morcelé, déformé et/ou fragmenté. Ce type de parcellaire pénalise l'agriculture d'un point de vue technique, organisationnel et économique. La multiplication des îlots de petite taille, aux formes complexes et dispersés implique des déplacements fréquents sur les routes, un nombre accru de manœuvres et conditionne certains types d'utilisation (pâture possible ou non, cultures fourragères facilement acheminables ou non, rentabilité de certaines cultures etc.). A surface identique, le coût de production est nettement plus élevé,



Répartition des surfaces agricoles par taille d'îlots



Top 5 Communes les + vastes		SAU communale
Mansigné	2379 ha	
Saint Jean de la Motte	1358 ha	
Cérans-Foulletourte	1276 ha	
Pontvallain	1000 ha	
Oizé	822 ha	



principalement du fait de la consommation énergétique et du temps de travail.

Un parcellaire structuré permet à l'inverse la maîtrise du temps de travail, une simplification d'accès au foncier lors de la transmission et augmente l'attractivité pour les candidats.

La structure parcellaire détermine :

- L'usage agricole,
- La compétitivité de l'agriculture,
- La durabilité des systèmes d'exploitation,
- Et la pérennité de l'activité.

La taille moyenne des îlots atteint 5,84 ha en moyenne sur la Communauté de Communes, ce qui supérieur de 1,20 ha à la taille moyenne des îlots de Orée de Bercé Béloinois (sur 6.500 ha de SAU). De même, la part des îlots de plus de 10 ha représente 49% de la surface, soit 10 points de plus que le territoire de comparaison. Ces éléments permettent d'affirmer que le parcellaire est globalement bien structuré, même s'il est localement plus morcelé par l'urbanisation ou les bois.

Territoire Nord-Ouest

La structure parcellaire du secteur Nord-Ouest apparaît comme bien organisée sur la moitié Nord du bourg de Cérans-Foulletourte et globalement sur Oizé, même si le mitage historique lié à l'habitat en campagne demeure contraignant. Sur l'ensemble du secteur, 46% des 2.290 ha sont organisés en îlots de plus de 10 ha. Sur ces îlots bien dimensionnés, les aménagements d'irrigation peuvent s'envisager. En revanche, l'usage et les aménagements agricoles sont très contraints sur 10% des surfaces, organisées en îlots de moins de 2,5 ha. Sur la Fontaine-Saint-Martin et sur le quart Nord-Ouest de Cérans-Foulletourte, les unités agricoles sont plus petites et morcelées dans un paysage boisé.

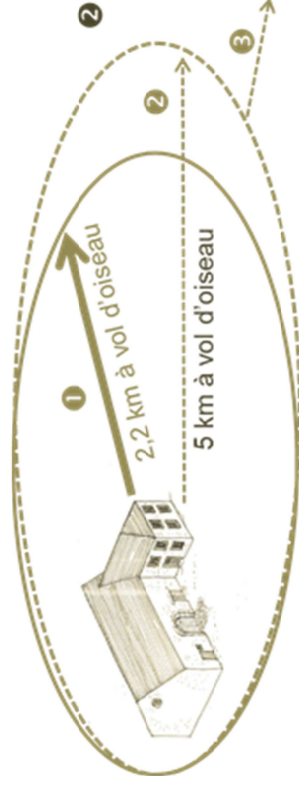
Top 5 des communes les plus structurées		Top 5 des communes les plus déstructurées	
Mansigné	63 % des surfaces en îlots supérieurs à 10 ha	Château l'Hermitage	41% des surfaces en îlots inférieurs à 5 ha
La Fontaine Saint Martin	53 %	Yvré le Polin	34%
Cérans-Foulletourte	48 %	Requell	30%
Requell	46 %	Pontvallain	29 %
Saint Jean de la Motte	45 %	Cérans-Foulletourte	27%

Concernant la distance entre le siège et les parcelles, la situation des agriculteurs de Oizé est relativement « confortable » avec 80% des surfaces situées dans un rayon de 2,2 km à vol d'oiseau. A l'inverse, les agriculteurs de Cérans-Foulletourte vont chercher 17% de leurs surfaces à plus de 5 km à vol d'oiseau, notamment vers la Communauté de Communes Val de Sarthe.

Territoire Est

L'organisation du parcellaire du secteur Est est la moins bien structurée de la Communauté de Communes. 43% de la surface agricole est répartie sur des ilots inférieurs à 5 ha et on retrouve les 4 communes du secteur au dernier rang de la CdC. La taille moyenne des ilots plafonne à 4,70ha. Château l'Hermitage est pénalisé par des espaces enclavés dans les bois. A Yvré-le-Pôlin et à Requeil, la structure parcellaire est nettement dégradée à la périphérie des bourgs : effets de délaisés ou de la spéculation ? Pontvallain est marqué par les 2 phénomènes : des parcelles au milieu des bois et des découpes parcellaires au profit de l'urbanisation. Cette situation pénalise les agriculteurs, augmente les dépenses énergétiques, augmente le temps de travail et complique l'irrigation.

Analyse des distances entre siège et parcellaire



Territoire Sud

L'organisation du parcellaire du secteur Sud est la mieux structurée de la Communauté de Communes. 56% de la surface agricole est répartie sur des ilots supérieurs à 10 ha. La taille moyenne des ilots atteint 7,26 ha, ce qui constitue un atout pour l'agriculture et permet une certaine efficacité. Ce point est particulièrement visible sur Mansigné. St Jean de la Motte apparaît plus contrastée, du fait de la géographie : secteurs de pentes, vallée étroite, boisements à l'Ouest et à l'inverse vastes plateaux agricoles à l'Est. Dans le secteur Sud, le morcellement du parcellaire relève davantage du contexte naturel que des effets de l'urbanisation – hormis quelques parcelles résiduelles au cœur de Mansigné.

Concernant la distance entre le siège et les parcelles, la situation est contrastée entre Mansigné et St Jean de la Motte : des parcellaires groupés à St Jean de la Motte et 190 ha cultivées à plus de 5 km à vol d'oiseau pour Mansigné.

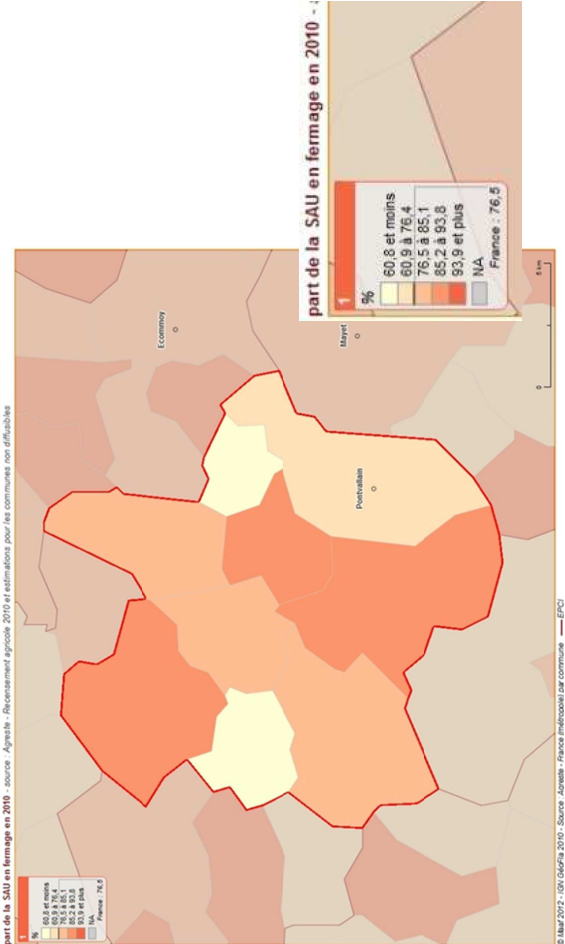
1 90% du parcellaire pour les EA de Pontvallain et La Fontaine St Martin dans les 2,2km

80 % pour les EA de St Jean de la Motte et Oizé

2 23% des surfaces entre 2,2 km et 5 km pour les EA de Requeil, Yvré le Polin et Mansigné

3 17 % des surfaces des EA de Cérans-Foulletourte à plus de 5 km à vol d'oiseau et 190 ha à plus 5 km pour les EA de

Mansigné



Source : Agreste – Recensement agricole 2010

Données rattachées au à la commune du siège d’exploitation

Communes	Fermage : % de la SAU, 2010
Cérans-Foulletourte	88
Château- l'Hermitage	0
La Fontaine- Saint- Martin	48
Mansigné	89
Oizé	78
Pontvallain	69
Requeil	88
Saint- Jean- de- la- Motte	83
Yvré- le- Pôlin	81

La situation de la propriété du foncier agricole

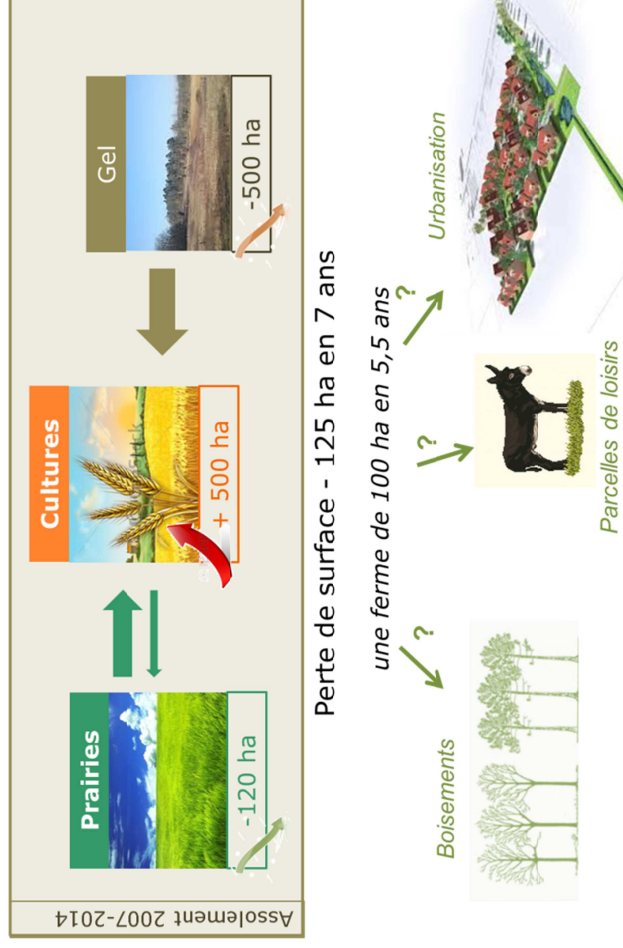
La carte ci-contre est issue du recensement agricole de 2010. Elle présente la part des terres en location dans la SAU des exploitations. Sur la Communauté de Communes, les terres sont en grande majorité louées par les agriculteurs à des propriétaires fonciers. Cette situation est globalement similaire à celle aux autres territoires agricoles de la moitié Nord de la France.

Lors des réunions de collecte, les exploitants agricoles ont déclaré être en relation avec une dizaine de propriétaires différents et jusqu'à trente. Dans la grande majorité des cas, propriétaires et fermiers se connaissent. Néanmoins, du fait des transmissions par héritage, les relations seraient de plus en plus lointaines entre les agriculteurs et leurs propriétaires, avec parfois des réticences à établir des baux ruraux.

1 - L'espace agricole

1-3 Evolution récente des surfaces agricoles

Evolution des surfaces agricoles 2007-2014



NB : A ce stade, on ne peut pas identifier les usages concurrents ayant bénéficié des surfaces perdues par l'agriculture. Le diagnostic de la consommation foncière réalisé par l'AURA apportera des éléments de réponse sur la part de l'urbanisation.

Le schéma ci-contre représente l'évolution des surfaces déclarées à la PAC sur 5 ans.

La partie supérieure de cette figure montre les évolutions en termes d'assolement et des paysages agricoles. Entre 2007 et 2014, les prairies ont diminué de -120 ha et le gel de -500 ha, au profit des grandes cultures qui ont progressé de +500 ha. Les modifications intervenues dans les règles de la PAC expliquent la chute des surfaces en gel à partir de 2009. La perte de surface en prairie s'explique notamment par la diminution du nombre d'atelier d'élevage. Les regroupements des exploitations agricoles s'accompagnent généralement d'une délocalisation des troupeaux et donc d'une réduction des surfaces en prairies autour des sites devenus secondaires.

La seconde partie de la figure témoigne de la perte de surface de terres agricoles déclarées à la PAC. Sur la Communauté de Communes, un agriculteur cultive en moyenne 60 ha et les entreprises agricoles atteignent une surface moyenne de 100 ha. La perte de 125 ha peut être assimilée à la perte de 2 emplois d'agriculteurs en 7 ans ou à la perte d'une exploitation agricole en 5,5 ans.

Lors des réunions de collecte, les agriculteurs ont longuement évoqué la concurrence ressentie entre les différents usages du foncier : concurrence de l'urbanisation redoutée autour des bourgs des communes du Nord, concurrence des terrains de loisirs - notamment des chevaux de loisirs - et perte de surface au profit des boisements par les propriétaires.

2 - L'économie agricole

2-1 Les chiffres clés

Nombre d'exploitations agricoles

L'étude a permis d'identifier une centaine d'exploitations agricoles intervenant sur le territoire :

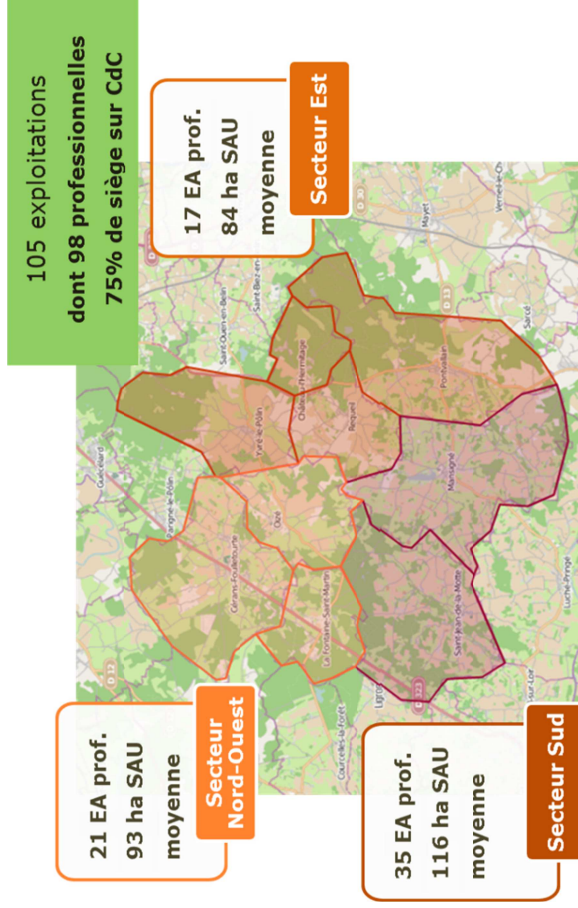
- 76 exploitations agricoles professionnelles domiciliées sur la Communauté de Communes,
- 26 exploitations agricoles professionnelles venant de Communauté de Communes voisines,
- 7 entreprises non-professionnelles, ayant une activité agricole significative et proche d'une pratique professionnelle. D'autres établissements non-professionnels sont certainement présents sur le territoire, ils n'ont pas pu être identifiés.

NB : Pour cette étude, le caractère professionnel est attaché à la capacité de l'entreprise à fournir au moins un emploi à temps plein, c'est-à-dire que l'activité agricole peut rémunérer un actif. Certains agriculteurs exerçant une double activité ont une pratique professionnelle – au sens des connaissances et des pratiques mises en œuvre, néanmoins leur revenu ne dépend pas uniquement de l'activité agricole, ils ne sont pas agriculteur à temps plein.

Nombre d'emplois au stade production

L'activité de production agricole représente 144 emplois : 120 agriculteurs et 24 équivalents temps plein salariés.

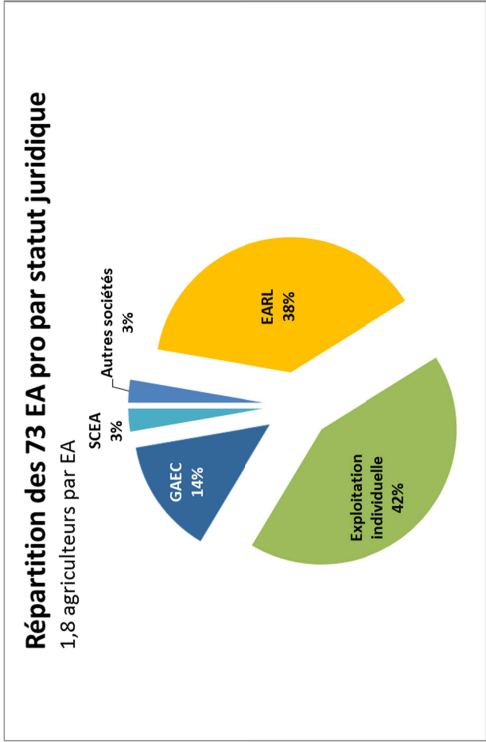
Plus de la moitié des entreprises agricoles ont opté pour le statut sociétaire. En moyenne, une entreprise agricole est dirigée par 1,8 agriculteur.



Répartition des EA professionnelles entre les 3 secteurs agricoles de la CdC



Commune	nb de siège EA pro.
PONTVALLAIN	6
REQUEIL	4
YVRE-LE-POLIN	7
CHÂTEAU L'HERMITAGE	13
CERANS-FOULLETOUTRE	8
OIZE	3
LA FONTAINE-SAINT-MARTIN	21
MANSIGNE	14
SAINT-JEAN-DE-LA-MOTTE	14



Au total, les exploitations de la Communauté de Communes embauchent 28 salariés permanents et 185 saisonniers pour un total équivalant temps plein de **21 emplois permanents** et **15,5 emplois saisonniers**. La majorité de ces emplois est liés aux cultures spécialisées : 12 ETP permanent et 12 ETP saisonnier. Les exploitations en polyculture-élevage offrent en effet moins de temps plein et la présence d'emplois saisonniers est liée à la production de semences.

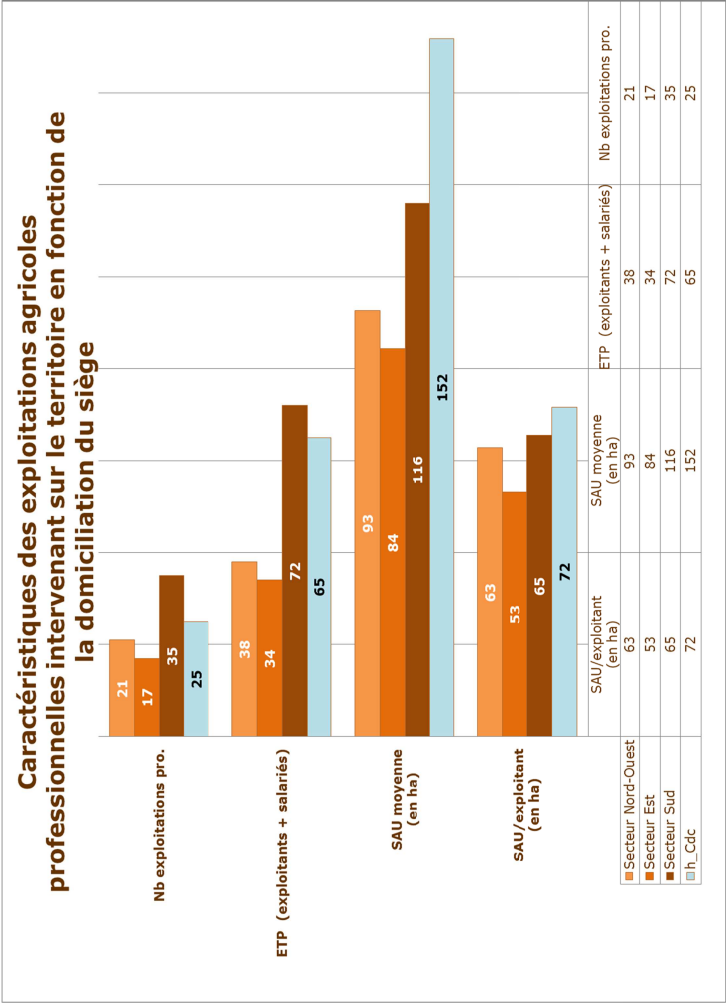
Côté employeur, **1 exploitation sur 4** (23%) emploie des salariés permanents et 1 sur 10 a recours à des salariés saisonniers.

Parmi les 17 entreprises qui emploient de la main d'œuvre salariée :

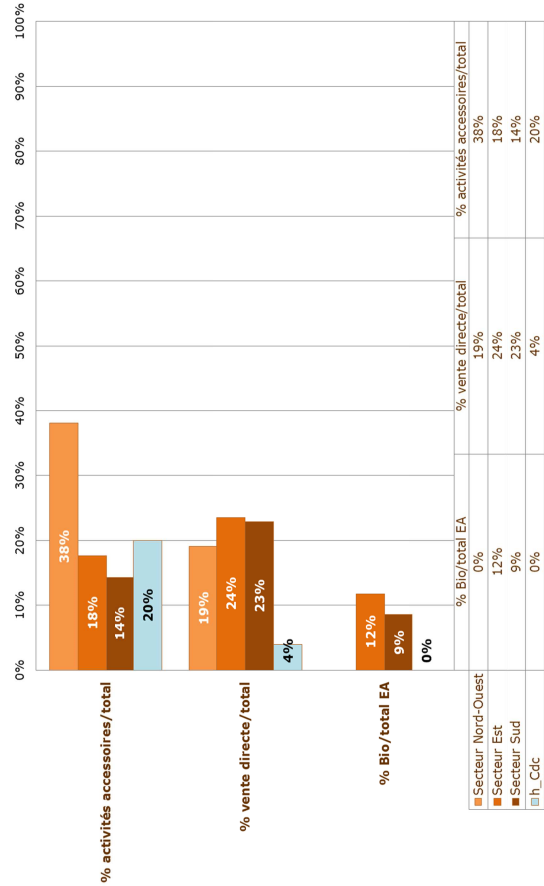
- 14 sont des exploitations en polyculture-élevage ou élevage avec 2 ateliers,
- 3 sont des exploitations en cultures spécialisées.

Surface Agricole Utile des exploitations agricoles

La SAU moyenne des exploitations agricoles de la Communauté de Communes est équivalente à la moyenne sarthoise (96 ha d'après Recensement agricole 2010). A l'échelle de la Région Pays de la Loire, les entreprises agricoles sarthoises sont les plus vastes. Cette caractéristique est liée à la proportion élevée des systèmes polyculture-élevage. Sur le territoire d'étude, l'emploi d'un exploitant agricole repose sur 60 ha environ.



Caractéristiques des exploitations agricoles intervenant sur le territoire en fonction de la domiciliation du siège



Les activités complémentaires et les circuits courts

Peu d’entreprises ont développé des activités complémentaires : 4 produisent de l’énergie, 2 ont une activité liée à chasse, 1 de travaux agricoles et 1 a une activité forestière. La majorité de l’activité a donc une finalité alimentaire, qui dépasse largement les besoins du territoire.

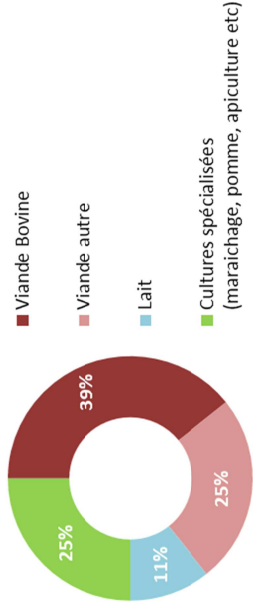
Une exploitation sur 5 pratique la vente en circuits courts. Ce chiffre est supérieur à moyenne sarthoise (11,5%) et de la région Pays de la Loire (13,5%). *source Agreste en 2010*

La vente en circuits courts est rarement majoritaire en terme de débouchés pour les exploitations agricoles du territoire et elle est dans 60% des cas couplée à de la vente en circuits longs.

Les produits carnés sont les mieux représentés (65% des ateliers de production en circuits courts), suivi par les cultures spécialisées et le lait (11%).

Les produits en circuits courts sont pour la plupart vendus à la ferme (46% des circuits de vente), dans des magasins de détails et des commerces de proximité (27%).

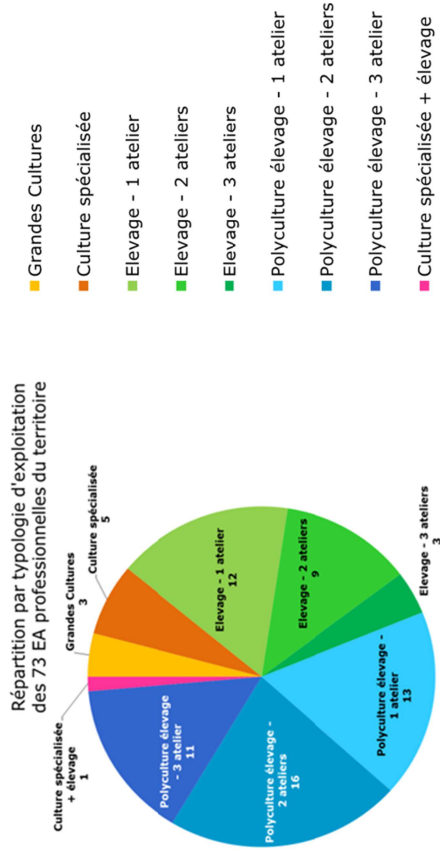
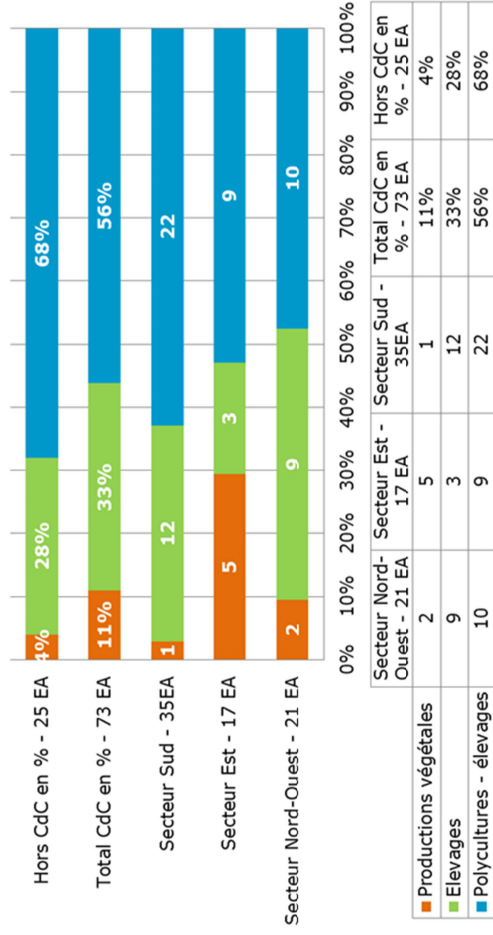
Les types de productions vendues en Circuits courts par les EA pro de la CdC



2 - L'économie agricole

2-2 Orientation économique des entreprises agricoles

Répartition des exploitations agricoles intervenant la CdC par catégorie de production



Des exploitations multi-productions et une recherche de valeur ajoutée par la « technicité »

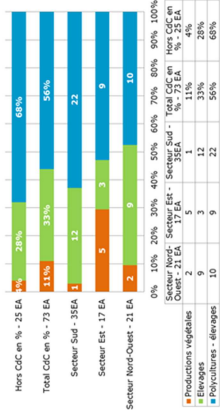
Les systèmes de production sont dominés par l'orientation polyculture-élevage – la moitié des exploitations. Un tiers des entreprises sont spécialisées en élevage et 8 entreprises sont spécialisées en productions végétales : arboriculture, maraîchage, productions de semences. Rares sont les entreprises concentrées sur une seule production et 68% des exploitations agricoles ont au moins 3 ateliers. Ces éléments permettent d'identifier deux caractéristiques :

- 1^{ère} caractéristique : les entreprises agricoles du canton de Pontvallain sont des exploitations de grande dimension avec des **systèmes multiproductions** complexes, nécessitant souvent la maîtrise de l'irrigation. Ils nécessitent des compétences multiples et des dirigeants polyvalents.
- 2^{ème} caractéristique : Le territoire se distingue par le poids des ateliers semences et reproducteurs – avec des élevages reconnus –, qui reflètent une **ambiance technique**. cf. graphique ci-après détaillant les types d'ateliers.

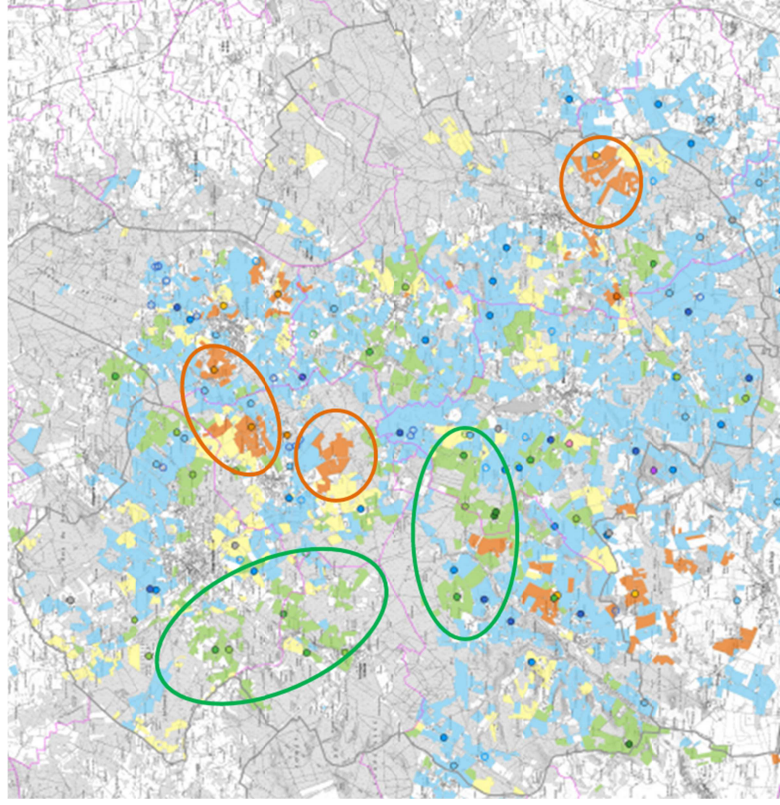
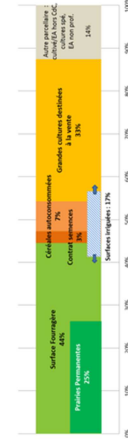
Description par secteurs géographiques

Nord-Ouest : 19 des 21 entreprises ayant répondu à l'enquête ont développé une activité d'élevage. Les 2 entreprises avec une orientation végétale se situent toutes les 2 sur Oizé : semence et arboriculture. Une des caractéristiques du secteur Nord-Ouest est la forte proportion d'entreprises spécialisées en élevage. La présence des bovins a une conséquence notable sur le territoire car elle justifie la présence des nombreuses prairies.

Répartition des exploitations agricoles intervenant la CdC par catégorie de production



Représentation schématique de la vocation des cultures du territoire



Est : 12 entreprises sur 17 ont développé une activité d'élevage. Parmi les 5 entreprises à orientation végétale, on trouve : 2 arboriculteurs, 1 maraicher et 2 céréaliers.

Le secteur **Sud** regroupe presque la moitié des entreprises de la Communauté de Communes. 34 entreprises sur 35 ont développé une activité d'élevage et 25 ont au moins 2 ateliers d'élevage différents. La diversité des productions au sein des entreprises est un élément remarquable. La maîtrise de tels systèmes nécessite des compétences et des connaissances techniques multiples.

La densité de sièges

Les sièges des exploitations agricoles sont le centre de décisions de ces entreprises. Le maintien des sièges sur le territoire permet donc un lien de proximité. La présence de sièges permet également :

- **Le maintien des prairies**, autour des sièges et des bâtiments d'élevage (accessibilité du troupeau aux prairies). L'entretien de tous les espaces, y compris ceux qui présentent des contraintes élevées (pentes ou espaces sensibles par exemple),
- **Le lien social**, sur les communes et dans les structures para-agricoles (au sein des CUMA par exemple),
- **Le dynamisme économique**, grâce au maintien à proximité des structures para-agricoles d'approvisionnement (coopérative, négociants), et de services (groupement d'employeurs, mécaniciens, vétérinaires etc.), ainsi que l'attrait pour de futurs agriculteurs.

De nombreux noyaux d'exploitation au contact de l'urbanisation

SAU communale	
Mansigné	2379 ha
Saint Jean de la Motte	1358 ha
Cérans-Foulletourt	1276 ha
Pontvallain	1000ha
Oizé	822 ha

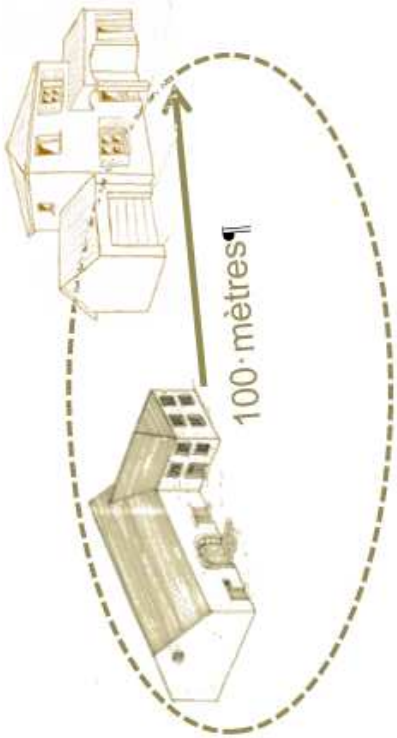
Top 5 des communes contenant le plus de sièges	
Mansigné	21 sièges
Saint Jean de la Motte	14
Cérans-Foulletourt	13
Oizé	8
Yvré le Polin	7

La densité de siège et la pression foncière mettent en évidence le dynamisme agricole des communes de Cérans-Foulletourte et de Oizé. Un nombre important de ces sièges (et sites de productions secondaires) se situent à proximité des bourgs. Le dimensionnement et les choix des secteurs d'extension de ces 2 bourgs sont des éléments déterminants pour la dynamique agricole du secteur Nord-Ouest. De même, les vergers et plusieurs sites d'élevage se trouvent à proximité des bourgs de Yvré-le-Pôlin et de Requeil. Sur le territoire Sud, les sites ne sont pas à proximité immédiate des bourgs. Un siège est concerné sur St Jean de la Motte.

La proportion de sites concernés par la présence de tiers à moins de 100 mètres est élevée sur l'ensemble de la Communauté de Communes :

- 10 sites concernés sur le secteur Nord-Ouest,
- 14 sites concernés sur le secteur Est,
- 18 sites concernés sur le secteur Sud.

Cet élément constitue une contrainte de développement qu'il convient de ne pas accentuer.



Signes de
qualité
Présents :



20



4



5

Potentiel de production agricole ⁽¹⁾			
1.340 Vaches Nourrices	1.360 Vaches Laitières	30.140m2 de poulaillers	30.000 poules pondeuses
			10.000 porcs charcutiers/an



Equivalence de production commercialisable ⁽²⁾			
510 T de viande bovine	10,8 M Litres de lait	2.945 T de viande de volaille	3,5 M d'œufs
			840 T de viande porc



Equivalence de consommation annuelle ⁽³⁾			
21 300 personnes	43 300 personnes	113 700 personnes	37 800 personnes
			25 800 personnes

(1) Chiffres de production du territoire d'après enquête diagnostic agricole

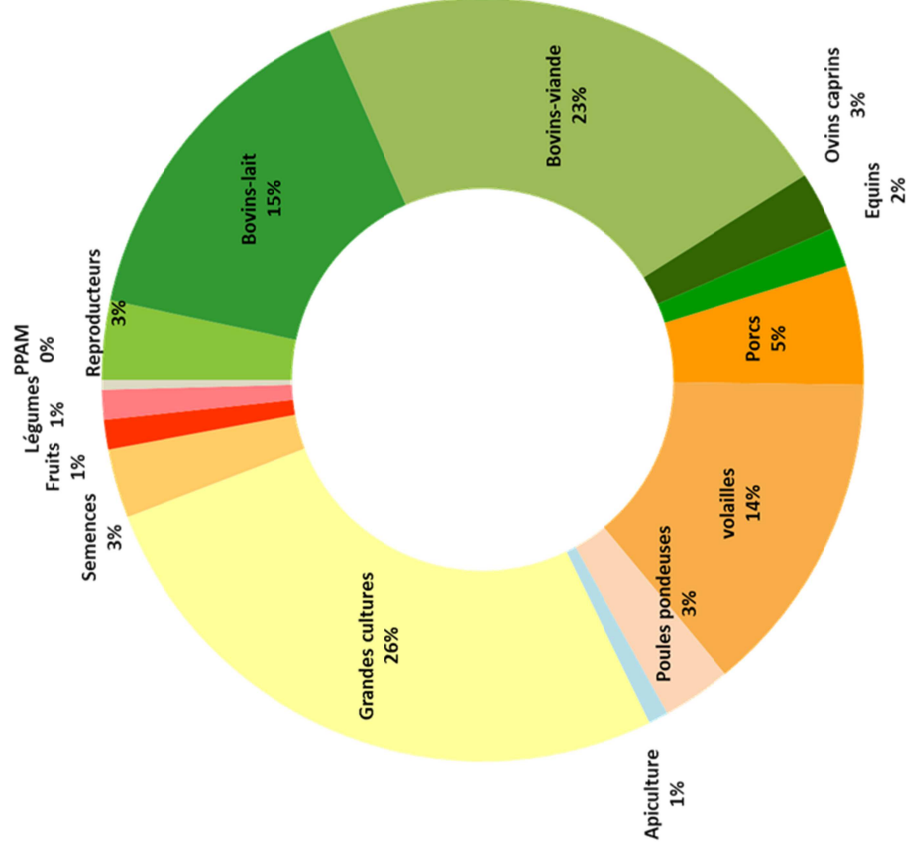
(2) Equivalence selon moyenne de production – Lait : quota laitier d'après enquête – Viande Bovine : ref. Bovins croissance 2014 CA 72 – Volailles : enquête avicole grand ouest 2015 CA 72 – Porc : réf. CA72

(3) Consommation moyenne annuelle des ménages français 2009 Kantar Worldpanel FranceAgriMer : Lait : 250kg (équivalent L lait)/hab/an (hors beurre) – Viande bovine : 23,9 kg/hab/an – Volaille : 25,9 kg/hab/an – Œuf : 240 unités/hab/an – Porc : 32,5 kg/hab/an

2 - L'économie agricole

2-3 Les productions du territoire

Répartition des ateliers de production du territoire



Le poids des filières animales

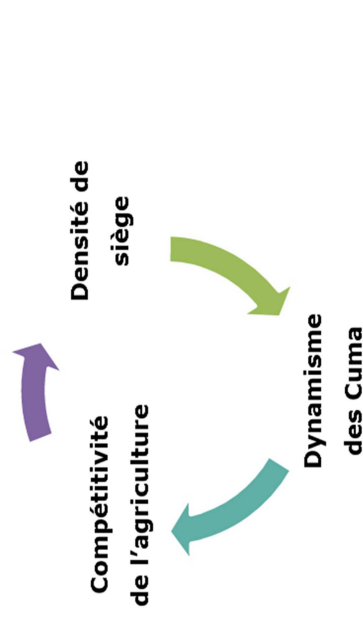
Les exploitations agricoles du Canton de Pontvallain travaillent sur 14 filières de production, avec un poids très important des filières animales. Les dominantes correspondent aux « classiques » de la Sarthe : bovin viande, volaille et bovin lait. Ces 3 filières représentent la moitié des ateliers. En revanche, le territoire se distingue par le poids des ateliers semences et reproducteurs – avec des élevages reconnus –, qui reflètent une ambiance technique.

La majorité de l'activité a une finalité alimentaire, qui dépasse largement les besoins du territoire. Les 33 ateliers volaille pourraient alimenter plus de 110.000 personnes et les 36 ateliers lait plus de 40.000 personnes.

NB : 12.800 hab. sur la Cdc

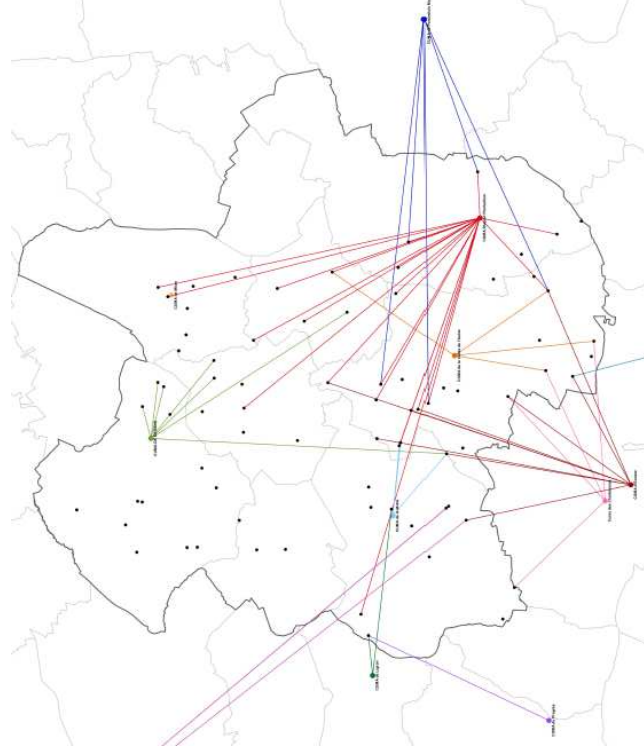
2 - L'économie agricole

2-4 Le développement agricole



Rôle central des CUMA :

Accéder à un matériel performant en investissant à plusieurs



Le réseau des CUMA

Parmi les établissements de service, les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole en commun sont des structures qui permettent un accès à un matériel performant, qui ne pourrait pas être amorti dans le cas d'un investissement individuel. Elles facilitent l'accès à la mécanisation et participent donc à la nécessaire compétitivité des exploitations agricoles. Les CUMA mettent à disposition différents types de matériel : matériel à usage quotidien (engins de traction tels que les tracteurs), du matériel d'entretien (broyeuse pour l'entretien des haies bocagères), du matériel de gros travaux agricoles (ensileuse). Il existe également des CUMA thématiques qui s'adressent à un atelier de production particulier (embouteilleuse).

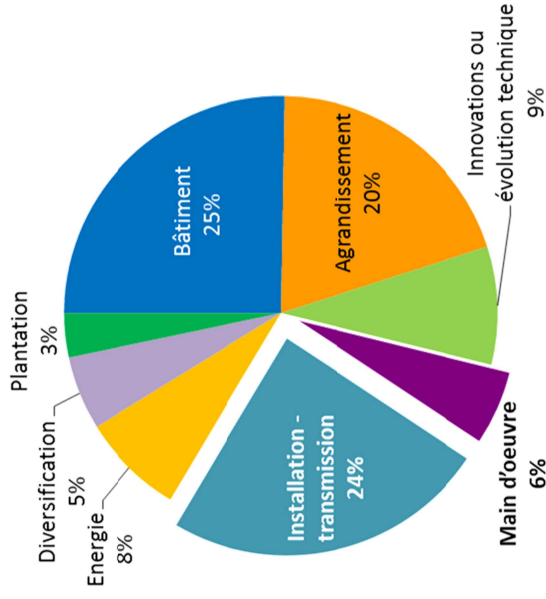
L'étude du réseau des CUMA sur un territoire renseigne sur la dynamique du tissu agricole local. En Sarthe, l'Union départementale des CUMA recense 210 CUMA. Sur la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain, le réseau compte 5 CUMA et les agriculteurs du territoire adhèrent aussi à 9 CUMA domiciliées sur les communes voisines.

Deux exploitations agricoles sur trois adhèrent à une CUMA. Le taux atteint +80% pour les entreprises en polycultures-élevage. En revanche, les entreprises d'arboriculture et de maraîchage n'utilisent pas de CUMA.

La majorité des adhérents CUMA utilise 1 seule CUMA. Toutefois, un quart des exploitations (27%) du territoire ont recours à plusieurs CUMA, jusqu'à 4.

Répartition des 125 projets de développement recensés

71% des EA ont un projet de développement



Les projets des exploitations agricoles

Au moment de la réalisation de l'étude, une crise agricole touche durablement les entreprises d'élevage en particulier. Pour autant, 71% des exploitations du territoire ont au moins 1 projet de développement sur le court et le long terme. Dans certains cas, la question du financement se pose (méthanisation notamment). Toutefois ce constat illustre le tempérament d'entrepreneur des agriculteurs. Ces projets concernent :

- Le développement de leurs outils de production : agrandissement, modernisation des bâtiments, évolution technique, main d'œuvre,
- La transmission de l'entreprise pour 30% des entreprises,
- La diversification des activités en complément de l'activité principale pour 20% : production d'énergie, tourisme, plantation de haie.

Les circulations agricoles

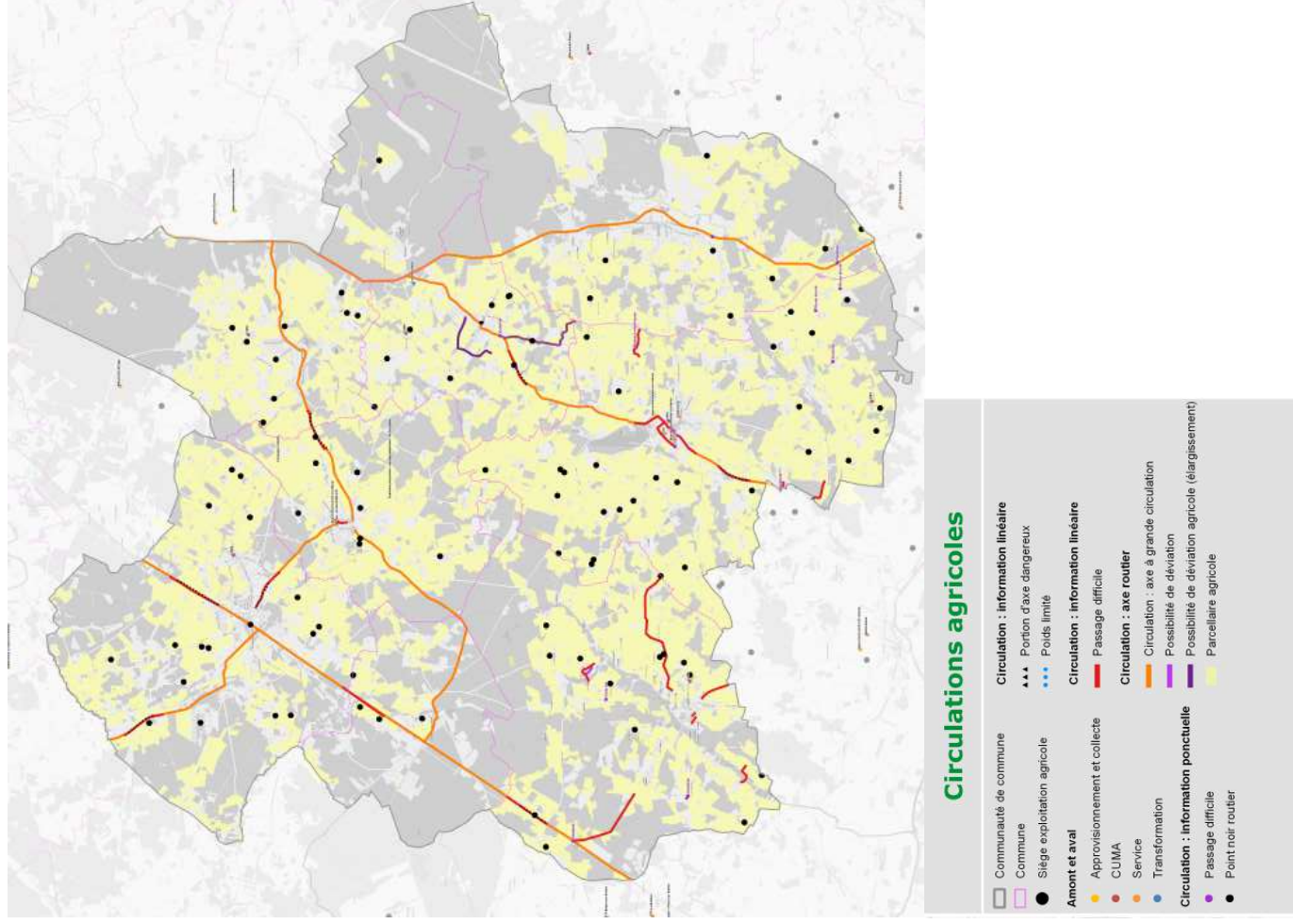
Les axes à grande circulation sont repérés sur la carte ci-contre, avec les portions les plus dangereuses ou problématiques pour l'exercice de l'activité agricole : intensité du trafic, franchissement difficile, tourne à gauche dangereux notamment. De la même manière, les traversées de bourgs les plus complexes sont représentées, n'excluant pas que le franchissement de bourgs demeure toujours délicat.

Ces indications ont été recueillies lors des réunions de collecte, elles illustrent les contraintes ressenties par les agriculteurs, sans préjuger des solutions mobilisables. Cette carte peut, le cas échéant, être reprise par une commission locale pour examiner les éventuelles solutions. La moitié des entreprises agricoles (48%) relèvent des difficultés de circulation sur le territoire. Plusieurs cas sont évoqués : les difficultés à proximité des sièges d'exploitation (sortie de ferme difficile - 26% des cas exprimés), et problématique de traversées d'animaux (12% des cas exprimés). Les difficultés de traversée de bourg concernent 10% des cas exprimés. Une entreprise sur quatre qualifie ses conditions de circulation comme difficiles. Il s'agit en particulier d'exploitations domiciliées dans le Sud Sarthe (54% des exploitations de la commune de Saint Jean de La Motte).

Les Zones à Urbaniser

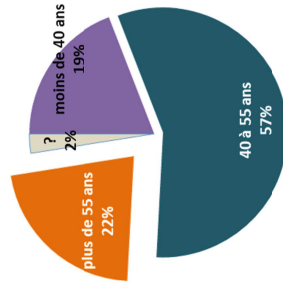
Une exploitation sur sept est concernée par la présence de secteur constructible (U ou AU) dans sa SAU. L'emprise est très variable, de 1% de la SAU jusqu'à 37% pour une entreprise de 8 ha de Oizé.

D'après les enquêtes, 59 hectares de terres agricoles seraient actuellement fragilisés par des secteurs constructibles (l'équivalent de la surface moyenne cultivé par un agriculteur). Sur ce point, le bilan du diagnostic foncier réalisé par l'AURA viendra préciser et fiabiliser les données sur les surfaces impactées.

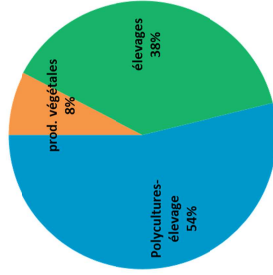


3 – L'enjeu de préservation de l'agriculture

Répartition des 120 agriculteurs de la Cdc
par catégorie d'âge - moyenne 47 ans

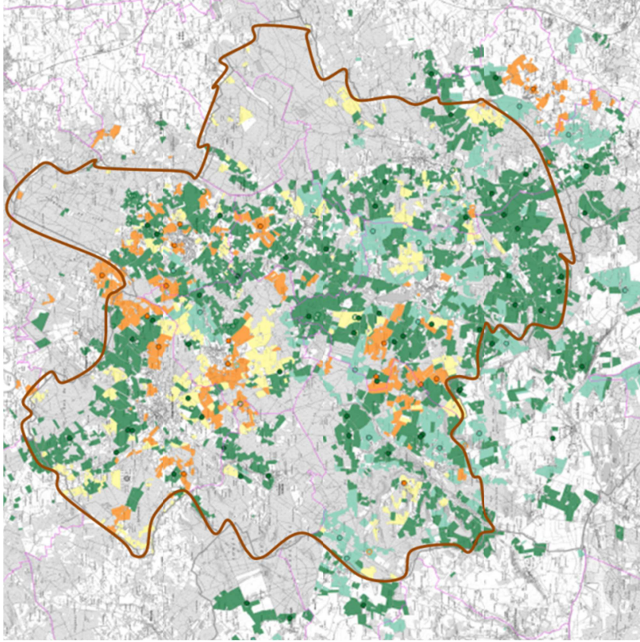


Répartition des 26 agriculteurs de +55 ans par
typologie de production



Une chute du nombre d'actifs avec comme conséquence une surcharge de travail

Concernant l'enjeu de transmission, la moyenne d'âge des exploitants est plutôt inférieure à celle d'autres territoires d'étude et les enjeux y sont peut-être moins prégnants. Néanmoins, 25 entreprises – 1 sur 3 – sont concernées par au moins 1 départ en retraite dans les 5 à 7 ans. Le renouvellement des actifs est au cœur des préoccupations des entreprises car les projets main d'œuvre et installation-transmission arrivent en tête des déclarations de projets. La maîtrise technique de systèmes multi-productions apparaît essentielle.



Entre 2000 et 2010, l'activité agricole avait perdu -36% UTA et -38% des chefs d'exploitation. Au cours des 6 dernières années, le phénomène s'est poursuivi. En 2016, l'agriculture compte 156 emplois à temps plein sur la Communauté de Communes : 120 agriculteurs et 36,4 ETP salariés. Elle a perdu pratiquement la moitié de ses actifs en 16 ans. Les gains de productivité ne permettent plus d'absorber la quantité de travail. Or, la crise que subissent les exploitations depuis 2 ans, n'incite ni à l'embauche ni à l'installation. NB : UTA Unité de Travail Annuel

L'action de repérage actuellement en cours complètera ce diagnostic agricole PLUi.

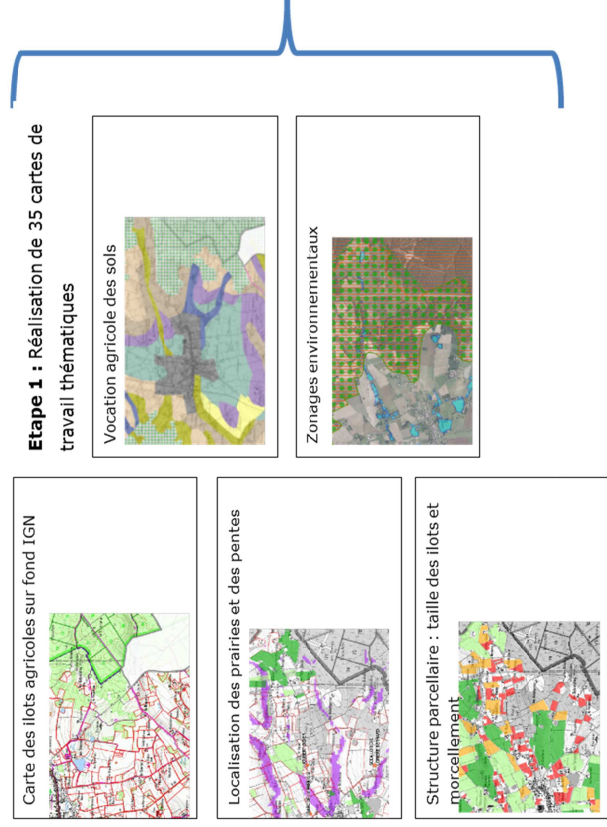
4 – Préservation de l'agriculture dans le PLUi

4-1 Construction des cartes d'enjeux agricoles

Les cartes d'enjeux agricoles illustrent le fonctionnement agricole. Elles rassemblent des informations concernant l'utilisation des espaces, les contraintes de fonctionnement, les accès etc. Ces éléments permettent à la Communauté de Communes de disposer d'indications pour définir les secteurs d'extension nécessaires et les zonages appropriés.

Les cartes d'enjeux réalisées reprennent le travail réalisé dans le cadre du Schéma Prospectif à l'échelle 1 : 28 000. Les contours ont été reprécisés et un travail plus fin a été réalisé sur les pourtours d'urbanisation. Les cartes ont donc été élaborées en 2 temps et disposent d'une légende spécifique sur les pourtours d'urbanisation, dont les explications sont détaillées ci-après.

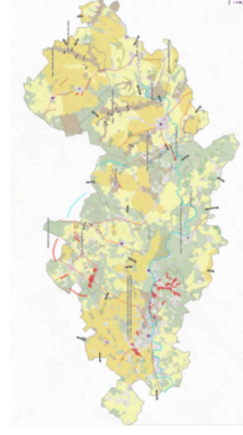
1- Construction des cartes d'enjeux agricoles pour le PLUi : reprise de la carte du schéma prospectif agricole Vallée du Loir



Etape 2 : Co-construction de 7 cartes de synthèse (1 par CdC) : 64 agriculteurs mobilisés



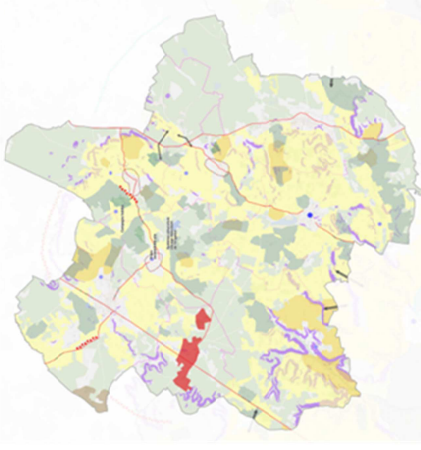
Etape 3 : Assemblage et réalisation de 8 cartes d'enjeux



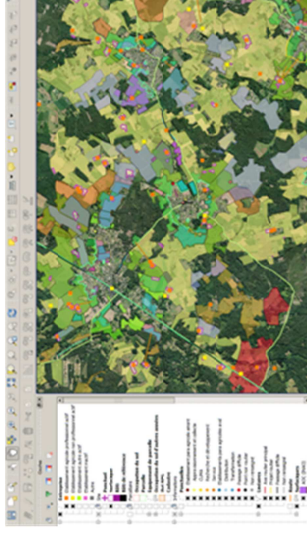
Rappel de la méthodologie utilisée en 2014, avec des réunions de concertation en octobre et novembre.

2- Construction des cartes d'enjeux agricoles pour le PLUi : adaptation de l'échelle et complément sur les pourtours d'urbanisation

Etape 4 : Précisions pour adaptation à l'échelle
PLUi – 6 réunions 51 agriculteurs



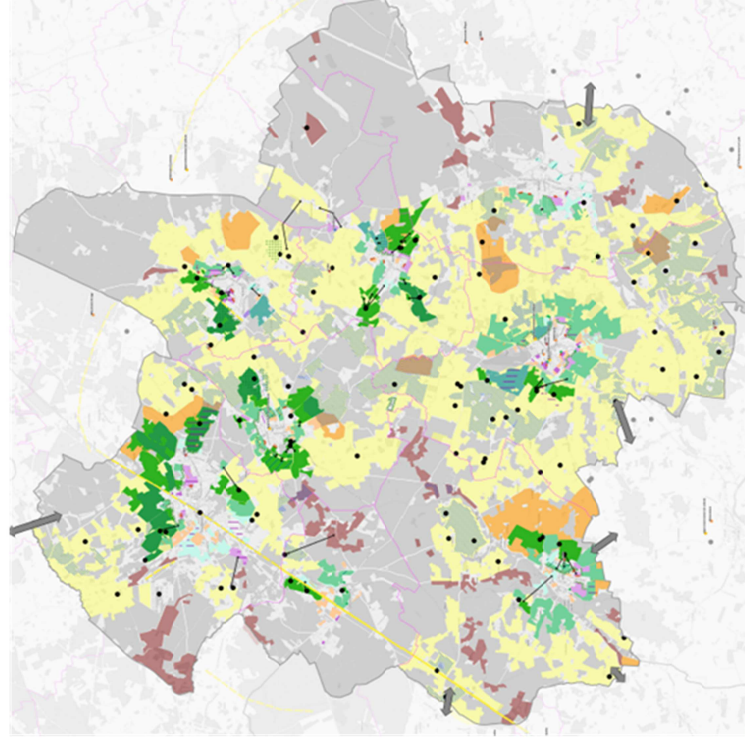
Etape 6 : Transcription et analyse



Etape 5 : Collecte des enjeux détaillés sur les pourtours
d'urbanisation - 6 réunions 51 agriculteurs



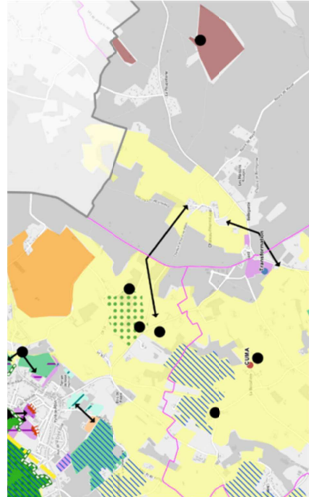
Etape 7 : 1 carte intercommunale et
9 cartes d'enjeux communales



4 - Préservation de l'agriculture dans le PLUi

4-2 Légendes des cartes d'enjeux agricoles

1- Les espaces de campagne



- 4 types de secteurs en campagne
- Secteurs irrigués
- Cultures spécialisées
- Connexions internes et connexions externes

Des éléments du
Schéma Prospectif agricole Vallée du Loir

Délimitation des secteurs	Secteurs dynamiques à haut potentiel agronomique
	Secteurs dynamiques
	Secteurs sous contraintes
	Secteurs potentiellement délaissés

Les quatre secteurs traduisent les niveaux d'atouts dont disposent les différents territoires agricoles.

Les secteurs dynamiques à haut potentiel agronomique et les secteurs dynamiques

Ces territoires se distinguent soit par la valeur agricole des sols, soit par des structures parcellaires performantes (sièges et tailles d'îlots), soit par le niveau d'équipements mis en place (irrigation et aménagements agricoles). Il s'agit de secteurs cohérents, disposant de nombreux atouts.

Les secteurs sous contraintes et potentiellement délaissés

Ces territoires se trouvent fragilisés par différents facteurs : vallées encaissées, faible potentiel agronomique, espaces mités éloignés des sièges (structure parcellaire peu avantageuse). Certains secteurs, potentiellement délaissés, sont particulièrement pénalisés, dès lors la question de la pérennité de l'agriculture est posée.

Les cartes font apparaître les secteurs spécifiques (secteurs irrigués et cultures spécialisées) sur lesquels des investissements importants ont été engagés par l'agriculture. Les cultures spécialisées représentent les vergers, les vignes, les productions maraîchères et horticoles.

Secteurs spécifiques	Secteurs irrigués
	Cultures spécialisées
Connexions	Connexions internes
	Connexions externes

Les connexions internes et externes et les obstacles

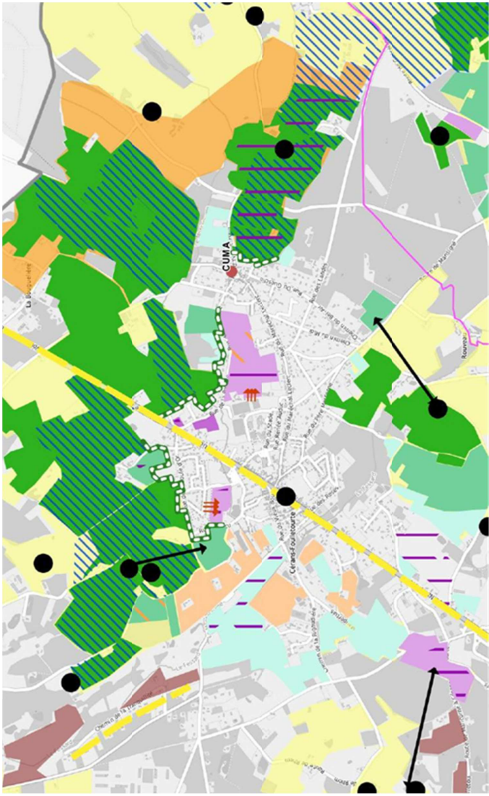
Les connexions externes symbolisent la proximité géographique ou fonctionnelle entre des espaces agricoles : échanges de services, orientations technico-économiques proches notamment. Les connexions internes mettent en évidence des espaces interdépendants. Par exemple, les vallées encaissées dépendent dans leur fonctionnement des plateaux cultivés (siège et complémentarité d'atelier).

Les obstacles sont classés en 2 catégories. Ils contraignent plus ou moins les connexions ou les circulations agricoles.

L'amont et l'aval

Les polarités correspondent à des regroupements de services plus ou moins étoffés : points de collecte ou d'approvisionnement, mécaniciens, vétérinaires, CUMA et stations, etc. Ces polarités sont classées en 4 catégories en fonction de la diversité et du nombre des services présents. L'ensemble constitue le réseau au service de l'économie agricole.

2- Les pourtours d'urbanisation



- 6 types d'espaces
- 3 types de hachures

	Légende
	Espaces dynamiques noyaux d'exploitation
	Espaces dynamiques
	Espaces peu fonctionnels
	Secteurs fragilisés
	Secteurs potentiellement délaissés
	Espace agricole à vocation de loisirs
	Parcellaire isolé
	Terres en mouvement
	Parcellaire avec vocation contrainte

Les espaces dynamiques noyaux d'exploitation

Ils correspondent aux noyaux d'exploitation : site de production et parcellaire associé. Ils ont fait l'objet d'investissements par l'agriculture. Ce sont des terrains équipés et/ou aménagés, avec présence de bâti, installations spécifiques et accès à l'eau.

En élevage, ils sont le lieu de résidence principal des animaux. En cultures spécialisées, ils sont le cœur de production : vergers, maraîchage, horticulture. Pour tous les systèmes agricoles, ils génèrent des flux de circulation quotidiens et influencent l'occupation du sol du territoire. Leur préservation et leur développement est essentiel à la vitalité de l'économie agricole locale.

Les espaces dynamiques

Ils regroupent des parcellaires agricoles à haute valeur pour l'agriculture. Ils ne sont pas directement accessibles depuis le noyau d'exploitation et nécessitent des trajets routiers pour être cultivés. Ils peuvent être pâturés ou mis en culture.

Ils présentent généralement une structure parcellaire performante ou sont remarquables pour leur qualité agronomique. Ils peuvent être équipés ou aménagés (irrigation), parfois construits (bâti isolé), parfois convertis en l'agriculture biologique.

Les espaces peu fonctionnels

Ils correspondent à des ensembles de parcelles formant un espace agricole cohérent, même si parfois isolé, éloigné des noyaux d'exploitation, ou contraint du point de vue de l'usage par leur taille, accès ou le caractère humide.

Ils sont plutôt dédiés aux cultures (parfois fourragères). Les conditions de pâturages sont contraintes par leur accessibilité depuis les noyaux d'exploitation.

Les espaces fragilisés par l'urbanisation

La pérennité de l'espace agricole est mise en cause par la présence de zones à urbaniser dans les documents d'urbanisme et/ou de baux précaires. Le parcellaire agricole y est contraint : la taille, la forme, enclavement des parcelles deviennent peu avantageuses.

Certains de ces espaces pourraient sous réserve d'aménagement ou de lisibilité retrouvée sur leur pérennité redevenir des espaces fonctionnels.

Les espaces potentiellement délaissés

Ces espaces peuvent être catalogués comme parcelles résiduelles suite au développement de l'urbanisation.

Ce sont des parcelles particulièrement pénalisées par leur petite taille, leur forme, leur accessibilité, les contraintes de voisinage. Elles seront potentiellement délaissées et la question de la pérennité de leur entretien par l'agriculture peut se poser.

Les espaces agricoles à vocation de loisirs

Ces espaces sont entretenus mais n'ont pas un usage professionnel. Il s'agit souvent de surfaces en herbe, pâturées par des animaux de particuliers, de double-actifs ou de retraités agricoles. Ils sont parfois équipés d'abris pour « animaux de loisirs ».

Certains espaces pourraient retrouver un usage professionnel. D'autres correspondent à des parcellaires contraints avec une vocation loisirs, qui dans ce cas peut avoir des besoins de construction spécifiques pour être entretenus par des non-agriculteurs : abris pour animaux de loisirs non liés à une exploitation.

En complément des niveaux d'intérêt agricoles, les cartes font apparaître certaines particularités concernant le fonctionnement agricole du territoire, les relations entre les espaces notamment.

Parcellaire isolé

Les parcelles sont dites isolées, lorsqu'elles sont très éloignées du siège d'exploitation qui les cultive.

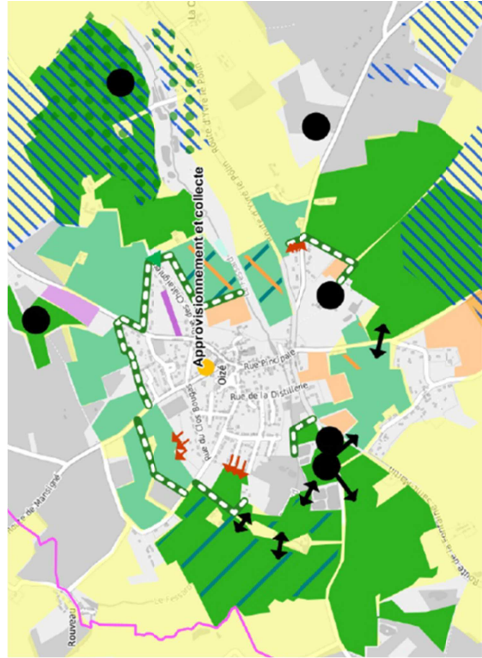
Les relations entre le territoire et cette exploitation sont donc *a priori* lointaines.

Terres en mouvement

Les terres en mouvement correspondent au parcellaire des exploitations qui seront transmises à l'horizon 5 ans, soit dans le cadre d'une installation, soit dans le cadre d'un agrandissement.

Parcellaire avec vocation contrainte

Il s'agit des parcelles dont les caractéristiques conditionnent leur usage agricole : présence de pente, de zone humide ou inondable, forme complexe. Fréquemment, il s'agit de parcelles dont le maintien en prairie peut difficilement être remis en cause.



- Pression urbaine ressentie
- Limite agricole
- Informations

Légende	
	Connexions internes
	Connexions externes
	Obstacles
	Parcellaire sous pression urbaine
	Limite agricole
Informations ponctuelles	
	Approvisionnement et collecte
	Cuma
	Services
	Transformation
	Accès parcelle

Les pressions urbaines ressenties

Il s'agit des pressions urbaines ressenties (et souvent redoutées) par le monde agricole, du fait du développement urbain.

Les limites agricoles

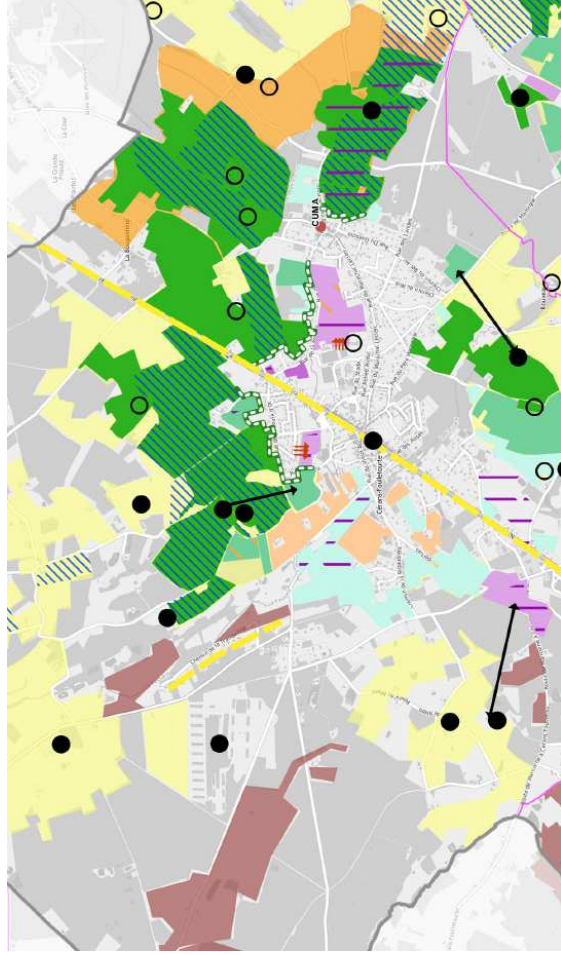
Lorsque que les enjeux le nécessitaient, des limites agricoles ont été positionnées. Elles sont à interpréter de la manière suivante « *si l'urbanisation devait progresser dans ce secteur, la dernière limite acceptable pour le monde agricole c'est ...* ».

Ces limites correspondent à des préconisations à la lumière des caractéristiques du territoire agricole.

Enfin, les cartes d'enjeux comprennent également des informations sur les entreprises de l'amont et de l'aval de la filière présentes sur le territoire.

4 - Préservation de l'agriculture dans le PLUi

4-3 Principaux enjeux des pourtours d'urbanisation



Cérans-Foulletourte

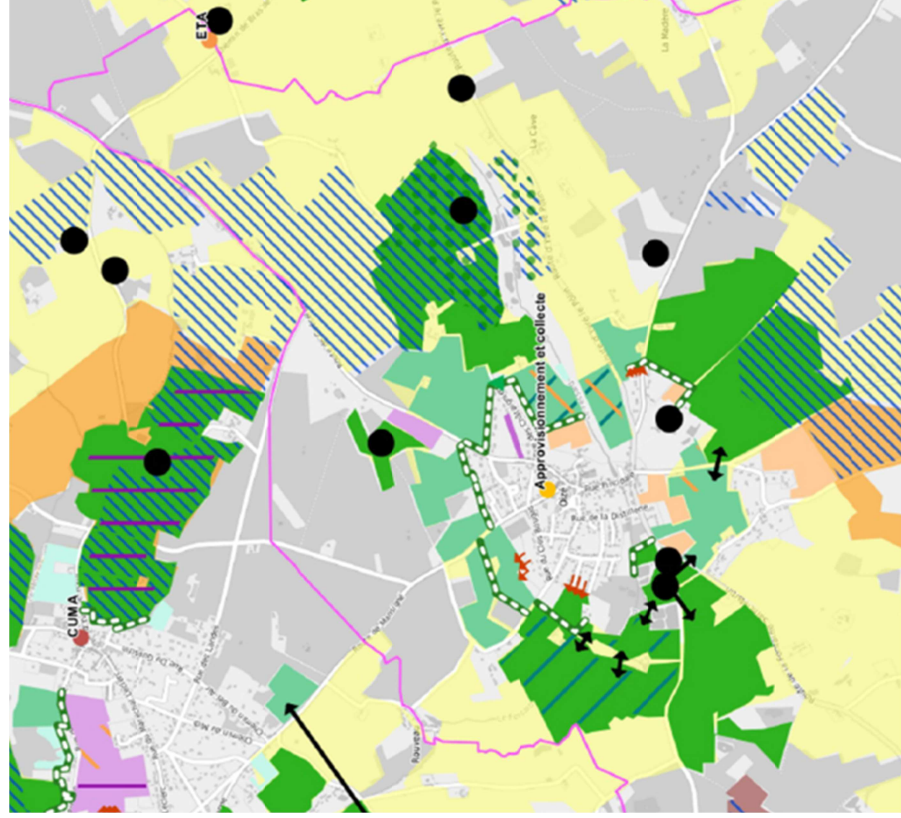
Le territoire agricole est dynamique avec une structure parcellaire efficiente et la présence de nombreux sites de production. La périphérie nord du bourg est particulièrement remarquable de ce point de vue avec des noyaux d'exploitation : site, ilot principal avec des aménagements d'irrigation. Ces sites génèrent des flux de circulation quotidiens. Parallèlement, les agriculteurs ressentent une forte pression urbaine.

Une limite agricole localisant la dernière limite d'extension du bourg acceptable pour les agriculteurs a donc été matérialisée.

La partie Sud-Ouest est plus contrainte pour l'agriculture. Point bas du bourg, ce secteur est marqué par la présence de zones humides, un parcellaire morcelé et mité par des activités agricoles non professionnelles, voire de loisirs, par les constructions et par les bois.

L'enveloppe urbaine de Cérans-Foulletourte n'est pas entièrement bâtie. Certaines parcelles non bâties sont cultivées par des agriculteurs. Hormis le secteur compris entre la rue de la poterie et la rue du Maréchal Leclerc, les parcelles en cœur de ville présentent peu d'intérêts agricoles - accès, dimensions, formes et risques de conflits de voisinage. La vue depuis la rue de la poterie montre en revanche que, dans ses dimensions actuelles, le secteur agricole a encore un intérêt pour l'économie agricole.

Oizé

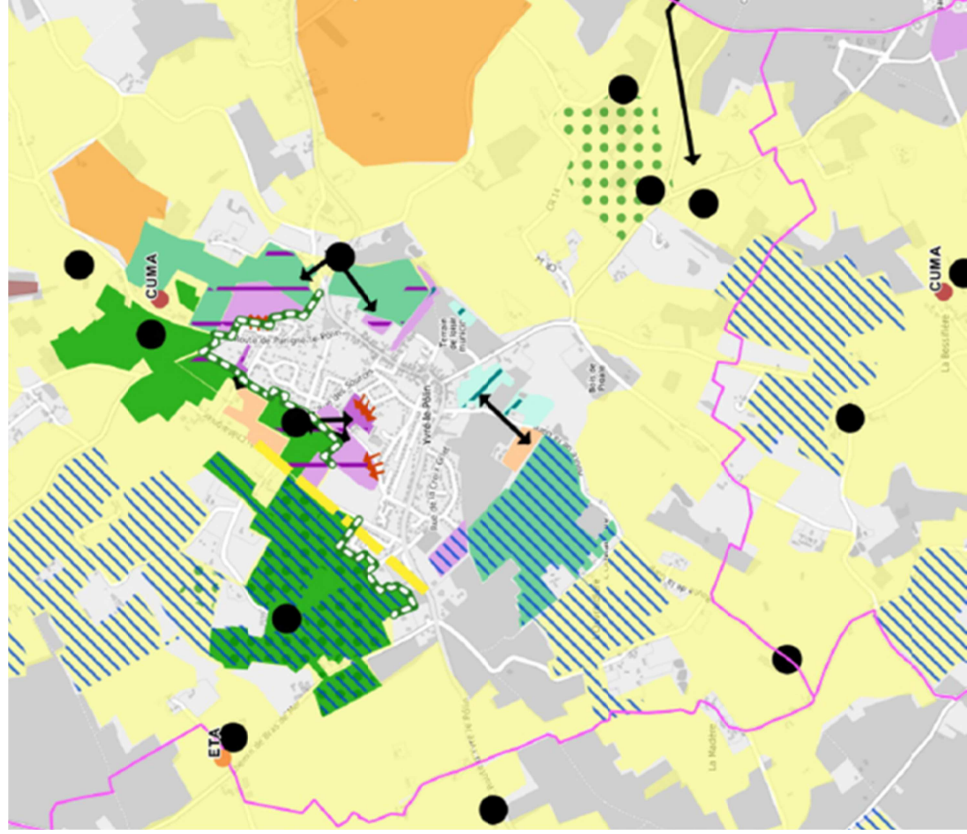


Extrait carte d'enjeux agricoles
diagnostic PLUi- Oizé

La dynamique observée sur Cérans-Foulletourte se poursuit sur la commune de Oizé, avec de nombreux aménagements d'irrigation mis en place. L'espace agricole de Oizé est entouré par les bois, il se caractérise aussi par un mitage important lié aux constructions non agricoles.

De nombreux sites de production se situent à proximité du bourg et de ses extensions récentes. Les agriculteurs ressentent une forte pression d'urbanisation. Les limites agricoles ont été positionnées en tenant compte des contraintes de voirie (circulations agricoles rue des Châtaigniers), des lieux de résidence et besoins de mobilités des troupeaux (prairies à l'ouest du bourg) et des sites de production (D78). La limite positionnée au Nord du bourg rappelle que l'espace agricole doit conserver une certaine surface pour demeurer efficace. Elle est à interpréter de la manière suivante « *si l'urbanisation devait s'orienter sur ce secteur, la dernière limite acceptable pour l'agriculture c'est ...* ». Le secteur Sud (la Maladerie) présente moins d'enjeu du fait de la présence d'une agriculture de loisirs.

Yvré-le-Pôlin



Extrait carte d'enjeux agricoles
diagnostic PLUi- Yvré le Pôlin

Dans la continuité de Cérans-Foulletourte et de Oizé, l'espace agricole de Yvré-le-Pôlin présente une dynamique portée par la présence de siège et d'importants aménagements d'irrigation, notamment sur l'arc Est - Ouest en périphérie du bourg. Le territoire est également soumis à une pression urbaine. Le dimensionnement et les choix des secteurs d'extension sont un élément déterminant pour la dynamique agricole. Actuellement, plusieurs espaces sont fragilisés par des « zones à urbaniser » : le casseau, le chemin de la fosse et le stade. Des limites agricoles ont été positionnées par les agriculteurs. Elles correspondent aux dernières extensions urbaines acceptables pour protéger les vergers et les sites d'élevage pérennes.

La partie Sud-Ouest et Ouest est plus contrainte pour l'agriculture : secteur de pentes, qui se termine aux points bas par la présence de zones humides, un parcellaire morcelé, entretenu par des activités agricoles non professionnelles et un espace de loisirs.

L'enveloppe urbaine de Yvré-le-Pôlin n'est pas entièrement bâtie. Certaines parcelles non bâties sont cultivées par des agriculteurs. Leur intérêt pour l'agriculture est limité par les conditions d'accès, leurs dimensions, formes et les risques de conflits de voisinage.

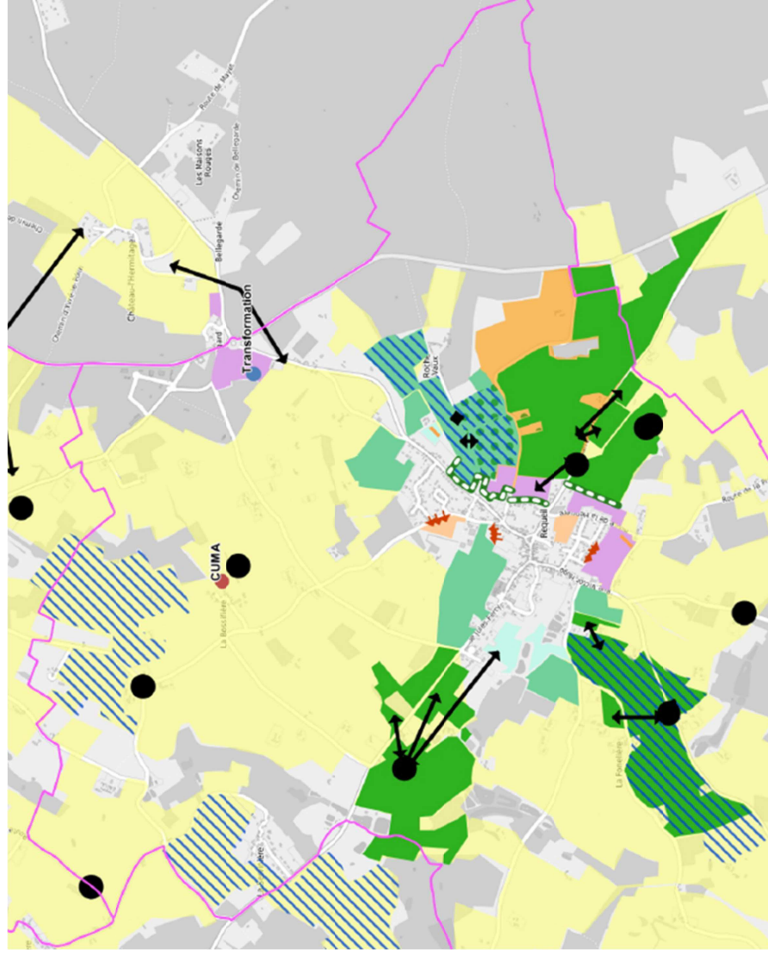
Requiem

Le bourg de Requeil est au contact de 3 noyaux d'exploitation d'élevage et d'un verger. Comme à Yvré-le-Pôlin, le choix et le dimensionnement des secteurs d'urbanisation futur est déterminant pour préserver la dynamique agricole locale. Les limites localisées à l'Est du bourg matérialisent les dernières limites acceptables pour protéger les outils de production agricoles, en incluant un espace de « respiration » entre les vergers, les installations d'élevage et l'urbanisation. A l'Ouest et au Sud, la pression d'urbanisation n'est pas ressentie de la même manière et n'a pas justifiée la localisation de limites.

A l'intérieur de l'enveloppe bâtie, plusieurs parcelles agricoles sont fragilisées dans leur utilisation : dimension, forme, et accès. Certaines ont perdu leur vocation économique et correspondent à une vocation de loisirs. En revanche, les parcelles situées au-delà de la rue des touches présentent davantage d'intérêt dans la mesure où elles pourraient être connectées au sud à un espace agricole dynamique.

Château l'Hermitage

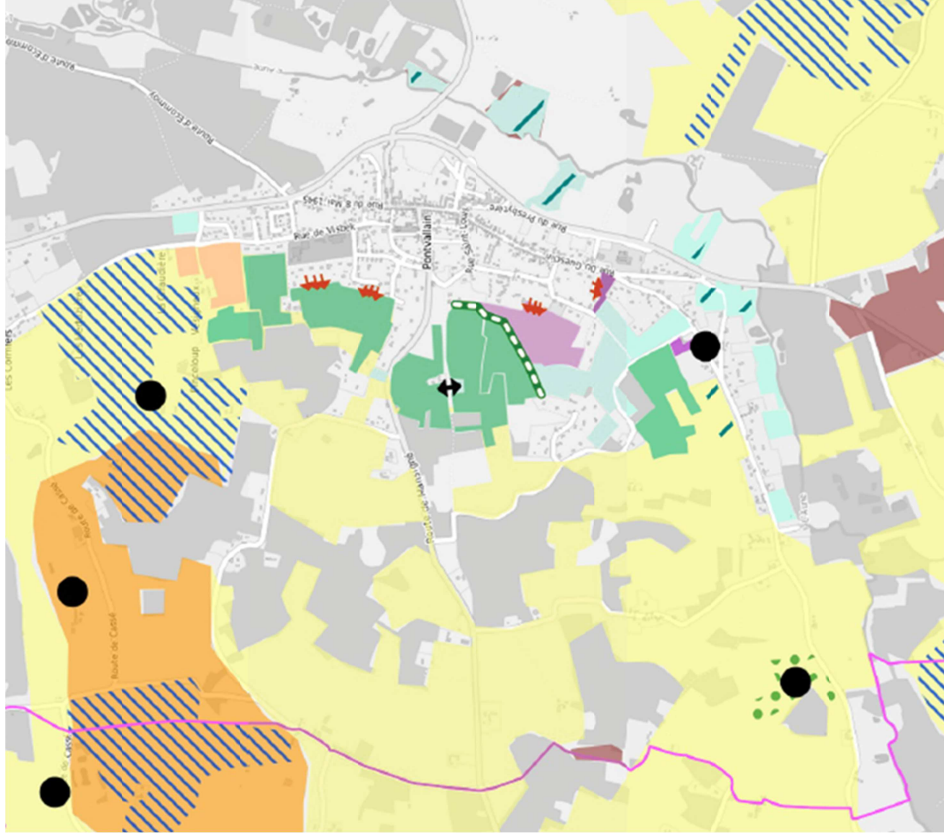
La dynamique agricole de Château l'Hermitage n'est pas comparable à celle de Yvré-le-Pôlin, Requeil et Pontvallain. L'absence d'installations ou d'aménagements spécifiques ne permet pas de hiérarchiser les espaces entre eux. Pour autant, la faible pression foncière ressentie ne justifie pas le positionnement de limites agricoles. La règle générale portant sur le dimensionnement des secteurs d'extension selon les stricts besoins et la préservation de formes de parcelles les plus fonctionnelles possibles, apparaît suffisante.



Extrait carte d'enjeux agricoles diagnostic PLUi- Requeil et Château l'Hermitage

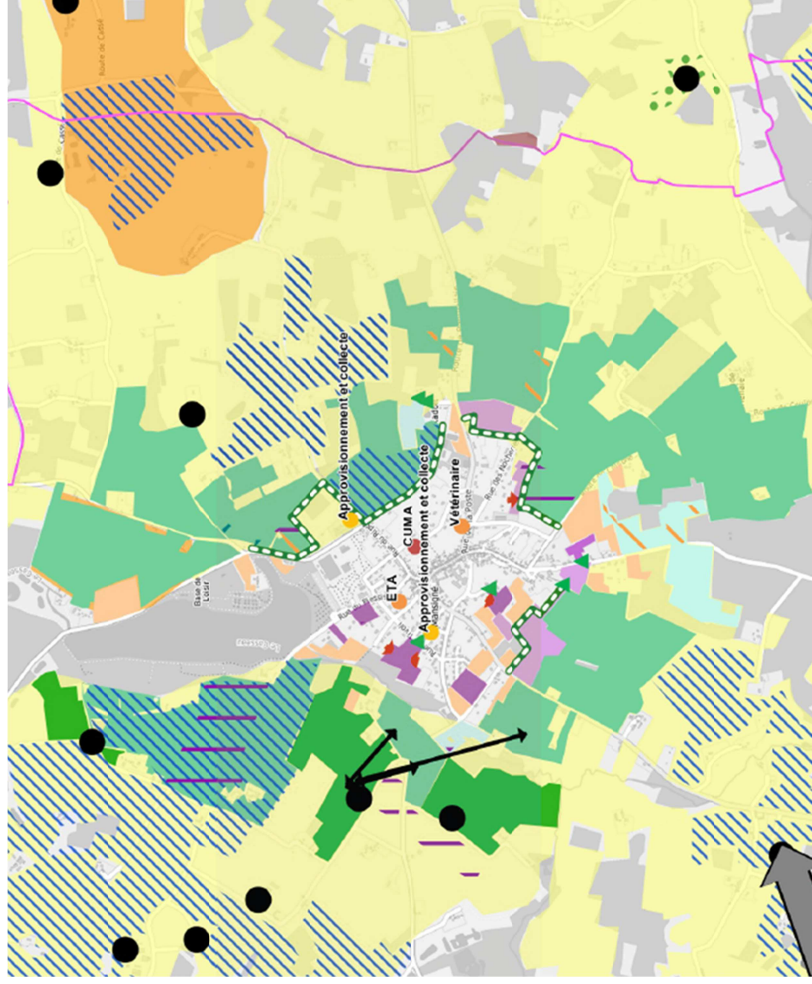
Pontvallain

La dynamique agricole de Pontvallain ne prend pas appui sur la périphérie du bourg : pas de sites d'élevage ou de vergers à proximité des extensions urbaines comme dans les communes du Nord de la Communauté de Communes. Au Nord, du bourg et dans le secteur de Loup pendu, la présence de parcelles de loisirs ou fortement morcelées ne justifie pas le positionnement de limite. Même constat à l'Est de la RD 307. Les secteurs d'extensions sont positionnés à l'ouest au-dessus des Benardières. Le positionnement d'une limite au-delà de l'extension prévue rappelle que la structure parcellaire y est nettement plus avantageuse, avec un usage professionnel. Il s'agit d'un secteur à préserver, au regard des multiples déformations que le parcellaire a subi au profit de l'urbanisation.



Extrait carte d'enjeux agricoles diagnostic PLUi- Pontvallain

Mansigné

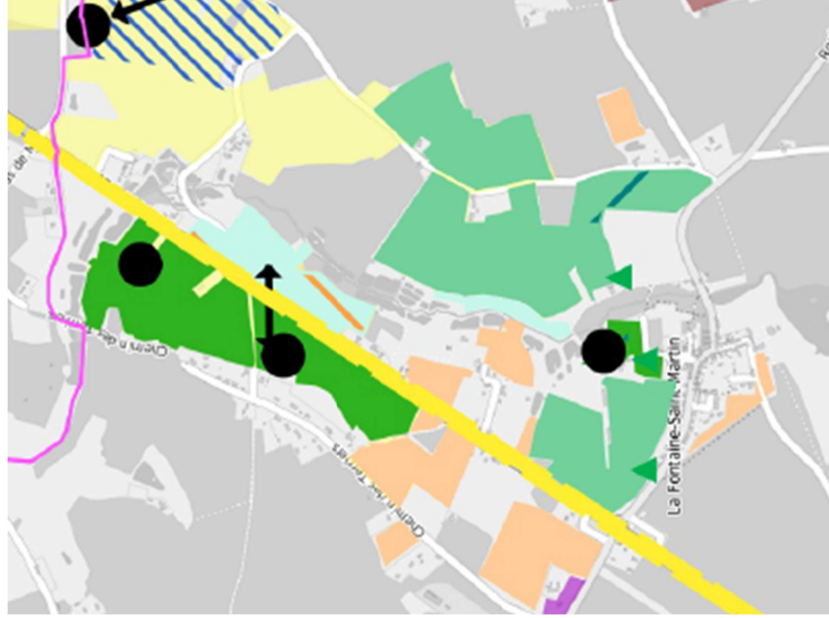


Extrait carte d'enjeux agricoles diagnostic PLUi- Mansigné

Les terres agricoles bordent la ville de Mansigné et même si les espaces sont parfois imbriqués, aucun site de production ne se trouve à proximité immédiate des secteurs d'habitat. En ce sens, les choix d'urbanisation risquent moins d'impacter l'économie locale que dans les communes du Nord. Des limites d'urbanisation sont pourtant nécessaires pour protéger les structures parcellaires, les secteurs d'irrigation, et donner une visibilité à long terme sur la vocation des espaces. De même, le silo de collecte génère une circulation agricole qu'il convient de prendre en compte dans les choix d'aménagement.

A l'Ouest, le ruisseau Le Casseau matérialise une limite naturelle, jouant le rôle de filtre entre la ville et les espaces agricoles. A l'Est, la limite se justifie par les aménagements d'irrigation et la présence du silo. A Sud-Ouest et au Sud-Est, les extensions récentes ont produit un découpage du parcellaire agricole et une fragilisation des structures. La fin de l'espace urbain n'est pas clairement lisible. Les limites ont été positionnées pour délimiter l'extension maximale acceptable pour l'agriculture. Mais l'enveloppe urbaine de Mansigné n'est pas entièrement bâtie. Certaines parcelles non bâties sont cultivées par des agriculteurs. Leur intérêt pour l'agriculture est limité par les conditions d'accès, leurs dimensions, formes et les risques de conflits de voisinage. Certaines n'ont d'ailleurs plus de vocation économique et leur aménagement pénaliserait moins l'agriculture que les parcelles périphériques.

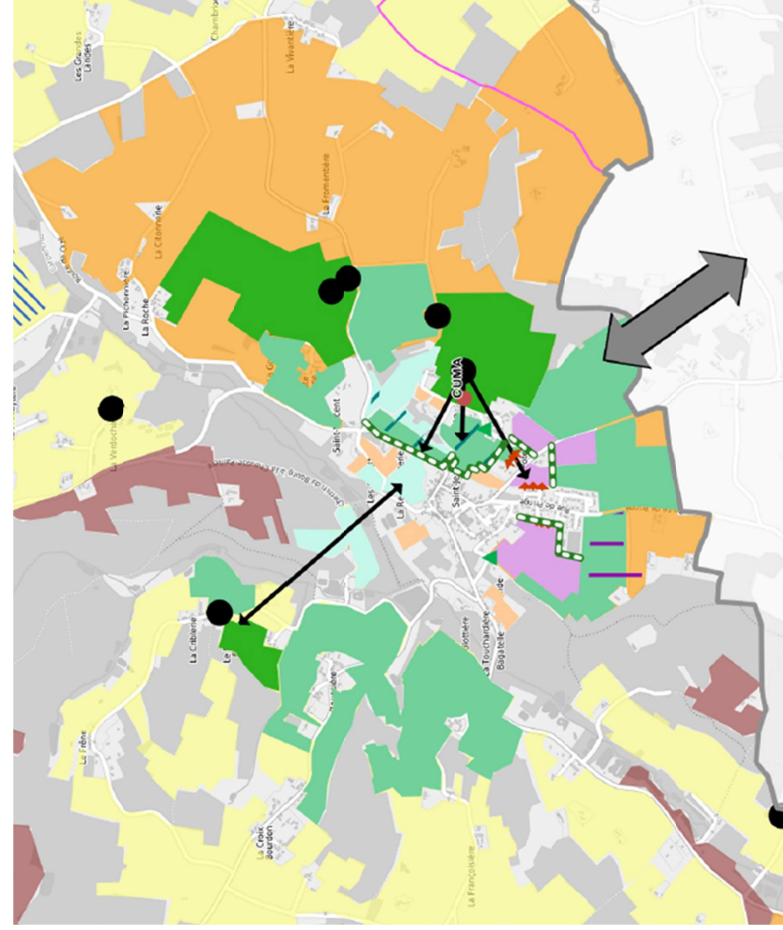
La Fontaine-St-Martin



Extrait carte d'enjeux agricoles diagnostic PLUi-
La Fontaine Saint Martin

La dynamique agricole de la Fontaine-St-Martin n'est pas comparable à celle de Cérans-Foulletourte et de Oizé. L'agriculture est en effet très peu présente au milieu des boisements, avec des potentiels limités. Quatre sites d'élevage sont néanmoins présents, dont un en cœur de bourg. La faible pression d'urbanisation ressentie sur les terres agricoles n'a pas justifié le positionnement d'une limite, il convient toutefois de protéger ce site et les terres actuellement cultivées.

St Jean de la Motte

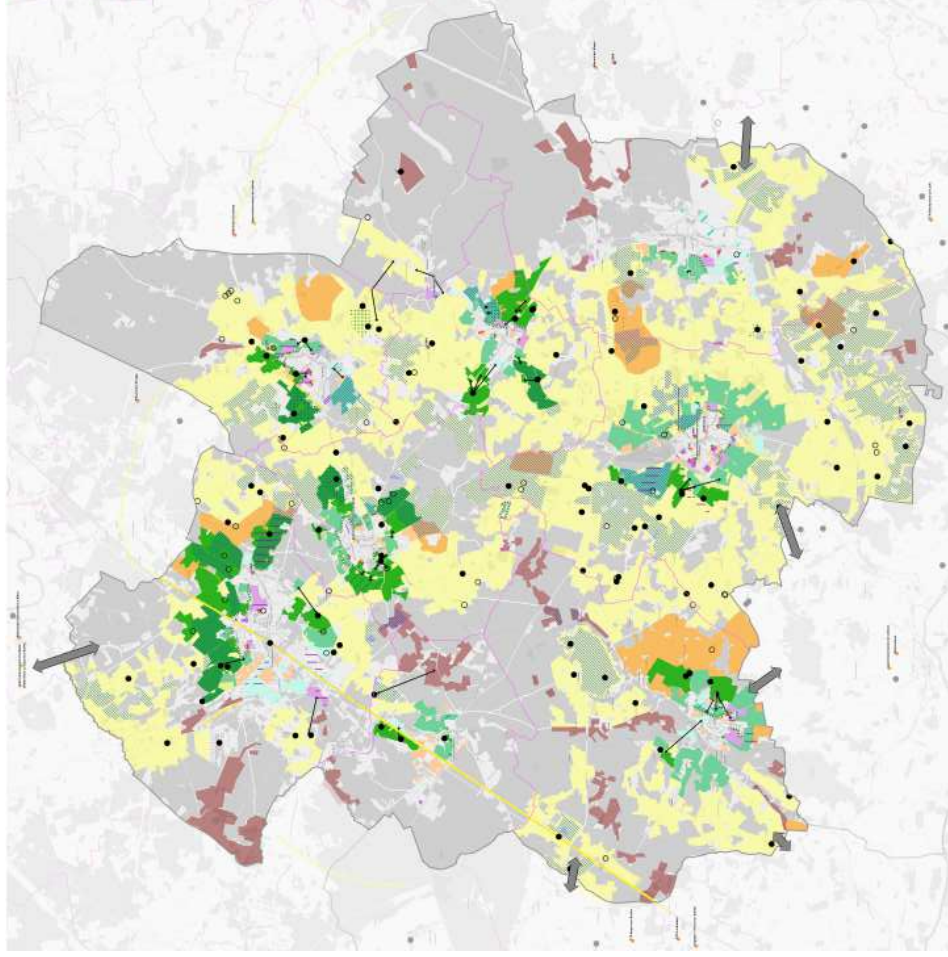


Extrait carte d'enjeux agricoles diagnostic PLUi- Saint Jean de la Motte

La dynamique agricole de St Jean de la Motte s'appuie particulièrement sur le plateau agricole situé au Sud et l'Est du bourg : des terres à haut potentiel exceptionnelles dans le contexte local. Compte-tenu des éléments naturels - vallée du Carpentras et pentes - le développement urbain ne peut se concevoir que sur ce même plateau. Les extensions récentes semblent en confrontation avec l'économie agricole. Les secteurs à urbaniser et les accroches de voiries annonçaient les directions futures de l'urbanisation. La présence d'un site d'élevage à l'Est ajoute un argument au fait de contenir l'enveloppe urbaine de St Jean de la Motte. Les limites agricoles placées autour du bourg de St Jean de la Motte visent la protection des terres à haut potentiel et des structures parcellaires.

« Des compromis » sur des plus petits secteurs ne signifient pas que l'urbanisation doive nécessairement s'y orienter. Les limites sont à interpréter de la manière suivante « *si l'urbanisation devait s'orienter sur ce secteur, la dernière limite acceptable pour l'agriculture c'est* ... ».

Conclusion & préconisations



Le territoire agricole du Canton de Pontvallain se distingue par la diversité des productions au sein des exploitations, notamment des productions animales, et par la maîtrise technique des agriculteurs en particulier de l'irrigation. Ces éléments, associés à une organisation parcellaire relativement efficiente, permettent de contrebalancer des éléments de géographie contraignants. Cette économie agricole a une finalité alimentaire. Il s'agit d'un territoire de production, qui dépend cependant pour la transformation de territoires voisins : les pôles agro-alimentaires de Sablé-sur-Sarthe et du Mans principalement. Côté services, le maillage de distributeurs et de fournisseurs est assez dense.

Ces dernières années, l'agriculture a été fragilisée par la chute du nombre d'actifs, faisant peser une surcharge de travail sur les actifs en place. Ces entreprises étant majoritairement liées aux filières d'élevage, la crise a un impact fort sur le territoire, au niveau de l'emploi – y compris amont-aval – et au niveau des paysages. Avec plus d'un tiers des surfaces en prairies et la moitié des cultures destinées aux animaux, le maintien des sièges et le renouvellement des actifs représentent un défi pour le territoire.

Les enjeux agricoles décrits dans ce document, dans les quatre brochures de synthèse, ne trouveront pas tous une réponse par l'élaboration du PLU intercommunal. Les cartes d'enjeux constituent le principal outil d'aide à la décision mis à disposition des élus pour éviter et réduire l'impact des projets de développement sur l'agriculture.

Des préconisations issues de la traduction locale du Schéma Prospectif agricole Vallée du Loir et des paroles d'agriculteurs entendues lors des réunions de concertation peuvent également nourrir le projet de PLUi. Les quatre thématiques suivantes sont ressorties des échanges :

Thème 1 : aménager le territoire

Ce que disent le Schéma Prospectif et les agriculteurs :

- Contenir l'urbanisation
- Donner de la lisibilité sur le foncier
- Améliorer la fonctionnalité du parcellaire
- Prendre en compte les circulations agricoles

« *Au milieu d'un lieu de production, en plein champs, on est au milieu des maisons !* »

« *Y'a plein de maisons à vendre dans les bourgs !* »

« *ça ne donne pas une bonne image !* »

« *Le foncier : tout le monde en veut !* »

En réponse, le PLUi pourrait, par exemple, s'appuyer sur les pistes d'action suivantes :

- Donner la priorité au renouvellement urbain et aux dents creuses, réduire la consommation de nouveaux espaces agricoles et dimensionner les zones AU en fonction des besoins.
- Délimiter et matérialiser des enveloppes urbaines pour apporter de la lisibilité sur l'usage agricole.
- Veiller à limiter les « découpes complexes » des parcelles lors des projets d'aménagement.
- Prendre en compte les besoins de mobilités des engins et des troupeaux, apaiser les circulations et les conditions de travail des agriculteurs.

Thème 2 : développer l'innovation & la valeur ajoutée

Ce que disent le Schéma Prospectif et les agriculteurs

- Accompagner la transition énergétique
- Soutenir les démarches innovantes et l'évolution des pratiques
- Soutenir les filières locales, le tissu amont/aval et les réseaux
- Simplifier la réglementation : éviter les doubles et triples réglementations sur le même thème

« *On est responsable, on a des connaissances, on est des entrepreneurs !* »

« *Le défi, c'est de maintenir l'investissement pour que les fermes restent attractives !* »

En réponse, le PLUi pourrait, par exemple, s'appuyer sur les pistes d'action suivantes :

- Permettre le développement des sites et la modernisation des bâtiments agricoles par des zonages appropriés et en veillant aux « espaces de respiration » entre les sites et les zones de développement urbains.
- Permettre les projets de diversification en encadrant les destinations et sous-destination des constructions autorisées zones A.
- Permettre les projets énergétiques en autorisant sous condition les bâtiments avec toitures photovoltaïques, les méthaniseurs...
- Inventorier les réglementations existantes, analyser leurs objectifs et leur efficacité, croiser les enjeux, le cas échéant compléter les dispositifs réglementaires pour atteindre les objectifs recherchés.

Thème 3 : protéger les ressources

Ce que disent le Schéma Prospectif et les agriculteurs :

- Connaître les ressources bocagères
- Soutenir les plantations
- Développer les débouchés bois bocage
- Gérer le parcours de l'eau
- Sécuriser l'approvisionnement en eau des EA

« Face à l'instabilité réglementaire, on se sent attaqué tout le temps »

« On ressent le risque de sanctuarisation de l'espace rural ! »

« Irriguer, c'est indispensable dans nos systèmes d'élevage ! »

En réponse, le PLUi pourrait, par exemple, s'appuyer sur les pistes d'action suivantes :

- Réaliser un diagnostic bocager permettant d'analyser les enjeux.
- Faciliter l'entretien des haies et des cours d'eau.
- Permettre l'accès à l'eau : retenues, utilisation des eaux de stations d'épuration.
- Réglementer de manière proportionnée aux enjeux locaux, rechercher autant que possible la plus-value et les doubles-bénéfices agriculture – biodiversité.

Thème 4 : contribuer à la dynamique locale

Ce que disent le Schéma Prospectif et les agriculteurs :

- Créer du lien agriculteurs / élus / habitants
- Être à l'écoute des besoins
- Conserver des communes vivantes et attractives

« Ici, on a un cadre de vie accueillant, c'est vivant et bien situé ! »

« L'agriculteur c'est la base ! on voit une perte de représentation des agriculteurs... »

« On fait des efforts pour que ça se passe bien, l'entente c'est l'essentiel ! »

En réponse, le PLUi pourrait, par exemple, s'appuyer sur les pistes d'action suivantes :

- Créer/formaliser des moments de rencontres, échanger les points de vue.
- Inviter les représentants agricoles dans certaines commissions : voirie par exemple.
- Poursuivre le développement des communes.

Réalisation

Anne LE MARECHAL avec le concours de Marine DESCAMPS et Jonas LEPORTIER pour la collecte et l'analyse des données
Géomatique : Bertrand ROUX

Lexique des abréviations

EA :	Exploitation Agricole
ETP :	Equivalent Temps Plein
PV :	Production Végétale
PA :	Production Animale
SAU :	Surface Agricole Utile
SFP :	Surface fourragère Principale (surface nécessaire à l'alimentation des herbivores)
SCOP :	Surface Céréales Oléo-Protéagineux (ventes ou alimentation des granivores)
PP :	Prairie Permanente
CUMA :	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
ETA :	Entreprise de Travaux Agricoles

Liste des annexes

Annexe 1 : Les 4 brochures de synthèse réalisées : présentation générale, secteurs Nord-Ouest, Est et Sud.

Annexe 2 : Les 2 présentations des réunions de suivi : 6 octobre et 7 novembre 2016

Annexe 3 : La restitution aux agriculteurs du 22 décembre 2017

Les 9 atlas des cartes communales – Format A3

L'atlas des cartes à l'échelle de la Communauté de Communes au format A3 et les tirages A0 des principales cartes.

Diagnostic agricole

Communauté de communes Sud Sarthe
(13 communes)

Juin 2018

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE

TERRES d'**a**VENIR



Sommaire

Introduction	5
Calendrier de réalisation	6
Préambule	7
1. L'espace agricole	8
1-1 Eléments clefs.....	8
1. L'espace agricole	13
1-2 Utilisation et organisation du parcellaire.....	13
2. L'économie agricole	16
2-1 Les entreprises agricoles	16
2. L'économie agricole	20
2-2 Les productions du territoire	20
3. Les enjeux de préservation de l'agriculture.....	22
3-1 Enjeux agricoles.....	22
3. Les enjeux de préservation de l'agriculture.....	25
3-2 Transmission des entreprises agricoles	25
3. Préservation de l'agriculture dans le PLUi	27
3-3 Cartes d'enjeux.....	27
Conclusion	36
Préconisations	38

Introduction

Le diagnostic agricole constitue l'une des études thématiques nécessaires à la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) entrepris par la Communauté de communes du Sud Sarthe.

L'objectif de l'étude agricole est de comprendre le fonctionnement des espaces et de l'économie agricole, les liens qu'ils entretiennent avec le territoire.

En 2016, une étude a été réalisée sur les communes de Château l'Hermitage, Requeil, Yvré-le-Pôlin, Pontvallain, Mansigné, St Jean de la Motte (+ Oizé, Cérans-Foulletourte, La-Fontaine-St-Martin).

En 2017, l'étude réalisée, qui fait l'objet du présent document, concerne les communes de : Aubigné-Racan, La Bruère sur Loir, La Chapelle aux Choux, Chenu, Coulongé, Luché Pringé, Le Lude (communes déléguées : Le Lude, Dissé-sous-le-Lude), Mayet, Sarcé, Savigné-sous-le-Lude, St Germain d'Arcé, Vaas, Verneil le Chétif.

Les données de ce diagnostic agricole sont issues du répertoire parcellaire graphique de 2014 (RPG 2014) et de la collecte effectuée lors des réunions avec les agriculteurs en octobre et novembre 2017.

Un Comité de pilotage a été constitué par la Communauté de communes, présidé par M. Bouttier, afin d'entretenir un dialogue et d'ajuster les analyses. Deux réunions de présentation du diagnostic agricole ont eu lieu en février et avril 2018.

Une réunion de présentation du diagnostic agricole aux agriculteurs s'est tenue le 19 juin 2018.



Calendrier de réalisation

Mobilisation des données existantes	Préparation des outils de travail (cartes, logiciel, questionnaires, listes)																					
Collecte de données		<table><thead><tr><th>Communes enquêtées</th><th>Date et lieux des rencontres</th></tr></thead><tbody><tr><td>Vaas</td><td>le 31 octobre Vaas</td></tr><tr><td>Mayet, Sarcé</td><td>le 2 novembre Mayet</td></tr><tr><td>Savigné-sous-le-Lude et Dissé-sous-le-Lude (commune déléguée du Lude)</td><td>le 3 novembre Savigné sous le Lude</td></tr><tr><td>Aubigné-Racan, Coulongé, Verneil le Chétif</td><td>le 6 novembre Aubigné Racan La Bruère sur le Loir</td></tr><tr><td>Chenu, La Bruère sur Loir</td><td>le 14 novembre St Germain d'Arcé</td></tr><tr><td>St Germain d'Arcé, La Chapelle aux Choux</td><td>le 15 novembre Le Lude</td></tr><tr><td>Le Lude</td><td>le 17 novembre Luché Pringé</td></tr><tr><td>Luché Pringé</td><td>le 21 novembre</td></tr></tbody></table>	Communes enquêtées	Date et lieux des rencontres	Vaas	le 31 octobre Vaas	Mayet, Sarcé	le 2 novembre Mayet	Savigné-sous-le-Lude et Dissé-sous-le-Lude (commune déléguée du Lude)	le 3 novembre Savigné sous le Lude	Aubigné-Racan, Coulongé, Verneil le Chétif	le 6 novembre Aubigné Racan La Bruère sur le Loir	Chenu, La Bruère sur Loir	le 14 novembre St Germain d'Arcé	St Germain d'Arcé, La Chapelle aux Choux	le 15 novembre Le Lude	Le Lude	le 17 novembre Luché Pringé	Luché Pringé	le 21 novembre	Compléments par téléphone, mail ou courrier	
Communes enquêtées	Date et lieux des rencontres																					
Vaas	le 31 octobre Vaas																					
Mayet, Sarcé	le 2 novembre Mayet																					
Savigné-sous-le-Lude et Dissé-sous-le-Lude (commune déléguée du Lude)	le 3 novembre Savigné sous le Lude																					
Aubigné-Racan, Coulongé, Verneil le Chétif	le 6 novembre Aubigné Racan La Bruère sur le Loir																					
Chenu, La Bruère sur Loir	le 14 novembre St Germain d'Arcé																					
St Germain d'Arcé, La Chapelle aux Choux	le 15 novembre Le Lude																					
Le Lude	le 17 novembre Luché Pringé																					
Luché Pringé	le 21 novembre																					
Analyse et cartographie			Analyse des données et réalisation des cartes d'enjeux et thématiques																			
Restitution				Réunions de restitution en deux temps : 13 février 24 avril																		
Réalisation	Octobre 2017	Octobre-novembre 2017	Janvier-février 2018	Février-avril 2018																		

Zones d'étude

Préambule

Bilan de la collecte des données

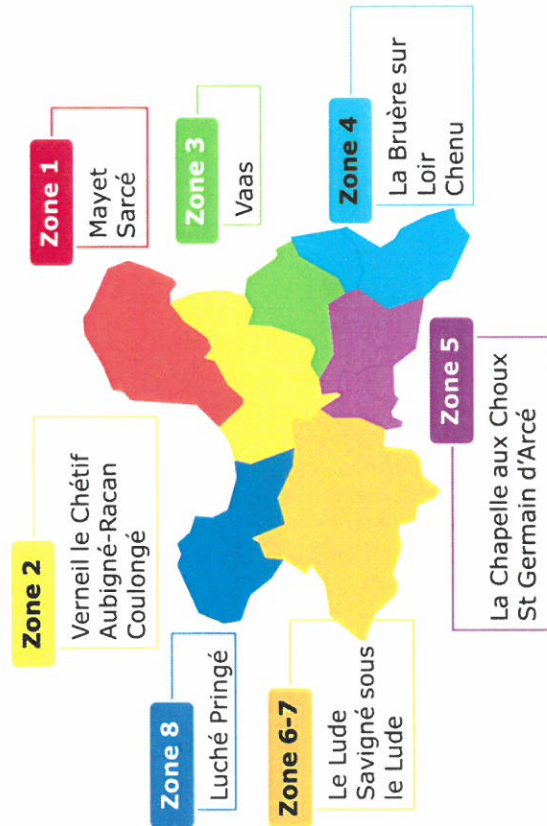
Les agriculteurs ont été invités à la réunion la plus proche de leur siège d'exploitation. Au total, 8 réunions ont été réalisées.

286 exploitations ont été identifiées. 20 exploitations ont été retirées de l'étude : retraite, microstructure... Au total, 266 exploitations ont été enquêtées. Le taux de réponse est de 45%. Malgré les invitations, relances téléphoniques, mail et sms, 55% des exploitations n'ont pas répondu à l'enquête.

COLLECTE DES DONNEES		
	Nb	%
Ont participé aux réunions	79	30%
Réponse par courrier	26	10%
Réponse par téléphone	11	4%
Réponse par mail	4	2%
TOTAL DES REPONSES	120	45%
ABANDON (pas de réponse ou refus)	146	55%
Total général	266	100%

Au total, 120 entreprises ont répondu au questionnaire. Le tableau ci-dessous montre le nombre d'exploitations enquêtées par zone et le taux de réponse.

Zone	EA enquêtées	ont rempli le questionnaire	Taux de réponse
ZONE 1 : Mayet, Sarcé	33	20	61%
ZONE 2 : Aubigné, Vernell, Coulongé	36	15	42%
ZONE 3 : Vaas	21	12	57%
ZONE 4 : Chenu, La Bruère Loir	33	19	58%
ZONE 5 : St Germain, Chapelle aux choux	21	12	57%
ZONE 6&7 : Savigné et Dissé /s le Lude	81	23	28%
ZONE 8 : Luché Pringé	31	18	58%
hors département	10	1	10%
Total général	266	120	moyenne 44%



1. L'espace agricole

1-1 Eléments clés

¶ Carte et légende détaillées dans l'Atlas



La couleur correspond à l'usage le plus adapté. En orangé, des terres idéales pour les cultures d'été (principalement maïs), qui sont semées au printemps. En bleu clair, des terres plus idéales pour des cultures d'hiver (blé, orge, colza...), qui restent plus longtemps au sol.

Au sein d'une catégorie, la couleur correspond au potentiel des sols :

- Les couleurs claires = potentiels faibles
- Les couleurs foncées = des potentiels plus élevés. A l'exception, du vert où les prairies ont un faible potentiel. De plus, la couleur bleu montre l'intensité de hydromorphie. Dans l'ensemble, nous retrouvons des types de sol très hétérogènes.

Légende

Cultures d'été

102. Moyen

103. Bon

Prairie permanente

201. Faible

202. Moyen

Prairie permanente, bois jachère

301. Faible

Prairie permanente, cultures d'été

401. Faible

402. Moyen

403. Bon

Prairie permanente, cultures d'hiver

501. Faible

502. Moyen

503. Bon

Toutes cultures

602. Moyen

603. Bon

Sols très hétérogènes ou non cartographiables

701. Sains à moyennement hydromorphe

702. Moyennement hydromorphe à hydromorphe

703. Hydromorphie non précisée ou variable

Zones non agricoles, forestières ou anthropisées

801. Secteurs boisés

802. Secteurs anthropisés

Vocation de sols

Potentiels et vocations de **sols hétérogènes**.

- Des terres agricoles à **faibles potentiels** dans l'ensemble.
- Potentiels plus faibles et beaucoup plus **contraints le long du Loir**, et complexité de travail (inondation, parcelles hydromorphes). Zones improductives une partie de l'année.
- Quelques **noyaux plus favorables** à l'activité agricole offrant des potentiels plus larges.

→ Réalisation d'investissements fonciers (drainage et irrigation) afin d'en limiter les contraintes.

Aménagements d'irrigation indispensables pour l'affouragement des troupeaux (maintien de l'élevage lié à l'irrigation).

En résumé :

- Des surfaces agricoles à faibles potentiels
- Qui font l'objet d'investissements fonciers essentiels (irrigation, drainage)

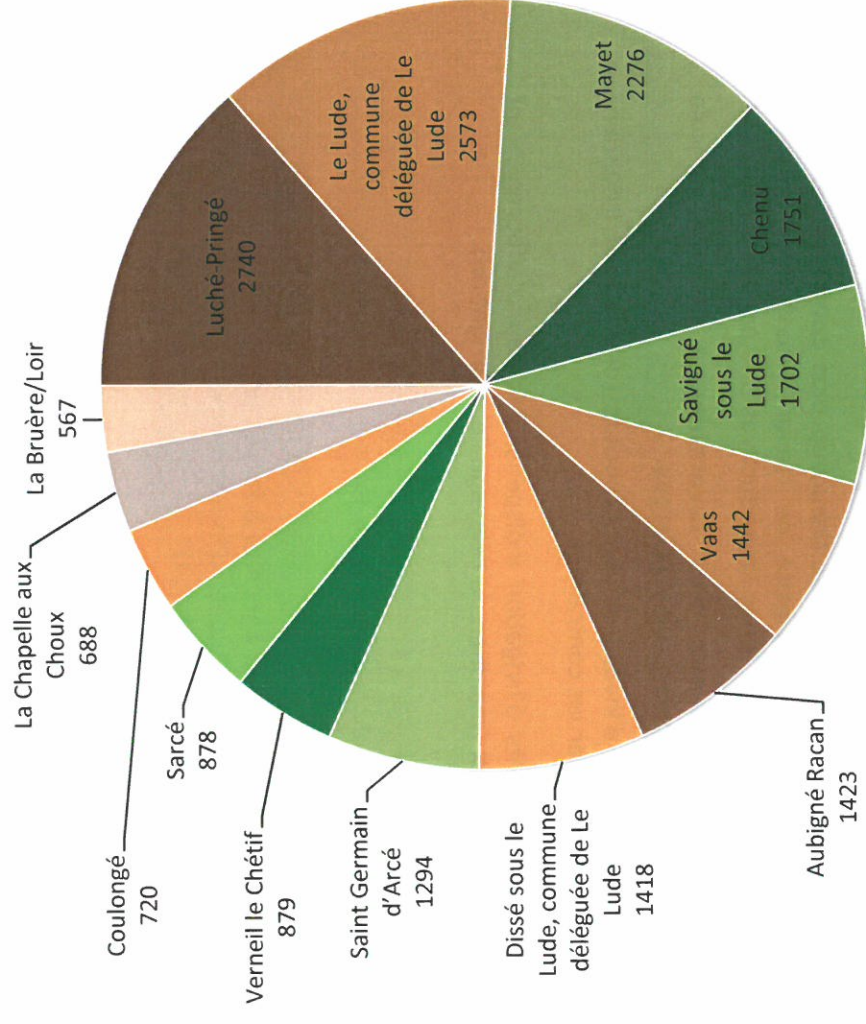
Surface agricole des communes étudiées [ha]

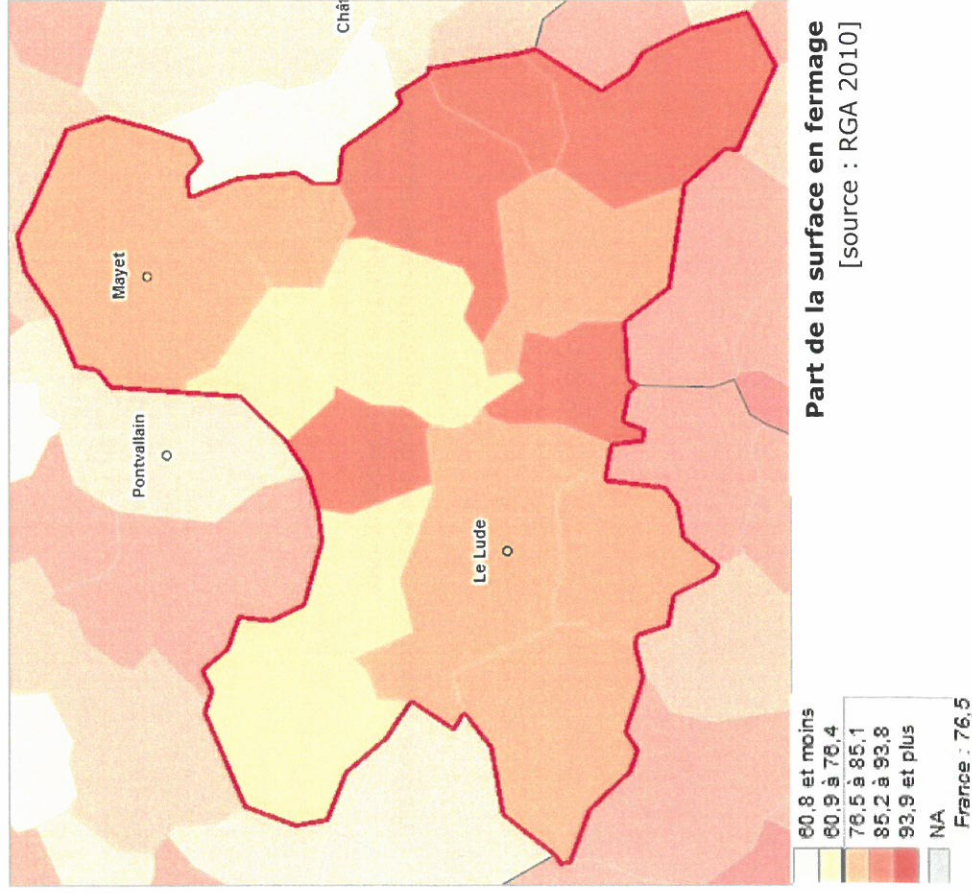
	Surface agricole utile [ha]	Surface communale [ha]	% de la surface communale
Sarcé	878	1099	79,9%
Dissé sous le Lude, commune déléguée de Le Lude	1418	2237	63,4%
Verneil le Chétif	879	1470	59,8%
Chenu	1751	3056	57,3%
Le Lude, commune déléguée de Le Lude	2573	4599	55,9%
Luché-Pringé	2740	4939	55,6%
Savigné sous le Lude	1702	3384	50,3%
La Bruère/Loir	567	1147	49,4%
Vaas	1442	3014	47,8%
Coulongé	720	1505	47,8%
La Chapelle aux Choux	688	1443	47,7%
Aubigné Racan	1423	3203	44,4%
Saint Germain d'Arcé	1294	2919	44,3%
Mayet	2276	5393	42,2%

20 351 ha de SAU



52 %





Surface agricole du territoire

20 351 ha de Surface Agricole Utile, soit 52 % de la surface totale du territoire. [source RPG 2014]. Cette surface est inférieure à la moyenne sarthoise (64%), ceci est lié à la présence de nombreuses surfaces boisées.

Très grande majorité des terres agricoles, 80,8 %, en fermage (location), légèrement supérieure à la moyenne nationale (76,5 %). [source : RGA 2010]

Point positif : limite les investissements fonciers.

Point négatif : risque d'expropriation, projets agricoles risqués (ex : bâtiment en propriété sur sol loué).

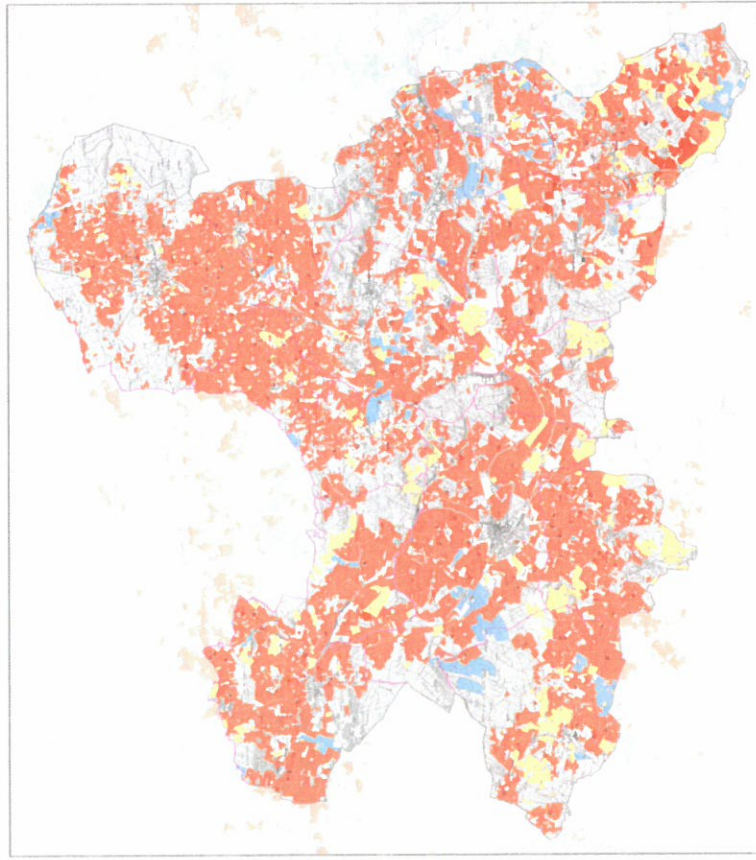
Surfaces agricoles « précaires »

Zones à Urbaniser (ZAU) : 13 entreprises sont concernées par des parcelles situées en Zone à Urbaniser. → jusqu'à 20 ha pour une même exploitation

Baux précaires (bail annuel, mise à disposition) : 19 exploitations agricoles concernées par au moins un bail précaire. → jusqu'à 33 ha

En résumé :

- Un territoire agricole (52% de la surface intercommunale)
- Des terres agricoles principalement louées, dont l'avenir est parfois incertain.



Lien de proximité entre les parcelles agricoles et l'origine géographique des entreprises agricoles
[carte détaillée dans l'atlas]

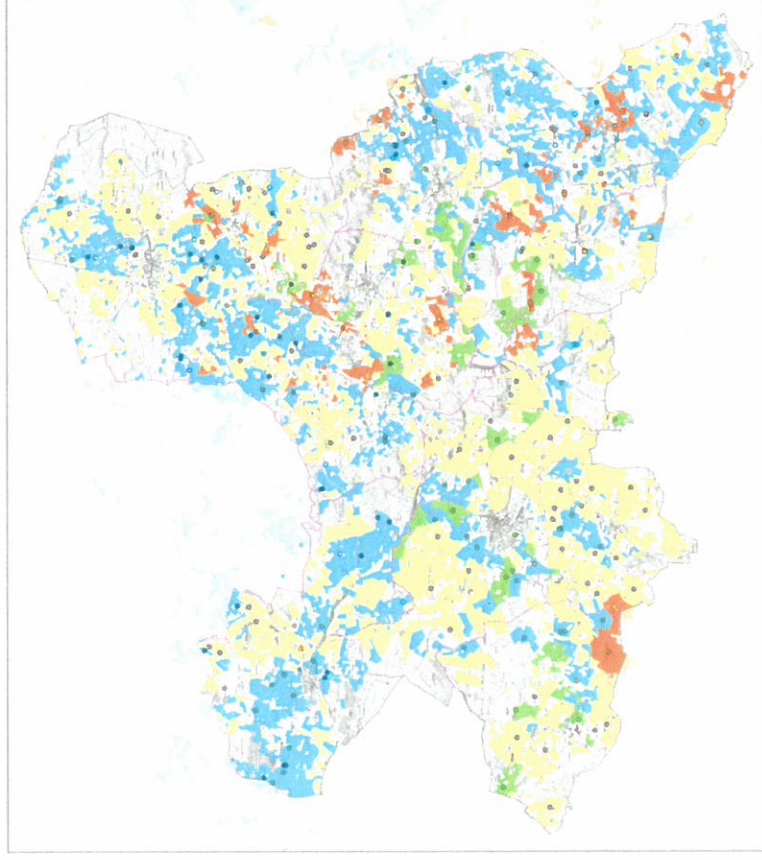
- Entreprises agricoles du territoire (13 communes)
- Entreprises agricoles dont le siège est hors territoire

En résumé :

**94% de l'espace agricole
exploité par les entreprises du territoire**

1. L'espace agricole

1-2 Utilisation et organisation du parcellaire



Parcellaire agricole suivant l'orientation technico-économique
[carte détaillée dans l'atlas]



Utilisation du parcellaire

94 % de l'espace agricole intercommunal sont exploités par les entreprises agricoles du territoire. Par conséquent :

- Des centres de décision dans le du territoire
- Un maintien plus simple des activités d'élevage et d'entretien des paysages

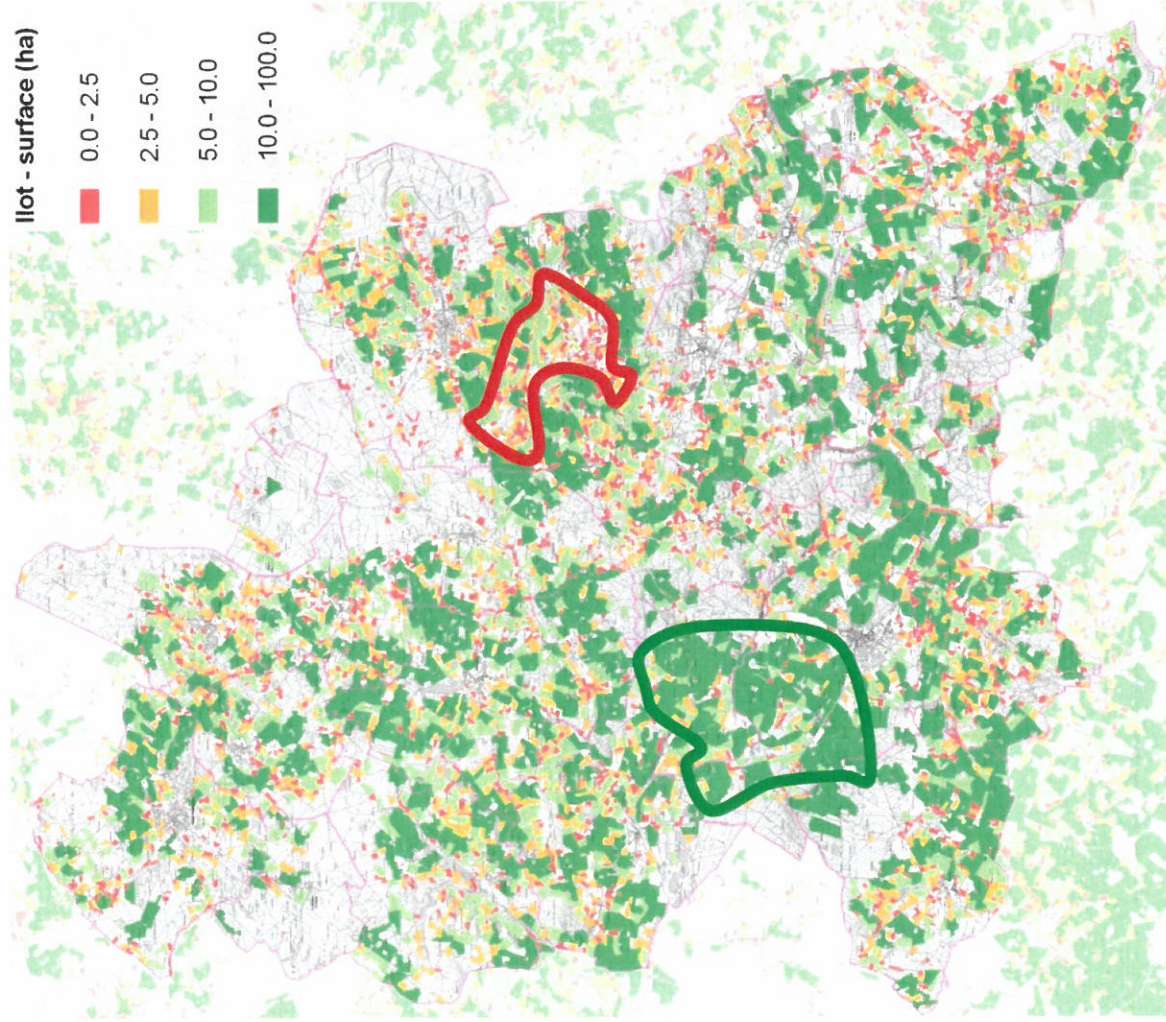
Les décisions impactent directement les entreprises locales et donc l'activité économique du territoire.

Les entreprises du territoire exploitent environ 2 310 ha hors du territoire (dont 800 ha sur les 6 communes restantes de la CCSS)

Les entreprises agricoles de polyculture-élevage occupent la plus grande surface du territoire.

En résumé :

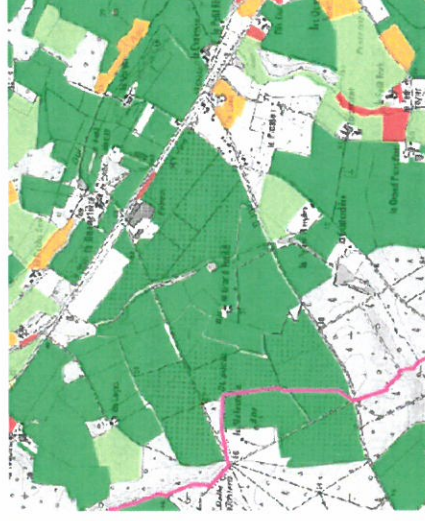
- Très forte proximité entre les entreprises agricoles et leur territoire,
- Un territoire marqué par la polyculture-élevage.



Exemple agricole d'espace déstructuré :
parcelles de petites tailles (< 2,5 ha), fractionnées par l'habitat (tiers) ou d'autres usages, de formes complexes.



Exemple de parcellaire agricole structuré : îlots de grande taille (> 10 ha), en continuité les uns des autres.



Parcellaire agricole suivant l'orientation technique économique
[carte détaillée dans l'atlas]

Structure et organisation du parcellaire : des atouts

- Des morcellements d'îlots limités
Les îlots de plus de 10 ha représentent 50 % de la surface.
- Des parcellaires peu dispersés
3/4 des parcelles à moins de 2 km du siège d'exploitation (distance à vol d'oiseau)

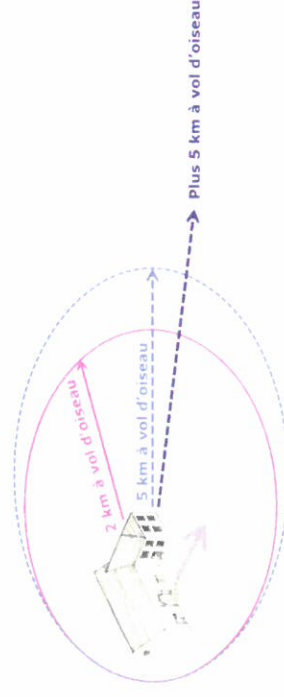
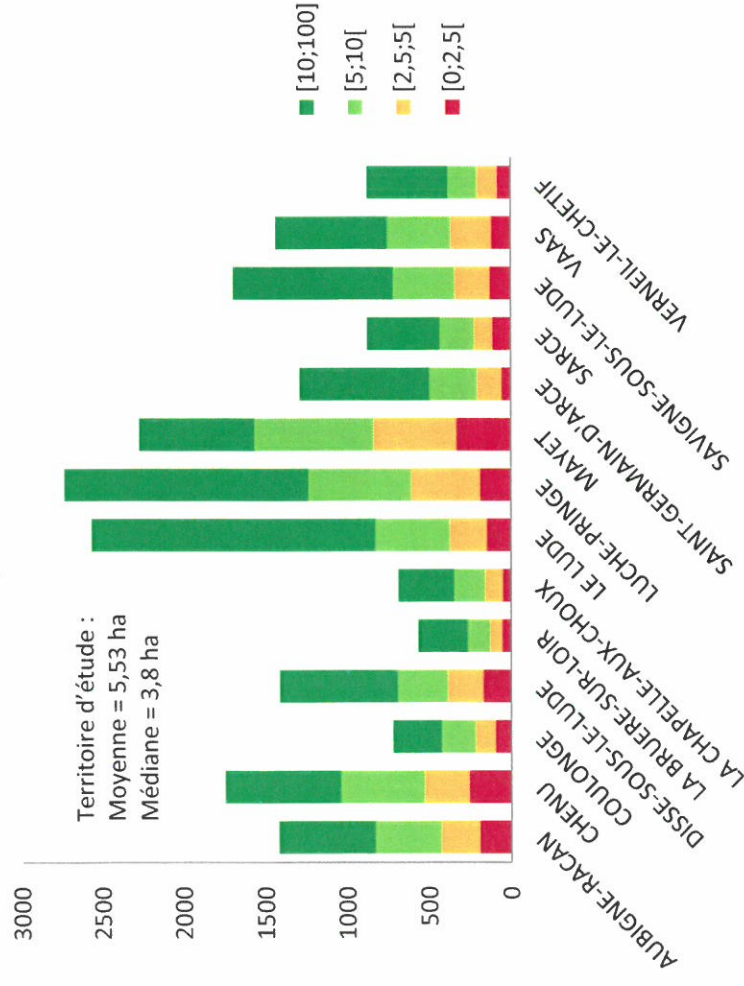
Structure et organisation influencent favorablement l'usage agricole (cultures, aménagement, présence d'élevage, etc.), ainsi que

- La compétitivité des entreprises agricoles (temps passé à cultiver un hectare de terre agricole limité)
- La pérennité des espaces agricoles (notamment pour les cultures qui nécessitent de nombreuses interventions) et des paysages (entretien des haies)
- La durabilité (espace peu rentable et éloigné risquant d'être abandonné en friche)

En résumé :

- Des parcellaires favorables aux activités agricoles.
- Des parcellaires structurés à préserver.

Surface cumulée par catégorie de taille d'îlot



📍 Carte de la dispersion des îlots dans l'atlas



2. L'économie agricole

2-1 Les entreprises agricoles

120 exploitations enquêtées dont **95%** professionnelles
93% des sièges enquêtés sur la CdC

	zone 1	zone 2	zone 3	zone 4	zone 5	zone 6/7	zone 8
Nb d'exploitations professionnelles	19	15	10	17	12	23	19

Nombre d'exploitations agricoles

286 exploitations agricoles professionnelles* et non professionnelles.

Parmi les 120 exploitations enquêtées :

- 107 exploitations professionnelles domiciliées sur la Communauté de Communes,
- 6 exploitations agricoles professionnelles venant des Communautés de Communes voisines,
- 2 exploitations agricoles professionnelles sont domiciliées dans le département de l'Indre et Loire
- 5 exploitations non-professionnelles, ayant une activité agricole significative et proche d'une activité professionnelle.

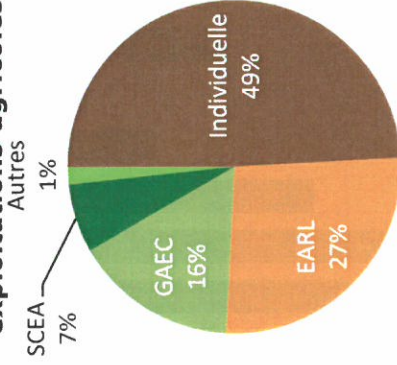
**NB : Pour cette étude, le caractère professionnel est attaché à la capacité de l'entreprise à fournir au moins un emploi à temps plein, c'est-à-dire que l'activité agricole peut rémunérer un actif.*

Nombre d'emplois au stade de la production agricole

366 emplois sur le territoire : 190 agriculteurs et 176 équivalents temps plein salariés.

- 51% des entreprises en société (EARL, GAEC, etc.)

Répartition des statuts juridiques des exploitations agricoles



La forme sociétaire permet souvent une meilleure organisation du travail et une meilleure dissociation du patrimoine professionnel.

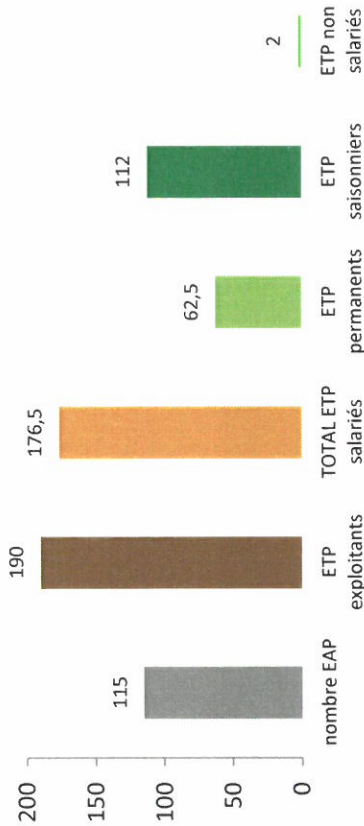
- 49% des exploitations en individuel.

En moyenne, une entreprise agricole est dirigée par 1,6 agriculteur.

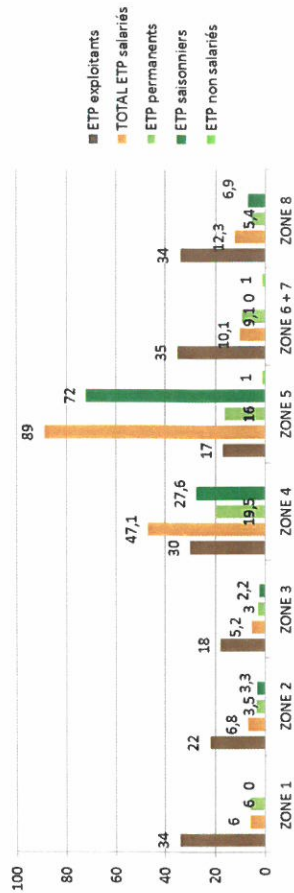
Surfaces moyenne par exploitation et par actifs
en fonction des zones

	zone 1	zone 2	zone 3	zone 4	zone 5	zone 6/7	zone 8
Ha SAU moyenne	120	102	117	119	70	94	147
SAU/actif	70	70	78	75	50	62	82

Emplois sur le territoire



Nbre Equivalents Temps Plein (ETP) par zone



Beaucoup d'emplois salariés agricoles : 430 salariés

- 62,5 ETP salariés permanents,
- 112 ETP saisonniers (exclusivement pour la récolte des fruits et la culture de maïs semence),
- 2 ETP non-salariés (ramassages de volailles).

→ 1 exploitation sur 4 (23%) emploie des salariés permanents et 1 sur 8 a recours à des salariés saisonniers.

Parmi les 44 exploitations qui accueillent des salariés :

- 30 sont des exploitations en polyculture-élevage ou élevage.
- 14 sont des exploitations en cultures spécialisées (11 fruits + 3 semences maïs).

Surface Agricole Utile des exploitations agricoles

SAU moyenne des exploitations agricoles du territoire : 110 ha.

Important : La SAU par actif agricole est de 70 ha. Cette surface représente l'emploi d'un exploitant agricole. **Une perte de 70 ha de SAU, c'est une perte d'un ETP agricole.**

En résumé :

- 95% des exploitations agricoles du territoire sont professionnelles
- 190 agriculteurs recensés sur 120 exploitations soit 1.6 exploitants/entreprise.
- Agriculture du territoire pourvoyeuse d'emplois : 174 ETP salarié
- 70 ha SAU par actif : surface minimale pour qu'un

Les biens alimentaires produits

Potentiel de Production agricole ⁽¹⁾				
3 630 vaches nourrices	1 930 vaches laitières	35 095 m ² de poulaillers	30000 poules pondeuses	5300 porcs charcutiers/an



Equivalence de production commercialisable ⁽²⁾				
1 400 T de viande bovine	15,3 M litres de lait	3 430 T de viande de volailles	3,5 M d'œufs	445 T de viande de porc



Equivalence consommation annuelle ⁽³⁾ en nb de personnes				
58 500 personnes	61 300 personnes	132 400 personnes	37 800 personnes	13 700 personnes

**représentent la consommation annuelle
de 2,5 fois Cdc Sud Sarthe ou 10% des sarthois**

(1) Chiffres de production du territoire d'après enquête diagnostic agricole

(2) Equivalence selon moyenne de production – Lait : quota laitier d'après enquête – Viande Bovine : ref. Bovins croissance 2014 CA 72 – Volailles : enquête avicole grand ouest 2015 CA 72 – Porc : réf. CA72

(3) Consommation moyenne annuelle des ménages français 2009 Kantar Worldpanel FranceAgriMer : Lait : 250kg (équivalent L lait)/hab/an (hors beurre) – Viande bovine : 23,9 kg/hab/an – Volaille : 25,9 kg/hab/an – Œuf : 240 unités/hab/an – Porc : 32,5 kg/hab/an



23 751 hab.



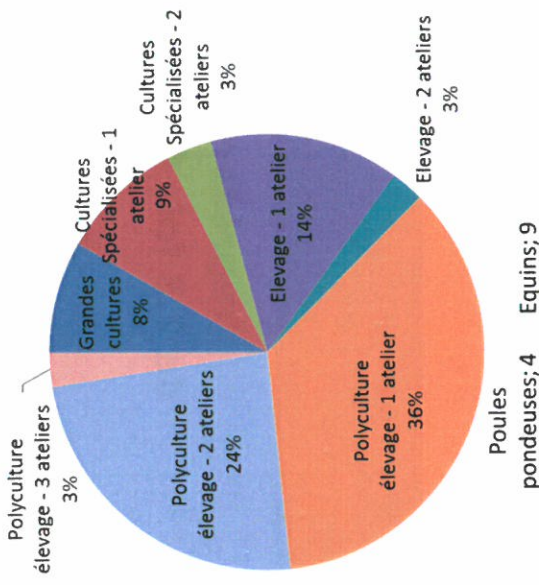
569 035 hab.

2. L'économie agricole

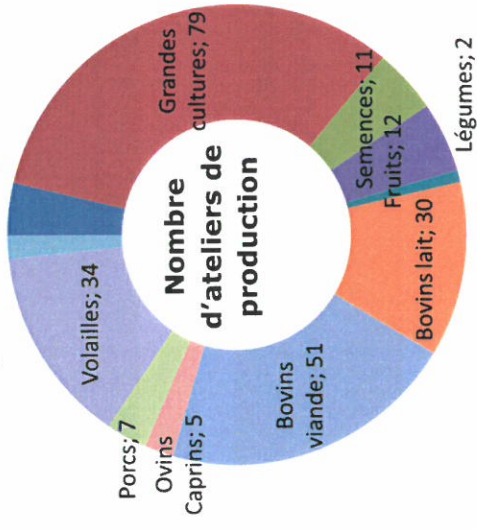
2-2 Les productions du territoire

Spécialisation des entreprises agricoles

Ateliers de production



Poules
pondeuses; 4 Equins; 9



sur les 120 entreprises agricoles enquêtées

- 4/5 soit 80% des exploitations ont au moins un atelier d'élevage.
1. Polyculture + élevage majoritaire avec 1/2/3 ateliers : 63 % des entreprises en polyculture élevage
 2. Elevage sans culture : 17 % des entreprises dont le revenu est lié uniquement à l'élevage (cultures dédiées aux animaux)
 3. Cultures spécialisées : 12 % → production typique du territoire, notamment lié à l'arboriculture
 4. Grandes cultures : 8 % des entreprises dont le revenu est lié uniquement à la vente des cultures.

Ateliers de productions dominants	Particularités du secteur
- Grandes cultures	- Fruits
- Bovins (viande et lait)	- Semences
- Volailles	

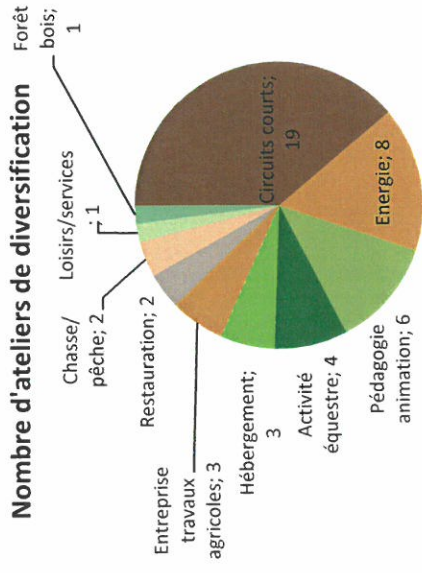
Un territoire de production agricole

Les productions des exploitations enquêtées peuvent nourrir en moyenne 2,5 fois la population de la CdC : 2,5 fois en viande bovine et lait, 5,6 fois en viande de volaille, 1,6 fois en œufs et 0,6 fois en viande de porc.

En résumé :

- L'élevage, notamment bovin, est très présent dans le secteur.
- La polyculture-élevage est le système le plus pratiqué.
- Le Sud-Sarthe est particulier pour sa forte représentation des cultures spécialisées (fruits et semences).

Nombre d'ateliers de diversification

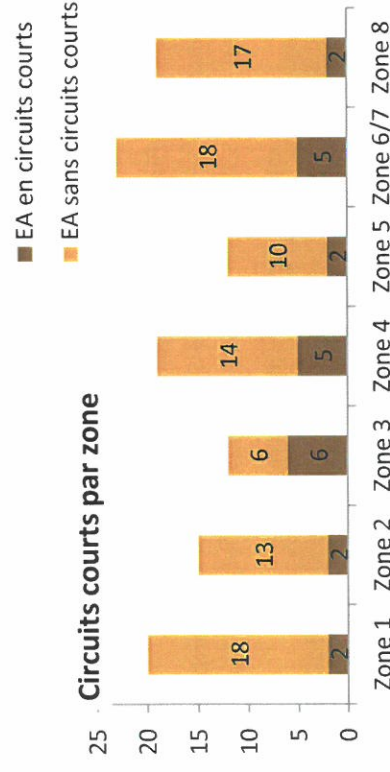


Les activités complémentaires et circuits courts

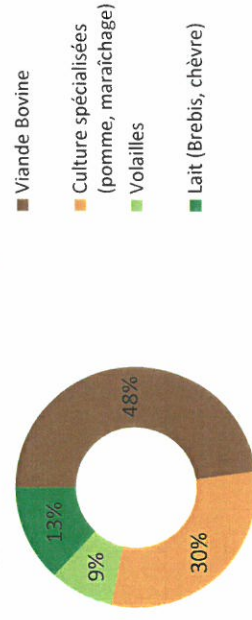
21 % des exploitations ont au moins une activité de diversification : soit 49 ateliers.

Vente des produits en circuits courts :

- 19 ateliers sur les 49
- Une exploitation sur 6 vend une partie de sa production en circuits courts (légèrement supérieur à la moyenne Sarthe 11,5 % et à la région 13,5 %, source Agreste 2010).
- principalement viande bovine, pommes, légumes, en moindre quantité produits laitiers (brebis ou chèvre) et volaille.



Produits vendus en Circuits courts



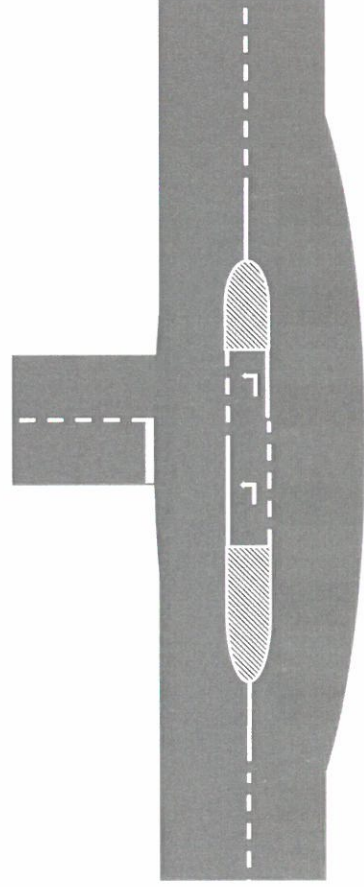
D'après les agriculteurs du secteur, il est difficile de développer les circuits courts sur le territoire. Il y a peu de demandes des consommateurs. De plus, il y a certaines productions où la concurrence est importante comme les pommes par exemple.

En résumé :

- 21 % des exploitations ont une activité de diversification (circuits courts, énergie, pédagogie/animation, activité équestre...)
- 1 exploitation sur 6 vend des produits en circuits courts, majoritairement viande bovine, culture spécialisées

3. Les enjeux de préservation de l'agriculture

3-1 Enjeux agricoles



Des aménagements routiers sur les grands axes de circulation facilitent les circulations des engins agricoles, en limitant les gênes sur la circulation routière, et sont gages de sécurité.

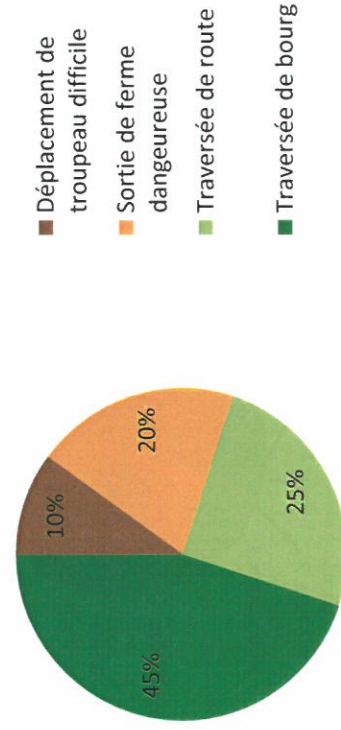
Circulation agricole qui se complexifie

3 exploitations sur 5 rencontrent des problèmes de circulation. En particulier, les traversées des bourgs et de route pour plus de 2 tiers des exploitations. Dans certains bourgs, les aménagements effectués posent des problèmes de circulation. Les exploitations agricoles grandissent et le matériel aussi. Les outils utilisés par les agriculteurs (homologués) sont à prendre en compte dans les aménagements futurs.

Foncier et parcellaire agricoles

- Des terres agricoles principalement louées (fermage)
- Foncier agricole très stable : accès en propriété à la terre compliqué dans le cadre d'installation ou d'agrandissement.
- Parcelles structurées dans l'ensemble (maillage, regroupement).

Difficultés de circulation recensées



Services agricoles

Dynamique agricole et para-agricole (services, CUMA, vétérinaire, concessionnaires, ETA, etc.) accessible et proche des exploitations.

Dynamique rurale en berne

- Un territoire rural en perte de dynamisme, qualifié de « sinistré économiquement » (Sud du territoire)
- Des services ruraux qui s'éloignent : médecins, avenir des écoles, activités culturelles.
- Moins d'emplois (notamment pour les conjoints)
- Existence de zones blanches et difficultés de débit avec Internet limitant l'utilisation pour les déclarations, les outils (robot, sondes, etc.).



Irrigation indispensable

- 3 exploitations sur 5 (56%) irriguent. Cela représente 68 exploitations/120
- Pour 62 exploitations, les surfaces irriguées et irrigables sont connues :
 - Un total de 3322 ha potentiellement irrigables (en moyenne 54ha/exploitation)
 - 3298 ha irrigués (soit 53ha/exploitation)
- L'irrigation permet d'assurer l'affouragement des troupeaux, les potentiels de productions et la production des cultures spécialisées.
- La continuité des réseaux d'irrigation et la gestion de l'eau sont indispensables pour l'agriculture du secteur.

Haies et fossés à entretenir

- Les agriculteurs sont favorables aux implantations de haies réalisées par les collectivités. Cependant, ils constatent un manque d'entretien (circulation dangereuse par visibilité réduite, accès aux parcelles difficile).
- L'entretien des fossés est moins régulier voire absent, pouvant provoquer des inondations dans leurs parcelles, mais aussi dans les maisons en cas de gros orages.

Transmission des entreprises agricoles

Voir partie suivante.

En résumé :

- Des faiblesses

Vie rurale en déclin, circulation contraignante, foncier agricole avec peu de mouvements, entretien des haies.

- Des atouts à préserver

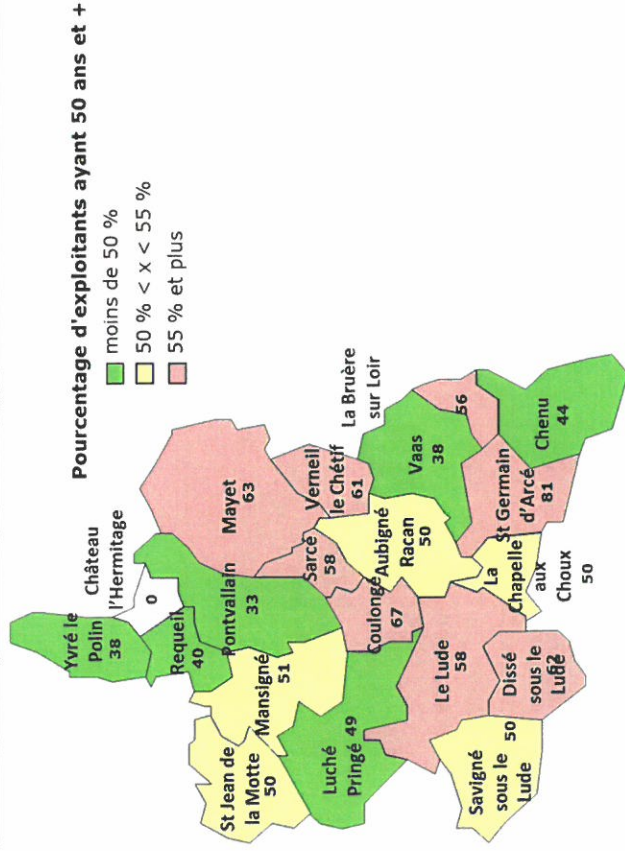
Sécurisation grâce à l'irrigation, parcelles groupées, présence de services agricoles.

Evolution des systèmes d'exploitation entre le dernier repérage et 2017

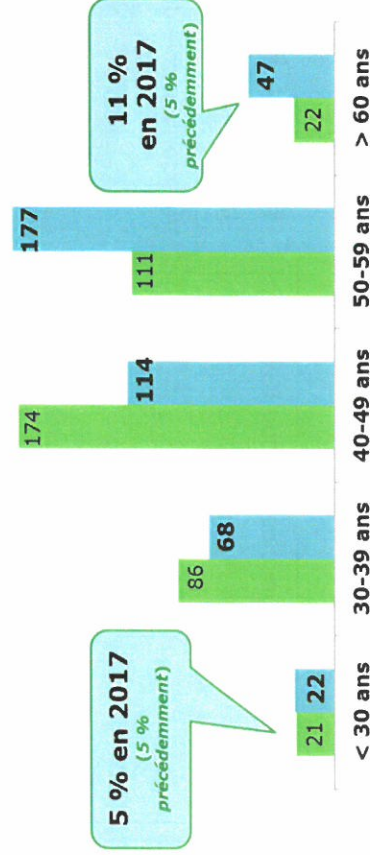
Productions principales	Nombre d'exploitations selon leur première production			Evolution depuis le dernier repérage
	Le Lude (2009)	Mayet (2006)	Pontvallain (2006)	
Vaches laitières	29 (41)	22 (31)	22 (31)	73 (- 30)
Cultures de vente	35 (18)	18 (19)	13 (11)	66 (+ 18)
Aviculture label + standard	18 (16)	14 (16)	14 (14)	46 (=)
Vaches allaitantes	15 (22)	14 (13)	15 (23)	44 (- 14)
Arboriculture	12 (13)	3 (5)	2 (0)	17 (- 1)
Porcs	3 (4)	5 (8)	7 (8)	15 (- 5)
Equins	10 (11)	0 (0)	1 (1)	11 (- 1)
Maraîchage	3 (1)	4 (1)	3 (1)	10 (+ 7)
Autres PA/PV	6 (5)	1 (0)	2 (3)	9 (+ 1)
TOTAL	131 (131)	81 (93)	79 (92)	- 25

3. Les enjeux de préservation de l'agriculture

3-2 Transmission des entreprises agricoles



Age moyen en 2017 : 48,6 ans
(Age moyen 2006 ou 2009 : 45,5 ans)



Depuis les derniers repérages (en 2006 pour les ex-cantons de Pontvallain et Mayet et 2009 pour l'ex-canton du Lude),

- ▲ Forte diminution du nombre d'exploitations en lait ou viande bovine
- ▲ Augmentation des exploitations en grandes cultures ou maraîchage.

25 exploitations ont disparu en moins de 10 ans, soit une diminution de près de 10%.

Âge moyen des exploitants : 48,6 ans, soit 3 ans de plus qu'auparavant.

52 % des agriculteurs ont plus de 50 ans contre 32 % il y a 10 ans.

De moins en moins de jeunes installés : 21 % contre 26 % il y a 10 ans.

11% des exploitants agricoles du territoire de la CdC du Sud Sarthe ont plus de 60 ans, provoquant de nombreux départs à la retraite dans les années à venir.

En résumé :

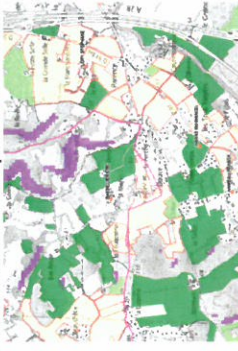
25 exploitations ont disparu depuis les derniers repérages (2006 ou 2009), majoritairement en atelier bovin.

De nombreux départs à la retraite à venir.

Carte des ilots agricoles sur fond IGN



Localisation des prairies et des pentes



Structure parcellaire : taille des ilots et morcellement



Etape 1 : Réalisation de cartes de travail thématiques

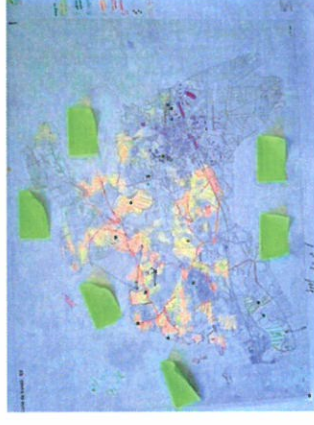
Vocation agricole des sols



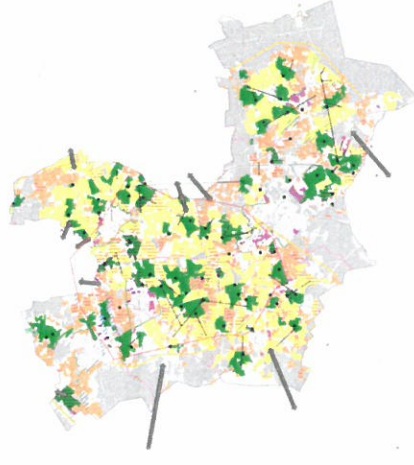
Zonages environnementaux



Etape 2 : Collecte des données complémentaires en réunion avec les agriculteurs

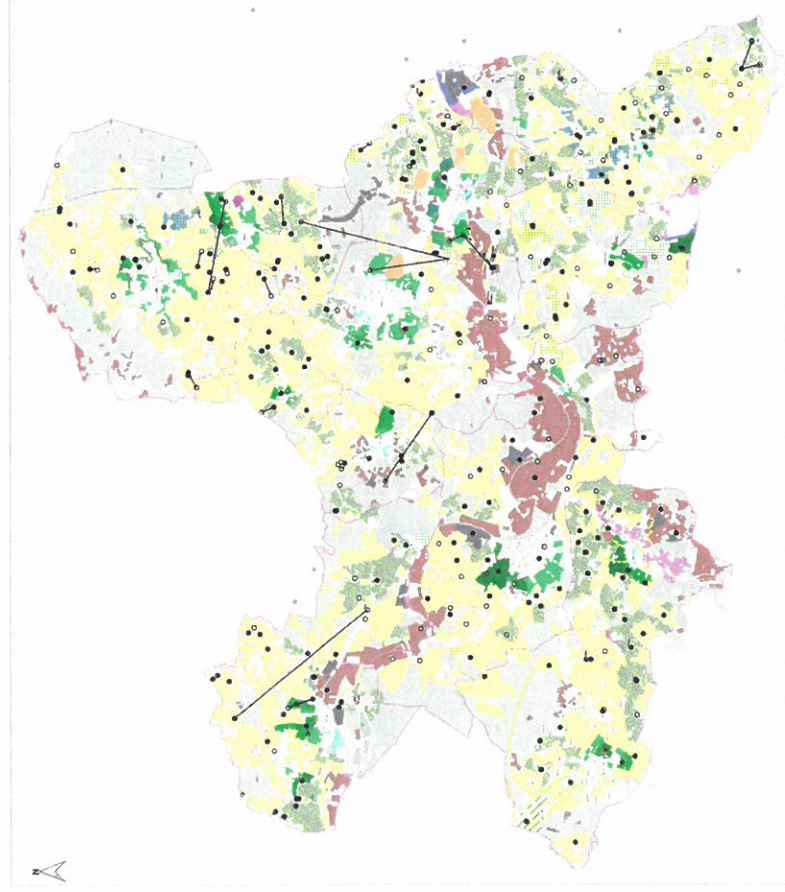


Etape 3 : Analyse et réalisation des cartes d'enjeux



3. Préservation de l'agriculture dans le PLUi

3-3 Cartes d'enjeux



📍 Carte « Enjeux agricoles » de la Communauté de Communes dans l'Atlas

Construction des cartes d'enjeux

Les cartes d'enjeux agricoles sont un outil de synthèse. Elles illustrent le fonctionnement agricole. Elles rassemblent des informations concernant l'utilisation des espaces, les contraintes de fonctionnement, d'accès, etc. Ces éléments permettent à la Communauté de communes de disposer d'indications claires pour définir les secteurs d'extension nécessaires et les zonages appropriés dans l'élaboration du PLUi.

-  Communauté de commune
-  Commune
-  Site secondaire
-  Siège exploitation agricole

Espace agricole campagne

-  Secteurs potentiellement délaissés
-  Secteurs dynamiques
-  Secteurs sous contraintes

-  Secteurs irrigués
-  Cultures spécialisées

-  Connexion : internes
-  Obstacle

Légende des cartes d'enjeux

1- Les espaces de campagne

Les quatre secteurs traduisent les niveaux d'atouts dont disposent les différents territoires agricoles.

Les secteurs dynamiques à haut potentiel agronomique et les secteurs dynamiques

- Haute valeur agricole des sols,
- Structures parcellaires performantes (sièges et tailles d'îlots), niveau d'équipements mis en place (irrigation et aménagements agricoles).

→ Secteurs cohérents, disposant de nombreux atouts.

Les secteurs sous contraintes et potentiellement délaissés

Secteurs fragilisés par différents facteurs :

- vallées encaissées,
- faible potentiel agronomique,
- espaces mités éloignés des sièges (structure parcellaire peu avantageuse).

→ Secteurs particulièrement pénalisés, potentiellement délaissés, question de la pérennité de l'agriculture.

Secteurs spécifiques (secteurs irrigués et cultures spécialisées)

- investissements importants.
- les vergers, les vignes, les productions maraîchères et horticoles.

Les connexions internes et externes et les obstacles

- Proximité géographique ou fonctionnelle entre des espaces agricoles.
- Espaces interdépendants (par exemple entre les vallées encaissées et les plateaux cultivés (siège et complémentarité d'atelier).

Les obstacles sont classés en 2 catégories. Ils contraignent plus ou moins les connexions ou les circulations agricoles.

Espace agricole pourtour urbanisation

- Espaces dynamiques noyaux d'exploitation
- Espaces dynamiques
- Espaces peu fonctionnels
- Secteurs fragilisés
- Secteurs potentiellement délaissés

2- Les pourtours d'urbanisation

Les espaces dynamiques noyaux d'exploitation

- noyaux d'exploitation : site de production et parcellaire associé (investissements, terrains équipés et/ou aménagés, avec présence de bâti, installations spécifiques et accès à l'eau, lieu de résidence principal des animaux, ou cœur de production)
 - génèrent des flux de circulation quotidiens et influencent l'occupation du sol du territoire.
- Préservation et développement essentiels à la vitalité de l'économie agricole locale.

Les espaces dynamiques

- parcellaires agricoles à haute valeur pour l'agriculture
- nécessitent des trajets routiers pour être cultivés (pâture ou mise en culture.
- structure parcellaire performante ou remarquables pour leur qualité agronomique.
- parfois équipés ou aménagés (irrigation), parfois construits (bâti isolé).

Les espaces peu fonctionnels

- espace agricole cohérent, même si parfois éloigné des noyaux d'exploitation, ou contraint du point de vue de l'usage par leur taille, accès ou le caractère humide.

Les espaces fragilisés par l'urbanisation

- Pérennité de l'espace agricole mise en cause par la présence de zones à urbaniser et/ou de baux précaires.
 - Parcellaire agricole contraint (taille, forme, enclavement).
- Besoin d'aménagement ou de lisibilité.

Les espaces potentiellement délaissés

- parcelles résiduelles suite au développement de l'urbanisation.
 - petite taille, forme inadaptée, accessibilité difficile, contraintes de voisinage.
- Question de la pérennité de leur entretien par l'agriculture.

-  Parcelle isolée
-  Terres en mouvement
-  Parcelle avec vocation contrainte
-  Usage non agricole
-  Parcelle sous pression urbaine
-  Limite agricole proposée

Les espaces agricoles à vocation de loisirs (usage non agricole)

- espaces entretenus mais sans usage professionnel.
- surfaces en herbe, pâturées par des animaux de particuliers, de double-actifs ou de retraités agricoles, parfois équipés d'abris pour « animaux de loisirs ».

Parcelle isolée

- parcelles très éloignées du siège d'exploitation qui les cultive.

→ Relations entre le territoire et l'entreprise *a priori* lointaines.

Terres en mouvement

- Parcelle des entreprises qui seront transmises à l'horizon 5 ans (installation ou agrandissement).

Parcelle avec vocation contrainte

- présence de pente, de zone humide ou inondable, forme complexe.
- Fréquemment, parcelles dont le maintien en prairie peut difficilement être remis en cause.

Les pressions urbaines ressenties

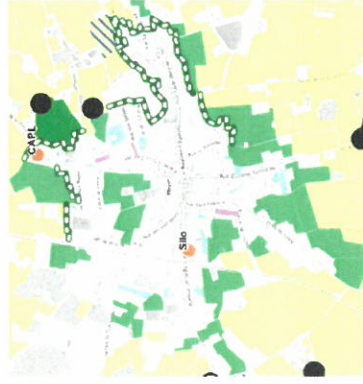
Pressions urbaines ressenties (et souvent redoutées) par le monde agricole, du fait du développement urbain.

Les limites agricoles

Lorsque les enjeux le nécessitaient, des limites agricoles ont été positionnées. Elles sont à interpréter de la manière suivante « *si l'urbanisation devait progresser dans ce secteur, la dernière limite acceptable pour le monde agricole serait ...* ». Ces limites correspondent à des préconisations à la lumière des caractéristiques du territoire agricole.

Analyse par commune

Mayet

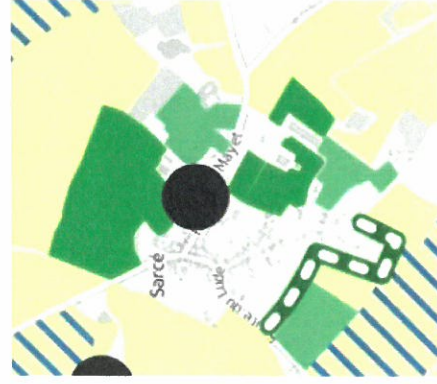


Le village de Mayet est dynamique notamment grâce à l'urbanisation. Le village est le plus proche du Mans sur le territoire. Quelques parcelles peu fonctionnelles sont présentes dans le bourg.

La présence des silos d'Agrial et de la CAPL provoquent une circulation agricole dense aux périodes de récoltes.

Sur la commune, on trouve de nombreuses surfaces non agricoles. Ceci est lié à la forêt (au nord) et aux maisons de campagne qui ont souvent de grands terrains.

Sarcé



Sarcé est la commune la plus agricole du territoire.

A proximité du bourg, deux exploitations sont présentes.

Chenu



Dans le bourg de Chenu, on retrouve un siège d'exploitation. Il y a également quelques parcelles peu fonctionnelles

Sur le plan agricole, la commune est très dynamique. Il y a une forte présence d'arboriculteur. On retrouve de nombreuses parcelles irriguées. Pour développer et pérenniser leurs exploitations, les agriculteurs ont fortement investi dans les systèmes d'irrigation.

La Bruère sur Loir



Comme Chenu, la commune a une forte présence d'arboriculteurs et donc d'irrigation.

On retrouve dans le bourg seulement une parcelle peu fonctionnelle.

Dans les campagnes, on retrouve des parcelles sous contraintes. Celles-ci sont situées près de la rivière et à proximité de la carrière.

Luché-Pringé



Au total, 3 exploitations sont situées à proximité du centre bourg. On trouve sur la commune quelques parcelles peu fonctionnelles.

On retrouve aussi de nombreuses parcelles sous contraintes notamment au bord du Loir. Ce sont des parcelles inondables, elles sont majoritairement en prairie car la culture est difficile voire impossible.



Sur le plan agricole, la commune compte de nombreuses exploitations agricoles. De plus, on y trouve des jeunes installés.

De nombreuses parcelles sont irriguées. Pour développer leur

exploitation et la pérennité de leur exploitation, les agriculteurs ont investi dans les systèmes d'irrigation.

Verneil-le-Chétif



L'espace agricole est très dynamique. En termes de structure parcellaire, Verneil est la commune la plus structurée du Nord du territoire (la moitié des îlots font plus de 3,3 ha).

Le secteur irrigué est très important (dont dépendent de nombreux systèmes d'exploitation (polyculture élevage, arboriculture), lié au secteur irrigué de Vaas (au travers de la forêt).

Certains noyaux d'exploitations se trouvent à proximité du bourg, ainsi que des productions spécialisées (arboriculture).

Vaas



L'exploitation des terres est rendue complexe dans les fonds de vallée et bords du Loir. Ces espaces sont valorisés par les éleveurs bovins. Les plateaux aux potentiels faibles sont équipés d'irrigation (Est). L'arboriculture a largement investi cet espace. Certains espaces atypiques (bas de pente) sont mis en production par des cultures maraîchères. Ce

sont des espaces agricoles dynamiques qui bordent le bourg, ainsi qu'un site de production à protéger (îlot principal d'un site secondaire - Sud). Des difficultés de circulation sont rencontrées, notamment en pics d'activité (accès au séchoir ou enlèvement des marchandises chez les arboriculteurs). L'avancée de l'urbanisation est pressentie au Nord du bourg. Il conviendra de matérialiser une limite à l'urbanisation (par exemple par la route de déviation, dont l'emplacement exact devra être réfléchi avec les agriculteurs concernés. Certaines parcelles ont fait l'objet d'investissement (irrigation, plantation) dont il faudra tenir compte.

Aubigné-Racan



Au nord du bourg, l'espace agricole est plus contraint (discontinuité de l'espace agricole, parcelles de petites tailles, etc.). On trouve quelques parcelles difficiles à exploiter en raison de l'accessibilité et de la proximité de l'habitat. On trouve en revanche sur le reste de la commune un espace agricole très dynamique qui offre des potentiels moyens et fait l'objet d'irrigation pour une bonne partie.

Coulongé



A proximité du bourg, les espaces agricoles situés au Nord et à l'Ouest sont plus contraints en raison de l'habitat dispersé et des bois, qui fractionnent l'espace agricole. En revanche sur le reste de la commune, on trouve des espaces dynamiques, dont une partie fait l'objet d'irrigation. On trouve un noyau d'exploitation à

proximité du bourg (Est).

Sur la commune, des nombreuses exploitations ont mis en place des ateliers de diversification (énergie, service, etc.), notamment la commercialisation en circuits courts.

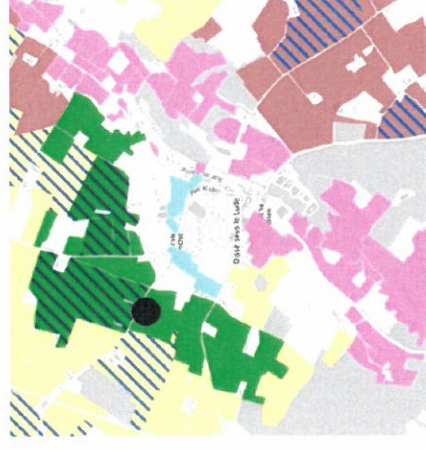
Le Lude, commune déléguée de Le Lude



L'est et l'ouest sont bien différenciés au Lude. D'une part, un secteur fragilisé le long du Loir, avec de petites parcelles sous contraintes. D'autre part, à l'ouest du centre de la ville, se trouvent plusieurs sièges d'exploitations avec leurs parcelles. De nombreuses parcelles sont équipées d'irrigation en proximité directe avec le bourg. Pour les agriculteurs, la ville ne doit pas avancer vers ces parcelles où ils

ont investis. Le Lude, commune déléguée de Le Lude ne devrait pas pouvoir s'étendre sur les surfaces agricoles, d'un côté très actives et de l'autre sous contrainte.

Dissé-sous-le-Lude, commune déléguée de Le Lude



C'est une commune où l'irrigation est très présente. Le secteur situé le long de la Maronne est fragilisé. Les parcelles y sont exiguës et difficile d'accès. Inondées une partie de l'année, elles ne sont que peu valorisées par l'élevage.

On trouve quelques « dents creuses » dans le bourg, des parcelles peu fonctionnelles par leur taille et leur accès, coincées entre les maisons d'habitation.

Au Nord-Ouest, le secteur est dynamique avec notamment un noyau d'exploitation dont la majeure partie des parcelles est irriguée.

Savigné-sous-le-Lude



La commune est dynamique avec la présence d'une CUMA et de nombreuses exploitations agricoles.

Deux exploitations se trouvent très proches du bourg et les parcelles sont équipées en irrigation.

La forêt joue le rôle d'un obstacle avec Le Lude, commune déléguée de Le Lude. Il n'existe que très peu de liens entre les deux communes.

La chapelle aux Choux



La commune présente quelques parcelles peu fonctionnelles dans le bourg. L'irrigation est peu présente, mais quelques parcelles proches du bourg sont équipées.

De nombreuses parcelles sont sous contraintes, notamment avec la traversée du Loir au Nord. Au sud, la présence de la forêt laisse de petites parcelles isolées.

chasse. La carrière loue momentanément des terres, mais jusqu'à quand ?

Saint Germain d'Arcé



A saint Germain d'Arcé, l'arboriculture est très marquée. La commune montre une forte présence de l'irrigation que ce soit pour les cultures spécialisées ou les cultures de céréales.

Quelques zones sont néanmoins sous contrainte, le long des ruisseaux notamment. A noter, quelques friches qui correspondent à des parcelles achetées par des particuliers pour en faire des terrains de

Conclusion

Le diagnostic agricole réalisé en 2017 sur 13 communes repose sur les données collectées auprès de 120 entreprises agricoles, soit près de la moitié des entreprises agricoles du territoire.

Les 13 communes comptent 266 exploitations agricoles professionnelles et non professionnelles. L'agriculture locale génère beaucoup d'emplois salariés (176 ETP salariés permanents ou saisonniers, recensés sur 120 entreprises), notamment grâce à l'arboriculture, la production de semences, ainsi que la polyculture élevage.

Avec 20 351 ha de surface agricole utile, 52 % de la surface du territoire du Sud Sarthe sont consacrés à l'agriculture, notamment la polyculture élevage (près de 2 exploitations sur 3). 94 % de l'espace agricole est exploité par les entreprises agricole du territoire, ce qui crée un lien très fort entre l'espace agricole et les entreprises agricoles.

Bien que les potentiels de terre soient faibles (notamment dans les fonds de vallée), les parcelles agricoles sont structurées (peu d'éloignement des parcelles depuis le siège, taille des parcelles favorables). Cela constitue un atout important à préserver.

La présence importante de l'élevage (8 exploitations sur 10) et la forte densité de sièges agricoles permettent d'entretenir les paysages (dont les prairies et haies) et de valoriser tous les espaces agricoles, même les plus contraignants.

Les cultures, les bovins et la volaille représentent la majorité des ateliers de production. Toutefois, la typicité de l'agriculture du territoire repose sur la présence d'arboriculture et la production de semences.

L'agriculture du Sud Sarthe est un grand territoire de production agricole, représentant environ 10 % de la consommation des sarthois (viande bovine, lait, viande de volailles, œufs, viande de porcs).

Les enjeux primordiaux pour l'agriculture du territoire sont :

- **L'irrigation** : Elle permet d'assurer l'affouragement des troupeaux, d'améliorer les potentiels des terres et de maintenir les cultures spécialisées (arboriculture, maraichage, semences). Les agriculteurs ont fortement investis dans ce modèle afin de pérenniser et préserver leur système de production.
- **La dynamique rurale** : « Les agriculteurs sont des habitants comme les autres ». Ils aspirent à vivre sur un territoire dynamique qui offre des services de qualité. Avec l'éloignement des grandes villes, ainsi que celui des services ruraux (médecins, écoles, vie culturelle, etc.) et de l'emploi, la vie sur le territoire du Sud Sarthe peut être parfois contraignante.
- **La circulation agricole** : Les exploitations agricoles grandissent et le matériel aussi. Les outils utilisés par les agriculteurs (homologués) sont à prendre en considération dans les aménagements futurs.
- **La transmission des exploitations agricoles** : Les enjeux de transmissions des exploitations agricoles sont forts sur le territoire (11 % des exploitants ont plus de 60 ans). Récemment les productions bovines sont celles qui ont le plus reculées. Aujourd'hui, l'arboriculture semble se maintenir après un fort déclin à la fin du XX^{ème} siècle.

Les agriculteurs se sont sentis peu concernés par l'étude. Cela a pu être accentué par l'éloignement des grandes villes et la pression urbaine faible (non ressentie comme une menace, pour certaines communes). Ils espèrent que cette étude sera prise en compte favorablement dans les choix futurs et dans les débats publics. Toutes les questions soulevées ne pourront pas être traitées au travers du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Toutefois, les agriculteurs aspirent à ce que les élus locaux prennent en considération les différents difficultés et enjeux évoqués.

Il est essentiel que le futur PLUi de la Communauté de Communes Sud Sarthe puisse :

- Affirmer le rôle économique et social de l'agriculture,
- Reconnaître son action en matière de gestion des paysages, de la biodiversité et du cadre de vie,
- Agir en faveur de la protection d'espaces agricoles fonctionnels, du maintien et du développement d'une agriculture diversifiée,
- et Promouvoir un développement équilibré du Territoire pour qu'il reste vivant et attractif dans un souci de gestion économe de l'espace.

Pour cela, le diagnostic agricole réalisé devra servir de base à la définition des enjeux et des orientations agricoles du Projet (PADD). Les cartes d'enjeux pourront utilement enrichir la réflexion des élus dans leur choix des zones à urbaniser futures (zonage).

Pour répondre aux enjeux spécifiques de l'agriculture du Sud Sarthe, le PLUi pourrait :

En matière d'irrigation

Le règlement écrit du PLUi devra permettre la création de nouvelles réserves d'eau (stockage des eaux pluviales hivernales, retenues collinaires...) pour un usage agricole.

En ce qui concerne la dynamique rurale

Le PLUi devra rechercher un développement équilibré sur le territoire et encourager un maintien des commerces et services de proximité ainsi qu'un renforcement des réseaux de téléphonie et d'internet. Pour concilier le développement résidentiel et économique avec l'agriculture et ses besoins : il faut agir sur le dimensionnement et la localisation des projets urbains, et préserver des espaces de production agricoles viables et pérennes.

Pour améliorer la circulation agricole

Lorsque des aménagements routiers sont prévus, la circulation des engins agricoles habituellement les plus larges devra être prise en compte (largeur de passage et déport dans les carrefours...). Le PLUi peut être l'occasion de réfléchir à des contournements agricoles,

lorsque les cœurs de bourgs sont trop contraints, et notamment à la mise en place d'Emplacements Réservés si nécessaire.

La transmission des exploitations agricoles

Pour faciliter et donner toute sa chance à la transmission des sièges agricoles, il convient de maintenir tous les sites susceptibles d'être repris en zone agricole du PLUi.

L'agriculture est à considérer comme une activité économique à part entière qui a besoin de se pérenniser, de se développer, de se diversifier, et d'avoir une visibilité sur le long terme...

Il conviendra donc de :

- Protéger tous les sites de production agricole (sièges principaux et sites secondaires) en zone A-agricole du PLUi
- Permettre l'évolution et l'adaptation des outils de travail agricoles
- Appliquer le principe « Eviter-Réduire-Compenser » en matière de consommation de terres agricoles

Pour maîtriser l'étalement urbain et offrir un urbanisme de qualité, il faudra :

- Privilégier le renouvellement urbain et l'optimisation du foncier destiné à l'habitat, aux équipements et aux activités
- Augmenter la densité et améliorer la qualité des formes urbaines

Afin de viser l'équilibre entre les usages de l'espace rural, Le PLUi devra œuvrer pour :

- Maîtriser l'urbanisation diffuse
- Renforcer les centralités, et limiter le développement des hameaux
- Permettre une évolution modérée des constructions existantes, non agricoles, en zone A
- Encadrer les STECAL (Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées)
- Limiter les changements de destination
- Favoriser une bonne cohabitation des usages par des règles de distance et d'intégration paysagère adaptées.

Surtout, il est important que la concertation et les échanges avec les acteurs agricoles se poursuivent afin de nourrir le projet de PLUi et de permettre la meilleure conciliation possible entre tous les usages du territoire « Sud Sarthe ».

Annexe

Liste des exploitations par commune

Seules les exploitations agricoles professionnelles figurent dans ce tableau.

- ok Entreprise dont les informations ont été collectées
- * Entreprise dont les informations n'ont pas pu être collectées (refus, injoignable)

- / Exploitation agricole non concernée
- NC Donnée inconnue

Systèmes d'exploitation (Syst EA) :

PE : polyculture élevage, suivi du nombre d'ateliers d'élevage

E : exploitation spécialisée dans l'élevage, suivi du nombre d'ateliers d'élevage (la vente des grandes cultures n'est pas significative)

CS : cultures spécialisées (généralement arboriculture ou maraîchage)

C : exploitation spécialisée dans la production de grandes cultures

AB : exploitation dont tout ou partie de la production est certifiée agriculture biologique (en AB : en conversion)

	Bailleur sociétaire	Productions	Syst EA	SAU [ha]	Présence d'élevage	Présence de diversification	Nb asso. Concerné par transmission	Issue d'it	commune
ok	EARL BOUTELLER	grandes cultures, bovin viande	PE1		150 bovins	/	1 /	LA METAIRIE	AUBIGNE-RACAN
ok	EARL P ET S ROBERT	bovin lait, volailles (canards), grandes cultures	PE2		101 volailles, bovins	/	2 /	LA FLECHONNIERE	AUBIGNE-RACAN
ok	EARL RENAUD YBE	porc, poulets	E2 - AB		72 volailles, porcs	Hébergement	3 oui, 1 personne	LA MINARDIERE	AUBIGNE-RACAN
ok	FOUREAU JACQUES	grandes cultures	C		112 /	/	1 /	ENTRE DEUX BOIS	AUBIGNE-RACAN
ok	MARTINEAU JEAN PIERRE	canards, porcs	E2 - AB		38 volailles, porcs	/	2 oui, 2 personnes	LA GUENETIERE	AUBIGNE-RACAN
ok	RAMOLFO OLIVIER	maraîchage	CS2 - AB		15 /	Circuits courts	2 /	LE PLESSIS	AUBIGNE-RACAN
ok	SCEA BOSSE	grandes cultures	C - AB		135 /	/	1 /	LA GRENOUILLIERE	AUBIGNE-RACAN
ok	TRICOT PATRICE	bovin viande, grandes cultures	E1		86 bovins	/	1 /	LA BOURGAUDIERE	AUBIGNE-RACAN
*	LEON MICHEL	NC		NC - AB	NC	/	NC	LES GALINIERES	AUBIGNE-RACAN
*	MANCEAU ANAEL	NC		NC	NC	/	NC	8 ROUTE LA SIMONNIERE	AUBIGNE-RACAN
*	MONNIER HONORINE (la Ferme des Parpagnas)	ovin viande	E1		NC	NC	2 /	LES PERRIERS - 14 ROUTE D188	AUBIGNE-RACAN
*	LEVEQUE MICHAEL (L'Autruche Gauloise)	volailles (autruches)	E1		ovins	Circuits courts	1 /	LE VILLIERS	AUBIGNE-RACAN
ok	DOMAINE DES BELLES EAUX	volailles, ovin viande, poulettes	PE2		NC	Circuits courts	1 /	FERME DES AGUEBELLES	COULONGE
ok	DUPUY REGIS	volailles, viande bovine, grandes cultures	PE2		198 bovins	Energie, entreprise de travaux	1 /	LA MONCHEVALLERIE	COULONGE
ok	EARL DU MORTIER	volailles, grandes cultures, viande bovine	PE1		98 volailles, bovins	Circuits courts	1 oui, 1 personne	LE MORTIER	COULONGE
*	BAJAU PATRICE	viande bovine, grandes cultures	PE1		199 bovins	NC	2 oui, 1 personne	LES GRANDES MAISONS	COULONGE
*	D'ARGENIEU NICOLE	NC		NC	13 NC	NC	1 oui, 1 personne	CHERBON	COULONGE
*	GAECC SIMON-LEVERIER	volailles, viande bovine, grande culture	PE2		284 bovins	NC	2 NC	LES MAISONS ROUGES	COULONGE
*	LAILLER SEBASTIEN (Elevage Canin Réa)	Canins (NB : activité sur Luché-Pringe)	E1		canins	Circuits courts	NC	LA JARRIERE	COULONGE
ok	DRONNE JEAN LUC	viande bovine, grandes cultures	C		40 bovins	/	1 oui, 1 personne	L'HOMMELAS	VERNEIL-LE-CHETIF
ok	DUPUY ANDRE	grandes cultures (dont semences)	E1		85 /	Energie	1 oui, 1 personne	LA BEAUDONNIERE	VERNEIL-LE-CHETIF
ok	EARL LA BEAUDONNIERE	ovins	E1		5 volailles	/	1 oui, 1 personne	LA BEAUDONNIERE	VERNEIL-LE-CHETIF
ok	GAEC DU PETIT MOULIN	bovin lait, volailles (dont oies), grandes cultures	PE2		185 bovins, volailles	Energie	3 oui, 1 personne	LE PETIT MOULIN	VERNEIL-LE-CHETIF
ok	BOURGOIN JEAN-MICHEL	grandes cultures	C		56 /	NC	1 oui, 1 personne	LA CODELLIERE	VERNEIL-LE-CHETIF
*	BOUYER BRIGITTE	volailles	E1		0 volailles	NC	1 oui, 1 personne	LA RENAUDNIERE	VERNEIL-LE-CHETIF
*	EARL CHOQUANET	grandes cultures	C		114 NC	NC	2 /	CRANNES	VERNEIL-LE-CHETIF
*	SCEA DE CRANNES	NC	E3		NC	NC	2 /	CRANNES	VERNEIL-LE-CHETIF
*	EARL DES MURAILLES	canins	E1		78 NC	NC	1 /	LA BASSE COUR	VERNEIL-LE-CHETIF
*	EARL L'AIR DU TEMPS (Chasseurs du Temps)	NC	E1		NC	NC	2 /	LA PLANCHE	VERNEIL-LE-CHETIF
*	EARL LA BLANDELIERE	grandes cultures, volailles	PE1		47 bovins, porcs, volailles	NC	2 /	LA BLANDELIERE	VERNEIL-LE-CHETIF
*	EARL LA PILETIERE	arboriculture	CS1		75 volailles	NC	2 oui, 2 personnes	LA BASSE PILETIERE	VERNEIL-LE-CHETIF
*	FOURRIER PATRICE	grandes cultures, volailles	PE1		13 /	Circuits courts	1 oui, 1 personne	LA FREMILIERE	VERNEIL-LE-CHETIF
*	FRESNAY LAURENT	grandes cultures, volailles (canards, oies)	PE1		62 volailles	NC	1 /	LES TOUCHES	VERNEIL-LE-CHETIF
*	LEON FREDERIC	NC	PE1		88 volailles	NC	1 /	LE RUISSEAU	VERNEIL-LE-CHETIF
*	RAMAUGE JOCELINE	grandes cultures	E1		NC	NC	1 /	LA VIELLERIE	VERNEIL-LE-CHETIF
*	BARDET SYLVAIN	bovin viande, grandes cultures, maraîchage, volaille	PE2		40 NC	NC	1 /	LA VIELLERIE	VAAS
ok	EARL PANVERT	bovin viande	E1 - AB		155 bovins, volailles	Circuits courts	1 /	BOIS MACCE	VAAS
ok	GAEC DE LA PERRIERE	bovin lait, grandes cultures	PE1		232 bovins	Circuits courts	2 /	LA COUR DENET	VAAS
ok	GAEC DE LA PICHOTIERE	bovin lait, grandes cultures, volailles	PE2		123 bovins	/	2 /	LA PERRIERE	VAAS
ok	GAEC DE TERTIFUME	arboriculture	CS1 - AB		165 bovins, volailles	/	2 oui, 1 personne	LA PICHOTIERE	VAAS
ok	GAEC LEVIAU	bovin viande, grandes cultures	PE1		50 /	Circuits courts	2 oui, 1 personne	TERTIFUME	VAAS
					150 bovins	Circuits courts	2 oui, 1 personne	PETIT PIN	VAAS
						Commercialisation en circuit court,			
ok	HAGNEAUX FABRIENNE	arboriculture	CS1 - AB		27 équins	accueil équestre, loisirs, pédagogie, animation	2 /	LA BRUNETIERE	VAAS
ok	MANCEAU CRYIAQUE FILS	grandes cultures, viande bovine, volailles	PE2 - ecAB		145 bovins, volailles	Circuits courts	1 /	LA HUETIERE	VAAS
ok	SCEA ELEVAGE VEDAQUAIS	équins, bovin viande	E1		15 chevaux, bovins	Circuits courts, activité équestre	2 /	LA GOIRIE	VAAS
*	BARRE PASCAL	Grandes cultures	C - AB		77 /	NC	2 /	LE PETIT FIEF	VAAS
*	EARL DU PETIT FIEF	volailles (dont canards, œufs)	E1		15 volailles	NC	2 /	LE PETIT FIEF	VAAS
*	EARL BARRE	maraîchage	CS1		/	NC	2 /	LE PETIT FIEF	VAAS
*	BAUDIFFE ANNE	équins	E1		NC	NC	1 /	LA VIGNE	VAAS
*	CHALIVEAU FLORENT	maraîchage	CS1 - AB		NC	NC	1 /	BAS MONTSUREAU	VAAS
*	KLOESS ALEXANDRE	équins	E1		NC	NC	1 oui, 1 personne	LE PORT DENET	VAAS
*	EARL DE BEL AIR (LES JARDINS DE BEL AIR)	maraîchage	CS1		/	NC	2 /	BEL AIR	VAAS
*	MANCEAU CRYIAQUE	volailles (autruches)	E1		2,5 volailles	Circuits courts	1 oui, 1 personne	RUE DU 14 JUILLET	VAAS
*	MARTINEAU PASCAL	NC		NC	61 bovin	NC	1 oui, 1 personne	LE CARREFOUR	VAAS
*	OLIVIER FREDERIC	grandes cultures, bovin viande	E1 - AB		198 bovin	NC	1 /	LE GRAND PIN	VAAS
ok	JAGUELIN THIERRY (POTAGER DU PETIT PERRAY)	maraîchage, horticoles	CS3 - AB		1,3 /	Circuits courts, animation	1 /	LE PETIT PERRAY	VAAS

Région sociale	Productions	Syst EA	SAU [ha]	Présence d'élevage	Présence de diversification	Nb asso concerné par transmission	lieu-dit	commune
ok SARL CHAMPMARIN	maréchage, grandes cultures	CS	200 /		NC	2 /	LES DUREAUX	VAAS
ok BARAIS JEAN PIERRE	Grandes cultures, volailles	PE1	90 Volailles			1 NC	LE PATIS	MAVET
ok BEAUDOUIN FLORIAN	Grandes cultures, volailles, porcins	PE2	98 Volailles, porcins			1 Oui 1 pers	LA BIFFAUDIERE	MAVET
ok BINET ISABELLE	Bovins viande, grandes cultures, porcins	PE2	101 Bovins, porcins			1 NC	16 ROUTE D'ECOMMOY	MAVET
ok CARTEREAU BERNADETTE	NC		NC NC			1 NC	L'ARCHIERE	MAVET
ok EARL GASSE JP/J	Bovins viande, grandes cultures, volailles	PE2	90 Bovins, volailles			1 NC	LA ZEZIERE	MAVET
ok EARL LE CARREFOUR	Grandes cultures	PE2	140,5 /			1 NC	LE CARREFOUR	MAVET
ok EARL LOYER	Bovins lait, volailles, grandes cultures	PE2	115 Bovins, volailles			2 NC	LES QUIGNONS	MAVET
ok EARL PAPIN	Bovins lait		69,4 /			2 NC	LA CHESNAIE	MAVET
ok FROGER THIERRY	Bovins lait, bovins viande, grandes cultures	PE2	150 Bovins			1 NC	LA METAIRIE	MAVET
ok GAEC DE LA CHAUVILLERIE	Granivores		NC			2 NC	LA CHAUVILLERIE	MAVET
ok GAEC DE LA GENDRIE	Bovins lait		NC			2 NC	LA GENDRIE	MAVET
ok GAEC DE LA PREE	Bovins lait, volailles, grandes cultures	PE2	111,1 /			4 Oui 2 pers	LA PREE	MAVET
ok GAEC DES NOISSETIERS	Bovins lait, porcins, volailles	PE3	130 Bovins, volailles			3 NC	LA GUELIERE	MAVET
ok GAEC LOYER PERE ET FILS	Polyélevage		NC			2 NC	LE PRESSOIR	MAVET
ok JOUBERT DIDIER	Bovins viande		NC			1 NC	LE HOUX	MAVET
ok MARTINEAU DIDIER	Céréales et oléoprotéagineux		NC			1 NC	LA ROUZIERE	MAVET
ok MARTINEAU MICKAEL	Bovins lait, grandes cultures	PE1	39,5 /			1 NC	BRAYE	MAVET
ok MENAGER JULIEN	Bovins lait, bovins viande, grandes cultures	PE2	108 Bovins			1 NC	LA REHERIE	MAVET
ok RADEPONT RICHARD	Bovins viande, grandes cultures, volailles	PE2	130 Bovins, volailles			1 NC	LA PIVARDIERE	MAVET
ok SCAA DES GUERZILLONS	Porcins, volailles, grandes cultures	PE1	63 Porcins, volailles			2 Oui 2 pers	LA CROIX DES BEAUSSENTS	MAVET
ok SCAA LORIERE	Bovins viande-lait		NC			3 NC	LES TERRASSES	MAVET
ok EARL DE LA PIONNIERE	Bovins lait, bovins viande, grandes cultures	PE3	279,4 /			2 Oui 1 pers	LA PIONNIERE	SARCE
ok EARL DUPIN	Bovins viande-lait		NC			4 NC	LE GRAND BOIS	SARCE
ok EARL GRIVEAU	Polyculture		NC			2 NC	LES PERRINES	SARCE
ok FOUQUE PATRICK	Bovins lait, bovins viande, grandes cultures	PE2	133 /			2 NC	LA COUR ROBERT	SARCE
ok GAEC LEBOUIC SD	Bovins lait, bovins viande, grandes cultures	PE2	98 Bovins			3 Oui 2 pers	LE PETIT PERAY	SARCE
ok LEMOINE RAPHAEL	Polyculture		NC			1 NC	LES BOUGERIES	SARCE
ok LOYER GUILLAUME	Volailles, grandes cultures	PE2	82 /			2 NC	LA CELLERIE	SARCE
ok PERROTIN JEAN LOUIS	Bovins viande, grandes cultures	PE1	118 Volailles		Circuits courts	2 NC	LES PICOLEAUX	SARCE
ok SARL LES PERRINES	Céréales et oléoprotéagineux	CS2	120,9 Bovins			2 NC	LA CATELINIERE	SARCE
ok SCAA DE LA COUR	NC		145 /			NC	LES PERRINES	SARCE
ok BLITTE ANNE CECILE	Bovins viande	PE1	156 Bovins		Entreprise travaux, circuits courts	2 Oui 1 pers	LA COUR DE SARCE	SARCE
ok BREDARD GERARD	Equins	PE1	22,6 Equins			1 NC	LA METAIRIE	CHENU
ok COULLEAUX DOMINIQUE	Grandes cultures, ovins caprins	PE1	82 Ovins, caprins			1 Oui 1 pers	LES BLUMIERS	CHENU
ok CUPEAU BERNARD	Céréales et oléoprotéagineux		NC			1 NC	LES STARDIERES	CHENU
ok DELOUCHE ANTOY	Polyculture		NC			1 NC	LA HALGUERIERE	CHENU
	Fleurs et horticulture diverse		NC NC			1 NC	DE LA GARE	CHENU
ok EARL GUILLIER	Bovins viande, grandes cultures	PE1	240 Bovins			2 Oui 1 pers	GRANDE RUE	CHENU
ok EARL GYRTEAU	Cultures spécialisées : Fruits	CS1	38 /			2 NC	LA GUERNIERE	CHENU
ok EARL LERAT FRANCK	Bovins viande, grandes cultures	PE1	178 Bovins			1 NC	LA GAGNERIE	CHENU
ok EARL POUSSIN	Bovins lait		NC			2 NC	LA GOURDINELLERIE	CHENU
ok GAEC BENOIT MENARD	Bovins lait	PE1	150,3 /			2 NC	LES BASSES QUANTIERES	CHENU
ok GAEC DE LA HUTTE	Bovins lait, grandes cultures	PE1	165 Bovins			2 NC	LA HUTTE	CHENU
ok EARL LE CHANT DES CEREALES	Céréales et oléoprotéagineux		250 Bovins			2 NC	LE MAURIER	CHENU
ok LERAT JEAN-LOUIS	Fruits et autres cultures permanentes		NC - AB			1 NC	LA CHOUANIERE	CHENU
ok LES VERGERS DE CHANTESAIE	Fruits et autres cultures permanentes		NC			2 NC	CHANTESAIE	CHENU
ok LES VERGERS DE LA PIVARDIERE	NC		NC NC			1 NC	LA PORTIERE	CHENU
ok MARTINEAU ERIC	Cultures spécialisées : Fruits	CS1 - AB	55 /		Circuits courts, hébergement, restauration, loisirs-services	1 NC	LES BASSES QUANTIERES	CHENU
ok PELLEROT LAURENT	Bovins viande, équins, grandes cultures	PE2	216 Bovins, équins			1 Oui 1 pers	LA TUILERIE	CHENU
ok SCAA PORCHERON	Cultures spécialisées : Fruits, grandes cultures	CS1	99 /			2 Oui 1 pers	LA CROIX	CHENU
ok VERGERS DE LA PORTIERE	Fruits et autres cultures permanentes		NC			2 NC	LA PORTIERE	CHENU
ok EARL DU HARAS DE LA CHAISE	Equins	E1	16 Equins		Act. Équestres	2 Oui 2 pers	DE NOGENT	LA BRUERE SUR LOIR
ok EARL LERAT PATRICE	Bovins viande, grandes cultures	PE1	140 Bovins			1 Oui 1 pers	VILLENEUVE	LA BRUERE SUR LOIR
ok GAEC COURTOIS	Bovins lait, grandes cultures, volailles	PE2	148 Bovins, volailles			2 NC	LE SAVARY	LA BRUERE SUR LOIR
ok GAEC DES FERMES	Bovins lait, bovins viande, grandes cultures	PE2	249 Bovins		Circuits courts	2 NC	LES FERMES	LA BRUERE SUR LOIR
ok L'ALUSIER	NC		35 /			2 NC	LE TUFFEAU	LA BRUERE SUR LOIR
ok SARL CHARLIE GAUTIER	Fruits et autres cultures permanentes		NC NC			2 NC	LE TUFFEAU	LA BRUERE SUR LOIR
ok SARL VERGERS DES Vaux DU LOIR	NC		NC NC			NC	LE TUFFEAU	LA BRUERE SUR LOIR
ok BOITARD JEAN-PIERRE	Bovins viande, grandes cultures	PE1	85 Bovins			2 NC	LA CROIX ROBERT	LUCHÉ-PRINGE
ok BOUQUET JEAN-LUC	Bovins lait, bovins viande	E2	37 Bovins			1 NC	LA MAILLOCHERE	LUCHÉ-PRINGE
ok DELASALLE DORIAN	Bovins viande, grandes cultures	C - AB	75 Bovins		Circuits courts	1 NC	LA VALLEE DU LOIR	LUCHÉ-PRINGE
ok EARL CHARTIER	Bovins viande, volailles, grandes cultures	PE2	188 Bovins, volailles			1 NC	LA GRILLE DE MERVE	LUCHÉ-PRINGE
ok EARL COUALLIER TESSIER	Grandes cultures, volailles	PE1	113 Volailles			1 NC	LA TOUCHE	LUCHÉ-PRINGE
ok EARL DE LA BESLERIE	Bovins lait, grandes cultures	PE1	185 Bovins			2 NC	LA BESLERIE	LUCHÉ-PRINGE
ok EARL DE LA RECHANGERIE	Bovins lait, bovins viande, grandes cultures	PE2	135 Bovins		Commercialisation de produits alimentaires	2 Oui 1 pers	LA RECHANGERIE	LUCHÉ-PRINGE
ok EARL DE LA ROUARIE	Bovins viande, grandes cultures	PE1	205 Bovins			2 NC	LES CHOUANNIERS	LUCHÉ-PRINGE
ok EARL DU VEAU	NC		NC NC			1 NC	LE VEAU	LUCHÉ-PRINGE
ok EARL LEROY CHAMBRIN	Bovins lait, bovins viande, grandes cultures	PE2	230 Bovins			2 NC	CHAMBRIN	LUCHÉ-PRINGE

Raison sociale		Productions	Syst EA	SAU [ha]	Présence d'élevage	Présence de diversification	Nb asso concerné par transmission	lieu-dit	commune
•	EARL PHILIPPE BOUSSON	Polyculture		NC	90 /		1 NC	CHAMBRIN	LUCHE-PRINGE
•	EVEILLEAU PHILIPPE	Polyculture		NC	115 /		1 NC	LA BREDOUILLERE	LUCHE-PRINGE
•	GAEC DE LA MESANGERE	Polyculture		NC	92 /		2 Oui 1 pers	LA MESANGERE	LUCHE-PRINGE
ok	GAEC DES LIJAS	Bovins lait, bovins viande, grandes cultures	PE2	NC	143 Bovins		4 Oui 2 pers	LA CAILLIETIERE	LUCHE-PRINGE
ok	GAEC DUPIN	Bovins lait, bovins viande, grandes cultures	PE2		100 Bovins	Circuits courts, hébergement	2 Oui 1 pers	MAUPAS	LUCHE-PRINGE
ok	GAEC L'ORMEAU	Bovins viande, grandes cultures, volailles	PE2	NC	194 Bovins, volailles		2 NC	L'ORMEAU	LUCHE-PRINGE
ok	LELIEVRE SYLVAIN	NC		NC	/		NC	L'ARPENT	LUCHE-PRINGE
ok	MARDAGA ERIC	Bovins lait, grandes cultures	PE1	NC	108 Bovins		1 NC	LA GRANDE BROSSIE	LUCHE-PRINGE
•	REA ISABELLE (Élevage Canin Réa)	Canins	E1	NC	Canins	Circuits courts	3 NC	LES RIGAUDIERES	LUCHE-PRINGE
•	SCEA DE LA GRANDE VEQUERE	Céréales et oléoprotéagineux		NC	60 /		3 NC	LE TERTRE	LUCHE-PRINGE
•	SCEA DE LA RIFFERIE	Céréales et oléoprotéagineux		NC	160 /		3 NC	LE TERTRE	LUCHE-PRINGE
•	SCEA DU TERTRE	Céréales et oléoprotéagineux		NC	260 /		3 NC	LE TERTRE	LUCHE-PRINGE
ok	SCEA VEAUX JOURS	Polyculture		NC	159 /		3 Oui 3 pers	VEAUX JOURS	LUCHE-PRINGE
ok	VIDIS THIERRY	Bovins viande, grandes cultures	PE1		150 Bovins		1 NC	DES CHAMPS	LUCHE-PRINGE
•	BOHEME BRUNO	Polyculture	NC		104,5 /	NC	1 NC	LE FOUR	DISSE-SOUS-LE-LUDE
ok	DAVAZE GERARD	Bovins lait	NC		68,1 Bovins	NC	1 NC	LES LANDES	DISSE-SOUS-LE-LUDE
ok	DAVAZE IDEL	Grainivores	PE1		70 Volailles	/	1 /	LE PIGEON BLANC	DISSE-SOUS-LE-LUDE
•	DE CHASTENET DE PUYSEGUR PIERRE	NC	NC	NC	NC	NC	1 NC	LES MORTIERS	DISSE-SOUS-LE-LUDE
•	EARL DE LA SABLONNIERE	Bovins lait	NC		77,6 Bovins	NC	3 NC	LA SABLONNIERE	DISSE-SOUS-LE-LUDE
ok	EARL LES HARDONNIERES	Grainivores	PE1		80 Bovins	NC	2 NC	LES HARDONNIERES	DISSE-SOUS-LE-LUDE
ok	EARL DU SOLEIL	Grainivores	NC		44 Volailles	/	2 /	LE SOLEIL COUCHANT	DISSE-SOUS-LE-LUDE
•	EARL DU VIEUX GALERNE	Bovins viande	NC		52,7 Bovins	NC	1 NC	LE VIEUX GALERNE	DISSE-SOUS-LE-LUDE
•	EARL LABRE PENARD	Grainivores	NC		80 Porcs	NC	2 NC	LA VALLE	DISSE-SOUS-LE-LUDE
•	EARL LE GRAND MORTIER PINEAU	Bovins viande, bovins lait	NC		121,4 Bovins	NC	2 NC	LE GRAND MORTIER PINEAU	DISSE-SOUS-LE-LUDE
•	EARL MORIN	Polyculture	NC		54,6 /	NC	2 NC	LA RENAUDIERE	DISSE-SOUS-LE-LUDE
ok	EARL RINGAULT VOLANDAR	Bovins lait	PE1		112 Bovins	/	2 /	VOLANDAR	DISSE-SOUS-LE-LUDE
•	GAEC DE LA BORDELIERE	Cultures générales	NC		191,2 Bovins	NC	3 NC	LA BORDELIERE	DISSE-SOUS-LE-LUDE
•	GAEC VILLAINES	Polycultures	NC		146,2 Bovins	NC	2 NC	VILLAINES	DISSE-SOUS-LE-LUDE
ok	GIRAULT MICHEL	Grainivores	NC		27,7 NC	NC	1 NC	LA PAPIERIE	DISSE-SOUS-LE-LUDE
ok	MARY JEAN	Céréales et oléoprotéagineux	C		145 /	/	1 Oui, 1 personne	LA GUITTIERE	DISSE-SOUS-LE-LUDE
•	MAUDET JEROME	Bovins viande	AB		42,6 Bovins	NC	1 NC	LA MULOCHERIE	DISSE-SOUS-LE-LUDE
•	ROUMY PATRICK	Polyculture	NC		50 /	NC	NC	LES PETITS VAUX	DISSE-SOUS-LE-LUDE
•	SCEA LES PINS	Bovins lait	NC		94,4 Bovins	NC	NC	LE HAUT PINS	DISSE-SOUS-LE-LUDE
•	AUVILLE MICKEL	NC	NC	NC	NC	NC	1 NC	LE TERTRE ROUGE	LA CHAPELLE-AUX-CHOIX
•	BARDET SANDRINE	Autres associations	E1		Bovins	NC	1 /	LE TERTRE ROUGE	LA CHAPELLE-AUX-CHOIX
ok	BERTHELOT JOHANN	NC	NC	NC	21 Equins	/	1 /	LA HAUTE GARENNE	LA CHAPELLE-AUX-CHOIX
ok	CHEVALIER PHILIPPE	Bovins viande	NC		106,5 Bovins	NC	1 /	LA MANDROUSIERE	LA CHAPELLE-AUX-CHOIX
ok	PROGER EMMANUEL	Bovins viande	PE1		110 Bovins	Circuits courts	1 NC	LE PETIT GRANVIER	LA CHAPELLE-AUX-CHOIX
•	LA FERME DE NEUILLY	Maraisage	AB		96,9 /	NC	2 NC	NEUILLY	LA CHAPELLE-AUX-CHOIX
•	BLOT FLORENCE	Autres herbivores	NC		33 Equins	OUI	1 NC	LA LANDE	SAINT-GERMAIN-D'ARCE
ok	CORROYER CLAUDE	Grainivores	PE1		88 Volailles	/	2 /	LES GIRAUDIERES	SAINT-GERMAIN-D'ARCE
•	DUMOULIN MARIE CLAUDE	Polyculture	NC		52,5 /	OUI	1 NC	LE VERGER	SAINT-GERMAIN-D'ARCE
ok	EARL D'ETIVAL	Fruits et autres cultures permanentes	E1		148 Bovins	Forêt bois, chasse, pêche, commercialisation en circuits courts	1 Oui, 1 personne	ETIVAL	SAINT-GERMAIN-D'ARCE
ok	EARL MARTINIS	NC	CS1		83,3 /	courts	2 NC	LES ROCHES	SAINT-GERMAIN-D'ARCE
•	EARL MAUGOURD	Polycultures	NC		72,3 Bovins	/	2 NC	LA PINELIERE	SAINT-GERMAIN-D'ARCE
•	ECURIE FRANK PELLEROT	Autres herbivores	NC		14,2 Equins	NC	1 NC	LA PRESAIE	SAINT-GERMAIN-D'ARCE
ok	FLEURY DANY	Bovins viande	E1-AB		59,7 Bovins	/	2 /	LA ROCHE	SAINT-GERMAIN-D'ARCE
•	LES GIRAUDIERES	Grainivores	NC		NC	NC	2 NC	LES GIRAUDIERES	SAINT-GERMAIN-D'ARCE
•	LES VERGERS SARTHOIS SA	NC	NC		NC	NC	1 NC	LE PETIT BOIS	SAINT-GERMAIN-D'ARCE
ok	LES VERGERS VEDAQUAIS	Fruits et autres cultures permanentes	CS2		65 /	/	2 Oui, 1 personne	LA TUFFIERE	SAINT-GERMAIN-D'ARCE
ok	LOYAU ERIC	NC	NC		138 Bovins	Circuits courts, pédagogie et animation	1 /	LA MORINIERE	SAINT-GERMAIN-D'ARCE
ok	LOYAU MARTINE	Céréales et oléoprotéagineux	PE1		25 /	/	1 /	LA MORINIERE	SAINT-GERMAIN-D'ARCE
•	MARTINEZ LOUIS JOSE	Céréales et oléoprotéagineux	C		NC	NC	1 Oui, 1 personne	LA CAILLIETIERE	SAINT-GERMAIN-D'ARCE
•	PELLEROT FRANK	NC	NC		NC	NC	1 NC	LA PRESAIE	SAINT-GERMAIN-D'ARCE
•	PICHON HUBERT	Céréales et oléoprotéagineux	NC		172,3 /	NC	1 NC	LE PRE DE COULANS	SAINT-GERMAIN-D'ARCE
ok	ROGER VINCENT	Bovins viande	E1-AB		NC	NC	1 NC	LA BEUVINETTE	SAINT-GERMAIN-D'ARCE
ok	SCA MOUROUSSELERE	Fruits et autres cultures permanentes	CS1		44,1 Bovins	/	1 Oui, 1 personne	LA MORINETTE	SAINT-GERMAIN-D'ARCE
•	TESSIER PATRICK	Fruits et autres cultures permanentes	NC		27,8 /	/	2 Oui, 2 personnes	LA MORINETTE	SAINT-GERMAIN-D'ARCE
ok	VERGERS DE LA MORINETTE	Fruits et autres cultures permanentes	CS1-AB		NC	NC	1 NC	LA MORINETTE	SAINT-GERMAIN-D'ARCE
•	BEJA	NC	NC		74,1 /	/	1 Oui, 1 personne	LES NOELS	LE LUDE
•	BOUSSON BERTRAND	Grainivores	NC		NC	NC	2 NC	CRE	LE LUDE
•	CADOR JEANNICK	Polyculture	NC		87,3 NC	NC	1 NC	LE PRIEUR	LE LUDE
ok	CHAMPION CLAUDE	Bovins viande	E1		64 /	NC	1 NC	ROUTE DE GENNETEIL	LE LUDE
•	DAVID STEVEN	NC	NC		31 Bovins	NC	1 NC	LIEUT-DIT L'AUNAY	LE LUDE
•	DE NICOLAY LOUIS JEAN	NC	NC		NC	NC	1 NC	BROUILLETTE	LE LUDE
•	DE NICOLAY NATHALIE	Polyculture	NC		200,1 /	NC	1 NC	LA GRANDE COURBE	LE LUDE
•	EARL DE LA BEAUDUSSIERE	Polyculture	NC		312 Bovins	NC	1 NC	LA BEAUDUSSIERE	LE LUDE
•	EARL DE LA CAVE	Polyculture	NC		126,9 Bovins	NC	2 NC	LE CAVE	LE LUDE
ok	EARL DES VERTES PRAIRIES	Bovins lait	E1		54,6 Bovins	/	1 /	GRAND LOISEMENT	LE LUDE

Région sociale		Système EA	SAU (ha)	Présence d'élevage	Présence de diversification	Nb asso concerné par transmission	Lieu-dit	Commune
ok	EARL DU GRAND PONTFOUR	PE1	140 Bovins	/	/	2 Oui, 2 personnes	LE GRAND PONT FOUR	LE LUDE
*	EARL MARETHEU	NC	125 /	NC	NC	2 NC	LE VERGER	LE LUDE
ok	EARL RENOU	PE1	98 Bovins	/	/	1 Oui, 2 personnes	LE SABLON	LE LUDE
*	FURET PHILIPPE	NC	91.1 Bovins	NC	NC	1 NC	LA NOELLIERE	LE LUDE
*	GAEC DES MALFRAIRIES	NC	171.2 Bovins	NC	NC	3 NC	LES MALFRAIRIES	LE LUDE
ok	GAEC DES TROIS SITES	PE1	/	/	/	2 Oui, 2 personnes	SAINT MAIRC	LE LUDE
*	GAEC O FIL DE L'EAU	AB	155.7 Bovins	NC	NC	3 NC	LA CANNISIERE	LE LUDE
ok	GAUDIN JEAN-PAUL	PE1	70.6 Bovins	/	/	1 /	LA GUIOTTIERE	LE LUDE
ok	HERIN THIERRY	NC	139.1 Bovins	NC	NC	2 NC	LES HOULAS	LE LUDE
*	JABLIN BRYAN	NC	/	NC	NC	1 NC	LA GANNETIERE	LE LUDE
*	LE LAY ALEXANDRA	NC	NC	NC	NC	1 NC	LE PIGEONNIER	LE LUDE
*	LEBLANC VINCENT	NC	NC	/	NC	1 NC	30 ROUTE DE DISSE SOUS LE LUT	LE LUDE
*	LELOUX PASCAL	NC	88 Porcs	NC	NC	2 NC	LA CHESNAIE	LE LUDE
*	LES VERGERS DU COTEAU	NC	116.3 Bovins	NC	NC	1 NC	LA BIGOTTIERE	LE LUDE
*	LES VERGERS DU COTEAU	NC	49.1 /	NC	NC	2 NC	LE COTEAU	LE LUDE
ok	MESANGE DANIEL	E1-AB	72 Bovins	/	/	2 NC	LE FRENE	LE LUDE
*	PENICHE GUILLAUME	NC	92.6 Bovins	NC	NC	1 NC	CUISSE	LE LUDE
ok	PICHON BAPTISTE	E1	21 Chèvres	Circuits courts	Circuits courts	2 /	LE PETIT PARIS	LE LUDE
*	SARL RENOU HORTICULTURE	NC	1 Equins	NC	Circuits courts, activité équestre	1 NC	LES GRAVIERS	LE LUDE
ok	SCEA HARAS DES SABLONNETS	NC	100 Equins	NC	Circuits courts, activité équestre	2 Oui, 2 personnes	LES SABLONNETS	LE LUDE
ok	TRICOT LAURENT	NC	80 Bovins	/	/	1 Oui, 1 personne	LE VELUZARD	LE LUDE
ok	AMY PASCAL	PE1	92 Vialilles	/	/	2 Oui, 2 personnes	LA LOGE	SAVIGNE SOUS LE LUDE
*	AUBREE ERIC	NC	30 /	NC	NC	1 NC	HARAS DE LA PLACIERE	SAVIGNE SOUS LE LUDE
ok	EARL DE L'AUNAY LUBIN	CS1-AB	105 Bovins	Circuits courts, production d'énergie	Circuits courts, production d'énergie	2 Oui, 2 personnes	L'AUNAY LUBIN	SAVIGNE SOUS LE LUDE
ok	EARL GAUGAIN	PE1	96 Bovins	/	/	2 Oui, 2 personnes	LA POITEVINIERE	SAVIGNE SOUS LE LUDE
*	EARL PROULT	NC	75 Bovins	NC	NC	2 NC	VILLIERS	SAVIGNE SOUS LE LUDE
ok	FLEURANCE NICOLAS	E1-AB	53 Ovins	Circuits courts, animation	Circuits courts, animation	2 /	LES DEUX EVES	SAVIGNE SOUS LE LUDE
*	FLEURANCE STEPHANE	E1	91 Bovins	NC	NC	1 /	CRUET	SAVIGNE SOUS LE LUDE
*	GAEC CHARBONNEAU	NC	202 Bovins	NC	NC	2 NC	LES RUAUX	SAVIGNE SOUS LE LUDE
ok	GAEC DU BOURNAIS	E1-AB	147 Bovins	/	/	2 /	LE BOURNAIS	SAVIGNE SOUS LE LUDE
ok	GAEC DU FOUTEAU	PE1	166 Bovins, vialilles	NC	NC	2 /	LE FOUTEAU	SAVIGNE SOUS LE LUDE
*	HYAMS EVANS LYNDIA	NC	50 Equins	NC	NC	1 NC	LE GRILLARDIERE	SAVIGNE SOUS LE LUDE
ok	LEBAT CHARLES	NC	105 Bovins	/	/	1 /	LE BOIS PINCE	SAVIGNE SOUS LE LUDE
*	LES JARDINS DE LA NOIRAE	CS1-AB	2.7 /	NC	NC	1 NC	LA NOIRAE	SAVIGNE SOUS LE LUDE
ok	MARETHEU JEAN-PIERRE	PE1	57 Vialilles	/	/	1 NC	L'ETANG	SAVIGNE SOUS LE LUDE
*	SCEA SAVINOV BIO	C-AB	58 /	NC	NC	2 NC	LA RABERIE	SAVIGNE SOUS LE LUDE



Chambre d'agriculture
Pays de la Loire
Site du Mans
15 rue Jean-Grémillon
CS 21312
72013 LE MANS Cedex 2
Tél. +33 (0)2 43 29 24 24
www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr
www.pays-de-la-loire.services-proagri.fr
www.la-terre-mon-avenir.fr